

PRRS | 2018 2028

Diagnostic comparé à mi-parcours



SOMMAIRE

CONTEXTE

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PRÉSENTATION DES TERRITOIRES

CHAPITRE I. DÉMOGRAPHIE / ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE



1. DÉMOGRAPHIE

Population générale	10
Femmes en âge de procréer	12
Naissances	14
Population de moins de 20 ans	16
Population en âge d'activité	18
Population âgée (60 ans et plus)	20
Indice de vieillissement	22
Rapport intergénérationnel (rapport aidants/aidés)	24
Personnes âgées dépendantes	26



2. ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile	28
Familles monoparentales	30
Jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés – NEET)	32
Personnes âgées de 25-34 ans sorties du système scolaire, peu ou pas diplômées	34
Population active	36
Population active par Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)	38
Population sans emploi	40
Pauvreté et niveau de vie	42
Bénéficiaires de minima sociaux	44
Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS)	46
Ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité et au logement	48

CHAPITRE II. ÉTAT DE SANTÉ



1. VUE D'ENSEMBLE

Espérance de vie à la naissance selon le sexe	52
Mortalité générale	54
Mortalité prématurée	56
Mortalité évitable	58
Bénéficiaires d'une affection de longue durée (ALD)	62
Personnes hospitalisées pour des causes dites « évitables »	64



2. APPROCHE PAR PATHOLOGIE

Cancers	68
Maladies cardio-neurovasculaires	74
Diabète	80
Maladies de l'appareil respiratoire	84
Traumatismes et empoisonnements	88
Troubles mentaux et du comportement	90
Problèmes de santé liés aux addictions	96



CHAPITRE III. RECOURS AUX SOINS POUR DES ACTES LIÉS À LA PRÉVENTION

Personnes ayant déclaré un médecin traitant	102
Personnes âgées de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe	104
Femmes de 50-74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein	106
Personnes de 50-74 ans ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal	108
Femmes de 15-74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-vaginal de dépistage du cancer du col de l'utérus	110



CHAPITRE IV. ACCÈS À L'OFFRE DE SOINS

Offre de soins de premier recours	114
Offre de soins hospitaliers	126
Offre médico-sociale	130

CONTEXTE

Ce document est réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il se situe dans le cadre de la révision du schéma régional de santé et du programme régional d'accès à la prévention et aux soins du projet régional de santé (PRS). Pour rappel, le PRS est composé :

- du Cadre d'Orientation Stratégique (COS) 2018-2028, déterminant les objectifs généraux et les résultats attendus à 10 ans.
- du Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2023, qui définit des évolutions attendues et des objectifs opérationnels pour l'ensemble de l'offre de santé y compris en prévention, promotion de la santé et accompagnements médico-sociaux.
- du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS) 2018-2023

La santé, des individus et des groupes, est conditionnée par de multiples facteurs. Aux facteurs intrinsèques (génétique, vieillissement), s'ajoutent ceux liés aux conditions de vie (environnements dans lesquels ils vivent et travaillent) ainsi qu'aux comportements individuels (consommation, loisirs, professionnels). Contribuent aussi les facteurs d'accès et de recours aux services de santé et médico-sociaux (préventifs, curatifs, rééducation et réhabilitation des capacités, accompagnement des personnes handicapées et en perte d'autonomie). C'est pourquoi, l'appréciation des besoins de santé de la population, doit prendre en compte ces déterminants, positifs et négatifs, sur lesquels il est possible d'agir pour améliorer l'état de santé des Bourguignons-Francs-Comtois.

La définition et l'ajustement des orientations de la politique régionale de santé nécessitent de s'appuyer sur un diagnostic reposant à la fois sur des données démographiques, sociales, économiques et de santé. Les données collectées questionnent les inégalités sociales et territoriales de santé.

Sur ce point, la structuration du diagnostic suit les recommandations nationales, telles que définies dans le décret du 26 juillet 2016 (n°2016-123) :

- Territoires (département, CLS, EPCI)
- Démographie, environnement socio-économique
- État de santé : vue d'ensemble, approche par pathologie
- Recours aux soins pour des actes liées à la prévention
- Accès à l'offre de soins : offre ambulatoire, offre hospitalière, offre médico-sociale.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

L'objectif de ce document est de fournir un état des lieux de la situation socio-sanitaire de la région. A partir de mesures en valeur absolue et relative, des éléments de comparaison dans l'espace sont présentés. De plus, afin de pouvoir observer les évolutions par rapport au précédent diagnostic régional¹, quelques éléments de comparaison dans le temps sont également décrits.

Les indicateurs présentés portent sur les dernières années disponibles ; pour plus de stabilité, certains regroupent plusieurs années (décès sur 5 ans par exemple). Les faits décrits font état de tendances (comparaisons avec des périodes antérieures, avec d'autres territoires) et les variations annuelles sont parfois à interpréter avec précaution. Des éléments de méthode, des précautions ou réserves sur l'interprétation de certains indicateurs sont indiqués si nécessaire en commentaire ou en encadré. De façon générale, il est incorrect de comparer directement les données d'état de santé et de recours aux soins pour des actes liés à la prévention, avec celles issues du précédent diagnostic régional. En effet, les populations utilisées pour calculer les taux standardisés ont été actualisées, et dans certains cas, les sources des données ne sont pas les mêmes.

Les représentations cartographiques sont réalisées à l'échelle des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Les contours des territoires de Contrats locaux de santé (CLS) apparaissent également en traits plus gras. Les données relatives (taux ou part) y sont, le plus souvent, représentées en 5 classes, la moyenne régionale se trouvant le plus souvent dans la classe centrale. La méthode de discrétisation généralement utilisée est la méthode de Jenks : elle permet d'obtenir des classes très proches des formes de la distribution des données, en minimisant la variance intragroupes (homogénéiser l'intérieur de chaque classe), et maximisant la variance intergroupes (différencier les classes). Autrement dit ici, les EPCI d'une même classe sont le moins dispersés possible tandis que les classes sont les plus distinctes possibles les unes des autres. Pour les cartes d'évolution de mortalité, une seule et même légende est utilisée permettant de mieux visualiser les changements entre les 2 périodes observées. Une discrétisation standardisée est cette fois utilisée : les classes sont ainsi déterminées selon une fraction d'écart-type par rapport à la moyenne des valeurs de l'ensemble des 2 périodes.

¹ Projet régional de santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2022, Diagnostic régional – ORS BFC, ARS BFC Mai 2017

PRÉSENTATION DES TERRITOIRES

Les indicateurs mis en avant dans ce document sont représentés, quand cela est possible, sur des cartes. Deux découpages territoriaux ont été utilisés pour présenter les données :

- Les Territoires des CLS (Contrats Locaux de Santé), outils portés conjointement entre l'ARS et les collectivités territoriales : expression des dynamiques locales afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé et mettre en œuvre des actions/solutions pour une offre de santé de proximité.
- Les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : regroupements de communes afin de gérer en commun des équipements ou des services publics, élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune. Les différentes catégories d'EPCI sont les suivantes : les syndicats de communes, les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les métropoles. La catégorie des syndicats d'agglomération nouvelle a été supprimée par la loi NOTRe*.

** Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.*

Territoires des CLS en Bourgogne-Franche-Comté

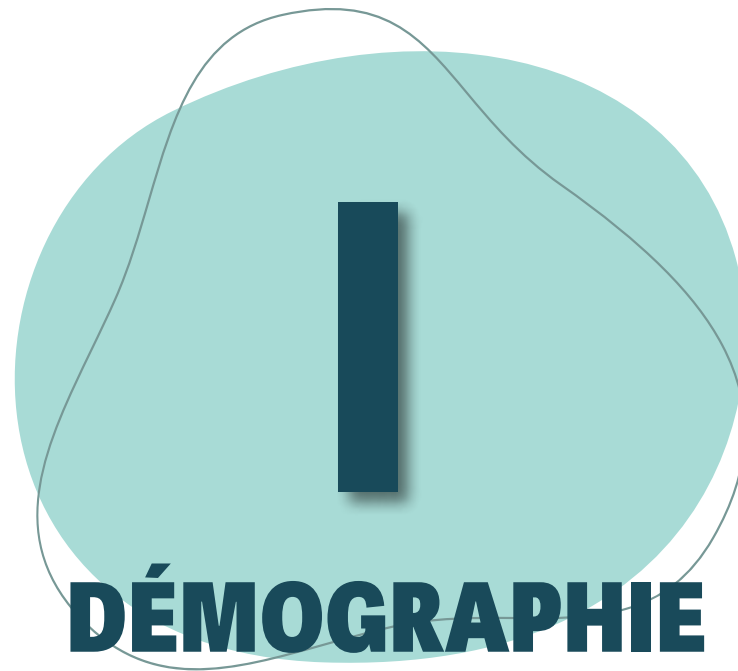


Source : ARS BFC (mars 2022) – Exploitation ORS

Territoires des EPCI en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee (janvier 2022) – Exploitation ORS



DÉMOGRAPHIE

ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. DÉMOGRAPHIE

Population générale

Femmes en âge de procréer

Naissances

Population de moins de 20 ans

Population en âge d'activité

Population âgée (60 ans et plus)

Indice de vieillissement

Rapport intergénérationnel (rapport aidants/aidés)

Personnes âgées dépendantes



En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte 1 367 000 hommes pour 1 440 800 femmes, soit un peu plus de 2 807 800 habitants au total, correspondant à 58,8 habitants au km². La densité de population est nettement plus importante dans le Territoire de Belfort, du fait de sa petite superficie (232,9 habitants au km²), et dans une moindre mesure dans le Doubs (103,5 habitants au km²). À l'inverse, la Nièvre (30,2 habitants au km²), la Haute-Saône (44,0 habitants au km²) et l'Yonne (45,4 habitants au km²) sont les départements présentant les densités de population les plus faibles.

Globalement sur la région, la population a très légèrement diminué par rapport à 2013 (-0,1 %), tandis qu'elle a augmenté au niveau national (+ 0,4 %). La Côte-d'Or et le Doubs ont gagné des habitants contrairement aux autres départements.

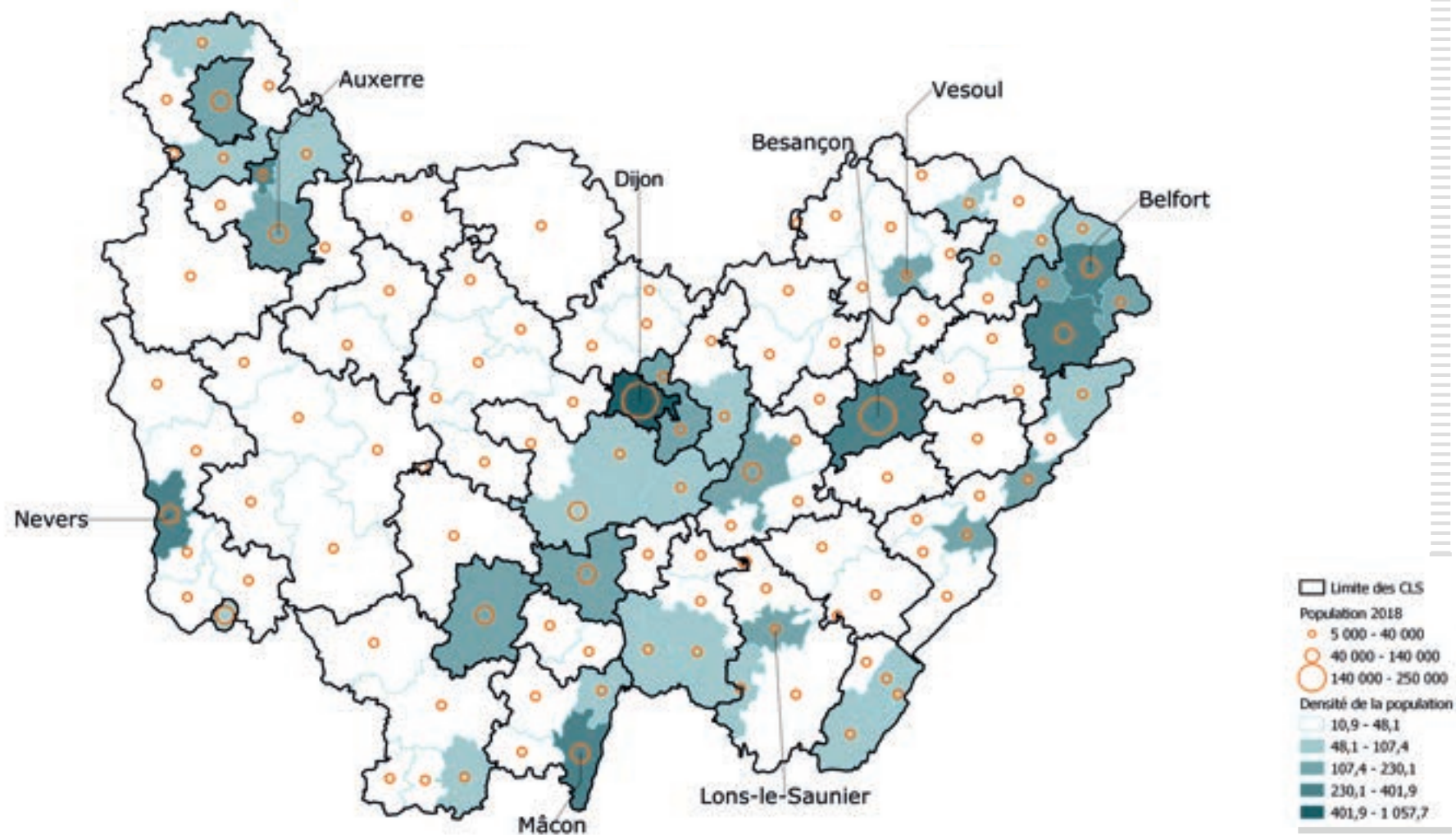
À l'échelle infra-départementale, en 2018, la densité varie de 10,9 habitants au km² (principalement en dehors des principales agglomérations telles que Dijon, Besançon, Mâcon, Belfort, Montbéliard et Nevers) à 1 057,7 habitants au km² dans l'intercommunalité Dijon Métropole.

Effectifs et densité de la population par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Effectifs			Densité au km ²
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Côte-d'Or	257 259	275 961	533 220	60,8
Doubs	264 925	276 529	541 454	103,5
Jura	126 776	132 970	259 746	52,0
Nièvre	99 032	106 796	205 828	30,2
Haute-Saône	116 186	119 832	236 018	44,0
Saône-et-Loire	268 043	284 142	552 185	64,4
Yonne	164 257	173 247	337 504	45,4
Territoire de Belfort	70 509	71 343	141 852	232,9
Bourgogne-Franche-Comté	1 366 987	1 440 820	2 807 807	58,8
France métropolitaine	31 386 936	33 457 101	64 844 037	119,3

Sources : DGFIP - Service du cadastre, Insee (RP 2018) - Exploitation ORS

Densité de la population au km² dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



Sources : DGFIP - Service du cadastre, Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte plus de 1 440 800 femmes dont près de 558 000 femmes en âge de procréer (15-49 ans) soit 38,7 % de la population (41,8 % au niveau national).

La Côte-d'Or (42,4 %), le Doubs (42,3 %) et le Territoire de Belfort (40,7 %) présentent les proportions de femmes de cet âge les plus élevées, au contraire de la Nièvre (32,6 %), de la Saône-et-Loire (35,5 %) et de l'Yonne (36,7 %).

La part de femmes âgées de 15-49 ans a baissé dans la région comme au niveau national : elles représentaient respectivement 40,4 % et 43,2 % de l'ensemble des femmes en 2013, soit une baisse de 4,4 % et 1,4 %. Au niveau départemental, la Nièvre a été fortement impactée (-10,1 %), et dans une moindre mesure, le Territoire de Belfort (-6,9 %) et l'Yonne (-6,1 %). La Côte-d'Or et le Doubs sont les deux départements pour lesquels la baisse est la moins forte (respectivement -1,6 % et -2,3 %).

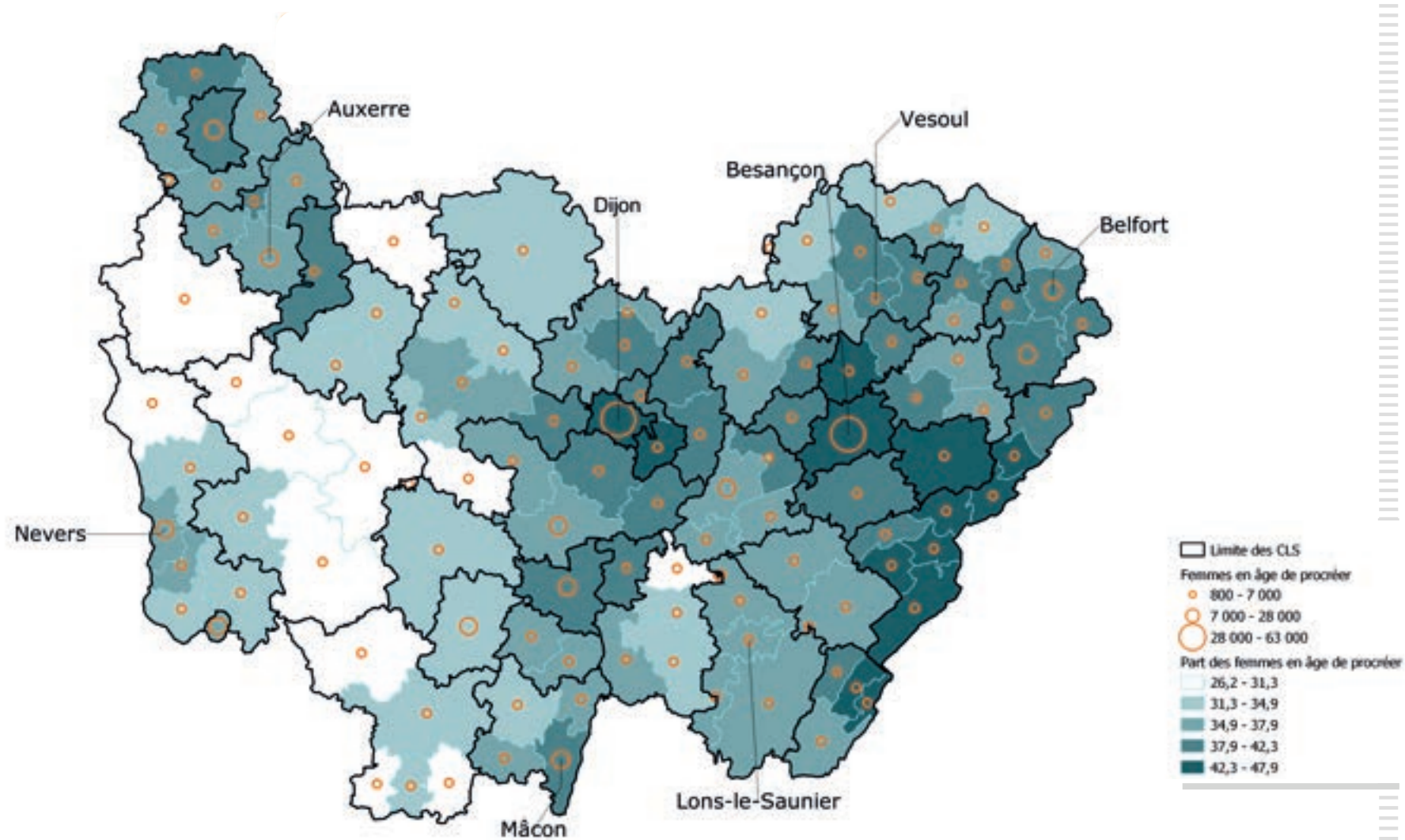
Au niveau infra-départemental, en 2018, les proportions de femmes de 15-49 ans varient de 26,2 % (CC de Bazois Loire Morvan) à 47,9 % (CC de la Station des Rousses-Haut Jura) selon les EPCI.

Effectifs et parts des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Effectifs des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	Effectifs de l'ensemble des femmes	Parts des femmes en âge de procréer (15-49 ans)
Côte-d'Or	117 101	275 961	42,4
Doubs	117 020	276 529	42,3
Jura	50 010	132 970	37,6
Nièvre	34 780	106 796	32,6
Haute-Saône	45 121	119 832	37,7
Saône-et-Loire	100 972	284 142	35,5
Yonne	63 554	173 247	36,7
Territoire de Belfort	29 067	71 343	40,7
Bourgogne-Franche-Comté	557 626	1 440 820	38,7
France métropolitaine	13 971 599	33 457 101	41,8

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS

Part des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Sur la période 2013-2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte en moyenne chaque année 29 000 naissances domiciliées, soit un taux de natalité de 10,2 naissances pour 1 000 habitants.

En lien notamment avec l'âge des femmes, la natalité est marquée par de fortes disparités entre les départements. Les taux les plus élevés de natalité s'observent dans le Doubs (11,9 ‰) et le Territoire de Belfort (11,2 ‰). Au contraire, la Nièvre (8,3 ‰) et dans une moindre mesure, la Saône-et-Loire (9,4 ‰), enregistrent les taux de natalité les plus faibles.

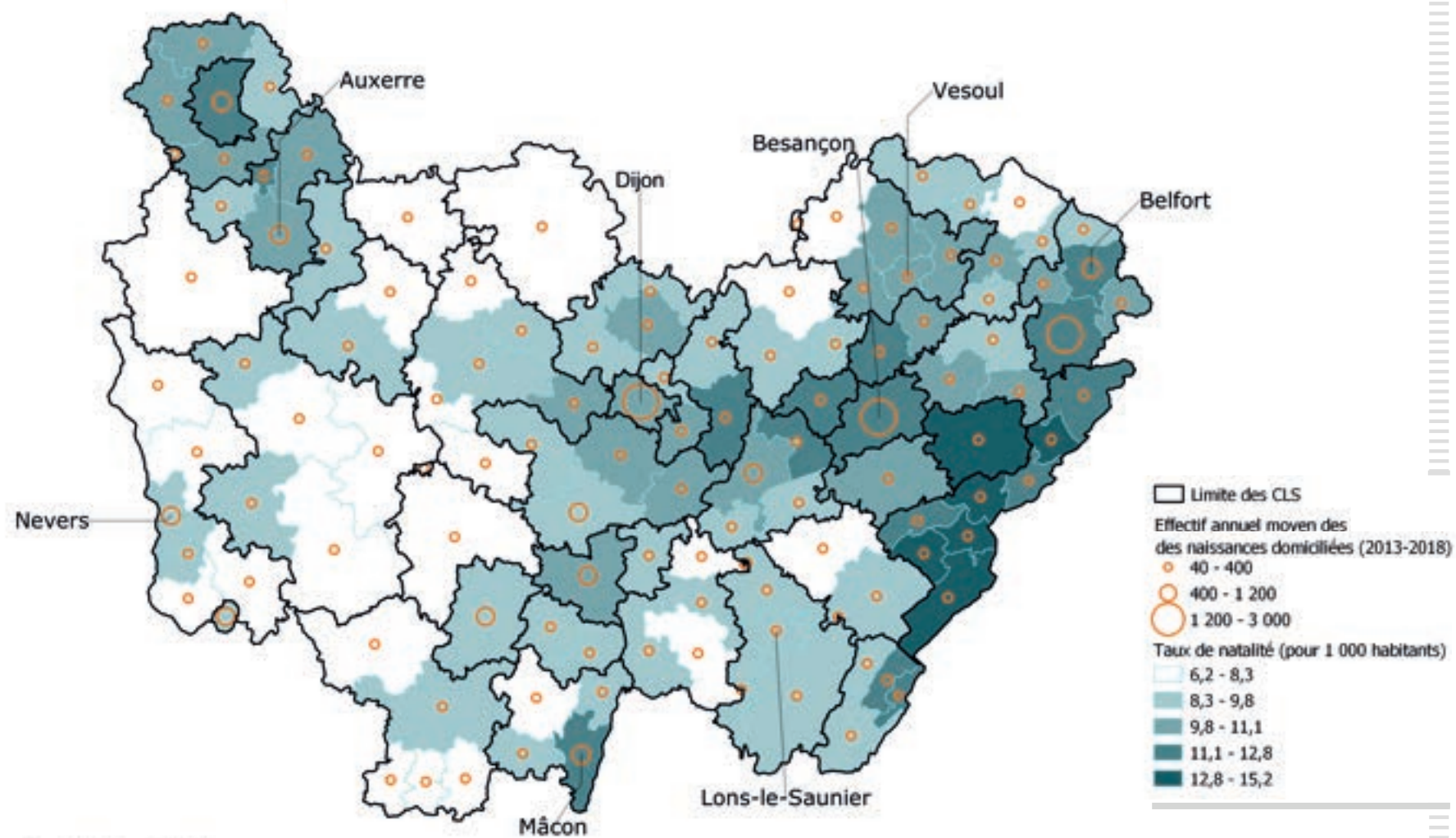
Globalement sur la région, le nombre de naissances a fortement diminué par rapport à 2013 (-12 %), plus faiblement au niveau national (-8 %). Les départements de Haute-Saône, de l'Yonne et du Jura ont été très impactés (entre -14 et -16 %).

À l'échelle infra-départementale, les taux varient de 6,2 ‰ (CC de Bazois Loire Morvan) à 15,2 ‰ (CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs) selon les EPCI.

Effectifs des naissances domiciliées et taux de natalité par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Nombre moyen de naissances par an	Taux de natalité (/ 1 000)
Côte-d'Or	5 532	10,3
Doubs	6 448	11,9
Jura	2 534	9,7
Nièvre	1 743	8,3
Haute-Saône	2 342	9,8
Saône-et-Loire	5 270	9,4
Yonne	3 516	10,2
Territoire de Belfort	1 623	11,2
Bourgogne-Franche-Comté	29 007	10,2
France métropolitaine	758 803	11,7

Sources : Insee (Etat civil, RP 2013-2018), exploitation ORS



Sources : Insee (Etat civil, RP 2013-2018), exploitation ORS



Population de moins de 20 ans

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 644 000 jeunes de moins de 20 ans en 2018, soit 22,9 % des habitants. Les jeunes de moins de 20 ans vivent le plus souvent chez leurs parents et se trouvent, comme les familles, concentrés autour des agglomérations urbaines.

Au niveau infrarégional, la part des personnes âgées de moins de 20 ans, dans la population, varie. Ainsi, le Doubs (24,9 %), le Territoire de Belfort (24,1 %), la Côte-d'Or (23,1 %) et la Haute-Saône (23,1 %) enregistrent les parts de moins de 20 ans les plus importantes. Au contraire, la Nièvre (19,6 %) présente la proportion la plus faible.

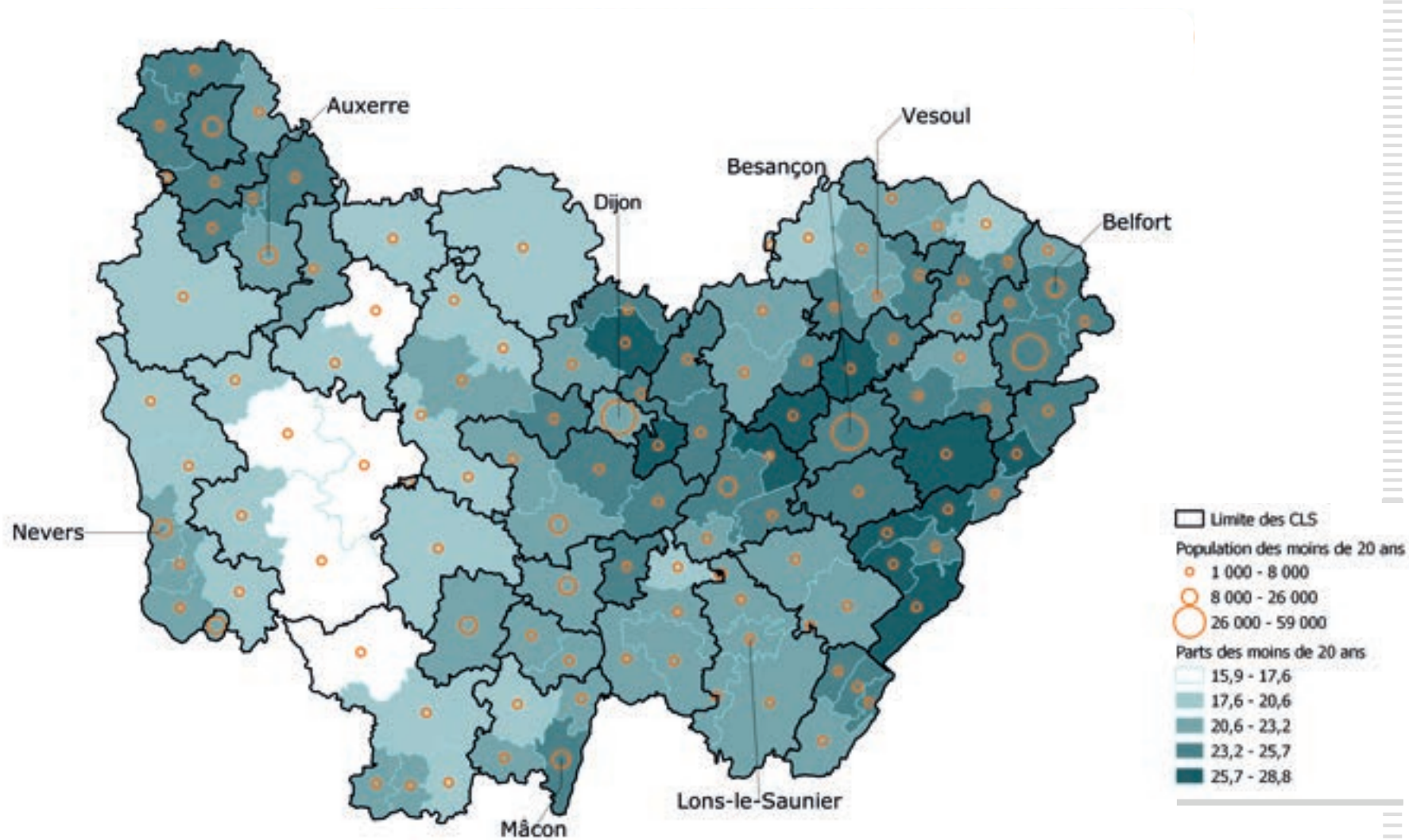
La part des jeunes de moins de 20 ans a baissé par rapport à 2013 : de -2,1 % en Bourgogne-Franche-Comté et -2,4 % en France métropolitaine. A l'échelle des départements, le Jura présente la baisse la plus forte (-4,4, %) à l'opposé du Doubs (-0,5 %).

À l'échelle infra-départementale, les parts des moins de 20 ans varient de 16,0 % (CC Tannay-Brinon-Corbigny) à 28,8 % (CC de Montbenoit) selon les EPCI.

Effectifs et parts de personnes âgées de moins de 20 ans par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes âgées de moins de 20 ans	
	Effectif	Pourcentages
Côte-d'Or	123 440	23,1
Doubs	134 664	24,9
Jura	59 367	22,9
Nièvre	40 311	19,6
Haute-Saône	54 579	23,1
Saône-et-Loire	120 200	21,8
Yonne	76 725	22,7
Territoire de Belfort	34 118	24,1
Bourgogne-Franche-Comté	643 403	22,9
France métropolitaine	15 569 944	24,0

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Population en âge d'activité

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 1 700 000 personnes en âge d'activité (15-64 ans) en 2018, soit 60,3 % des habitants contre 62,2 % en France métropolitaine.

Au niveau infrarégional, la part des personnes âgées de 15 à 64 ans dans la population varie de 62,8 % en Côte-d'Or, 62,7 % dans le Territoire de Belfort et 62,2 % dans le Doubs, à 58,7 % dans l'Yonne, 58,2 % en Saône-et-Loire et 56,6 % dans la Nièvre.

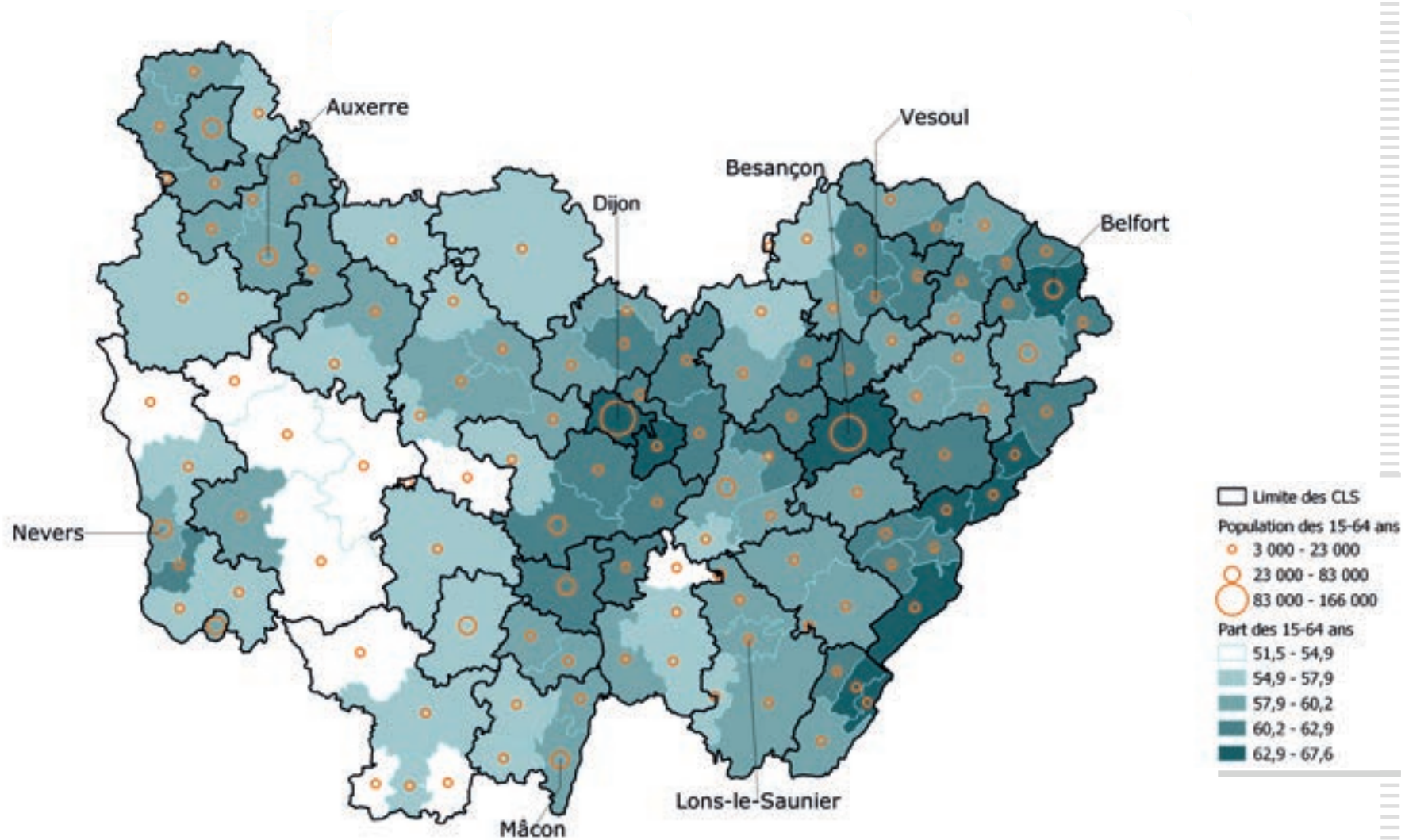
La part de la population en âge d'activité a baissé par rapport à 2013, de manière un peu plus marquée en Bourgogne-Franche-Comté par rapport à la France métropolitaine : respectivement -3,2 % en Bourgogne-Franche-Comté et -2,5 % en France métropolitaine. A l'échelle des départements, la Nièvre présente la baisse la plus forte (-4,7, %) à l'opposé du Jura et du Territoire de Belfort (-2,5 %).

À l'échelle infra-départementale, les parts de 15-64 ans varient de 51,5 % (CC Bazois Loire Morvan) à 67,6 % (CC de la Station des Rousses-Haut Jura) selon les EPCI.

Effectifs et parts de personnes âgées de 15-64 ans par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes âgées de 15-64 ans	
	Effectif	Pourcentages
Côte-d'Or	334 859	62,8
Doubs	336 655	62,2
Jura	154 919	59,6
Nièvre	116 431	56,6
Haute-Saône	141 663	60,0
Saône-et-Loire	321 277	58,2
Yonne	198 044	58,7
Territoire de Belfort	88 889	62,7
Bourgogne-Franche-Comté	1 692 737	60,3
France metropolitaine	40 312 594	62,2

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Population âgée (60 ans et plus)

En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte près de 829 000 habitants de 60 ans et plus, ce qui représente 29,5 % de la population régionale, contre 26,1 % en France métropolitaine ; plus de 306 000 personnes âgées de 75 ans et plus soit 10,9 % vs 9,4 % en France métropolitaine, et plus de 109 000 personnes âgées de 85 ans et plus soit 3,9 % vs 3,3 % au niveau national. Des disparités territoriales existent dans la région. Les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire présentent, quelle que soit la classe d'âge observée, les proportions de personnes âgées les plus importantes.

En termes d'évolution, la part des 60 ans et plus a augmenté de 7,8 % en 5 ans au niveau national et de 8,9 % en région. Le Territoire de Belfort, puis la Haute-Saône affichent les augmentations les plus importantes (respectivement +12,1 % et +10,6 %).

À l'échelle infra-départementale, la proportion de 75 ans et plus varie de 5,8 % (CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs à 18,4 % (CC Bazois Loire Morvan) et les parts de personnes de 85 ans et plus varient de 1,6 % (CC Norge et Tille) à 7,2 % (CC Morvan Sommets et Grands Lacs).

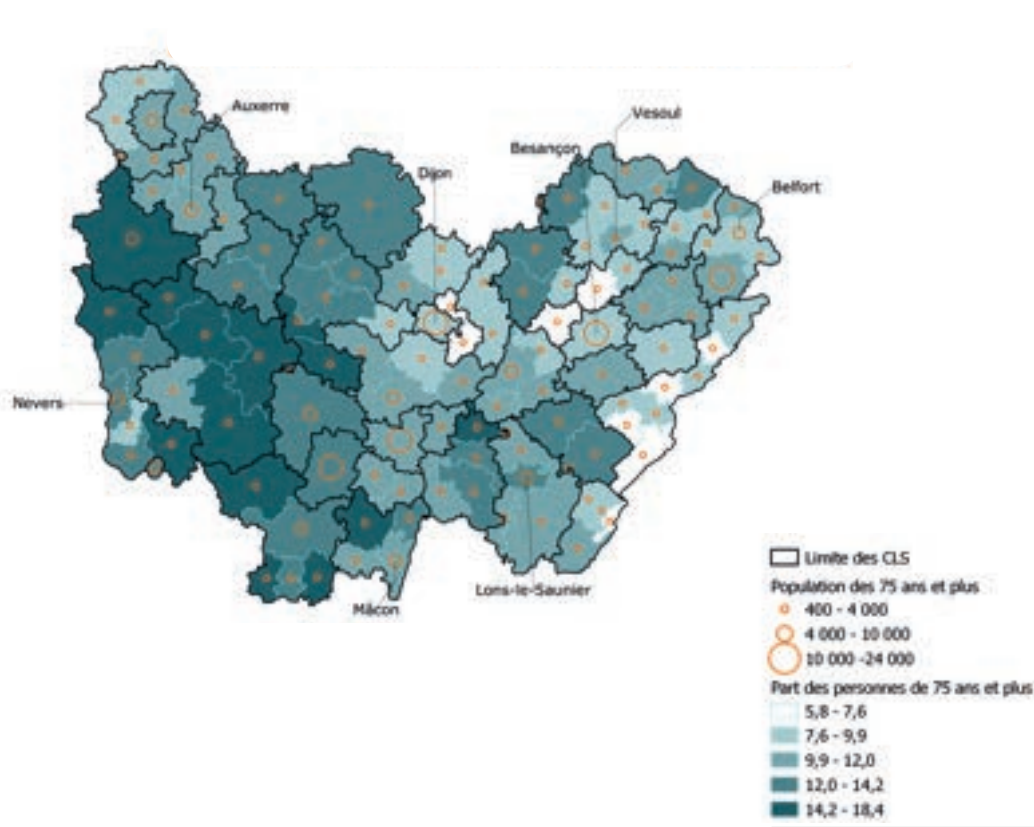
Effectifs et parts de personnes âgées par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	60 ans et plus		75 ans et plus		85 ans et plus	
	Effectif	Pourcentages	Effectif	Pourcentages	Effectif	Pourcentages
Côte-d'Or	144 407	27,1	52 794	9,9	19 310	3,6
Doubs	137 365	25,4	49 774	9,2	16 845	3,1
Jura	78 138	30,1	29 400	11,3	10 712	4,1
Nièvre	76 206	37,0	29 380	14,3	10 643	5,2
Haute-Saône	70 247	29,8	24 421	10,3	8 103	3,4
Saône-et-Loire	180 454	32,7	68 909	12,5	25 083	4,5
Yonne	105 301	31,2	38 609	11,4	13 944	4,1
Territoire de Belfort	36 746	25,9	13 147	9,3	4 474	3,2
Bourgogne-Franche-Comté	828 863	29,5	306 434	10,9	109 114	3,9
France métropolitaine	16 920 560	26,1	6 122 915	9,4	2 140 368	3,3

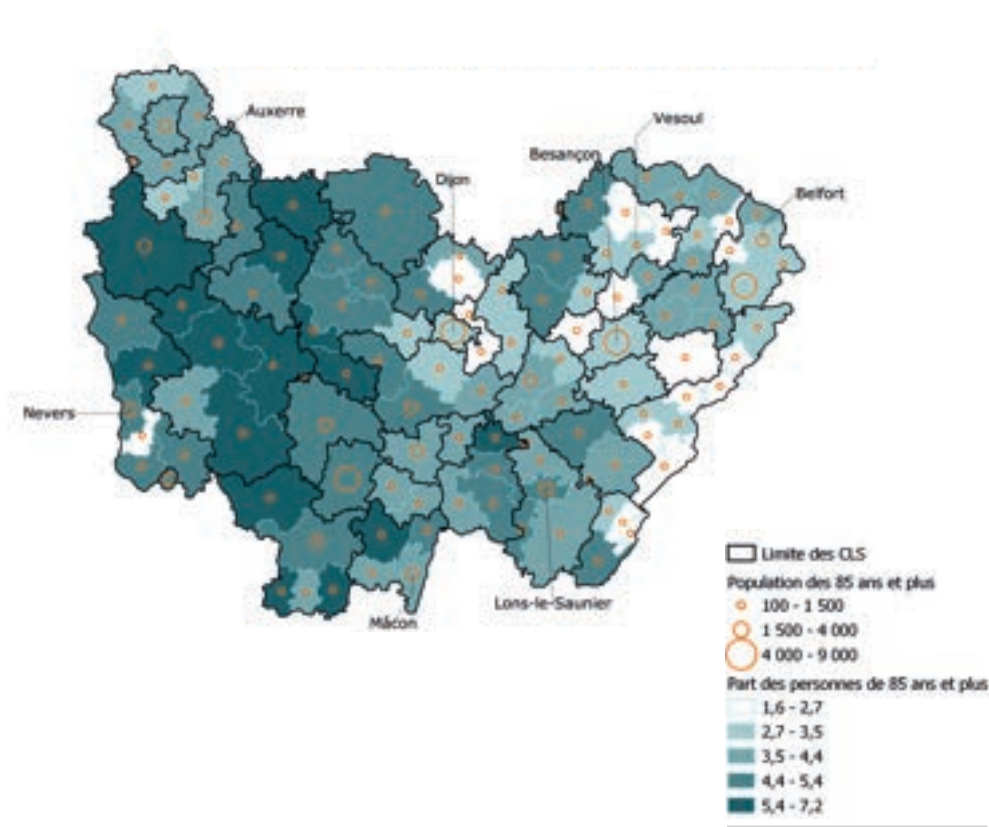
Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS

Part des personnes âgées dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté

Personnes de 75 ans et plus



Personnes de 85 ans et plus



Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que la population des 65 ans et plus et celle des moins de 20 ans sont présentes dans des proportions assez proches sur un territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

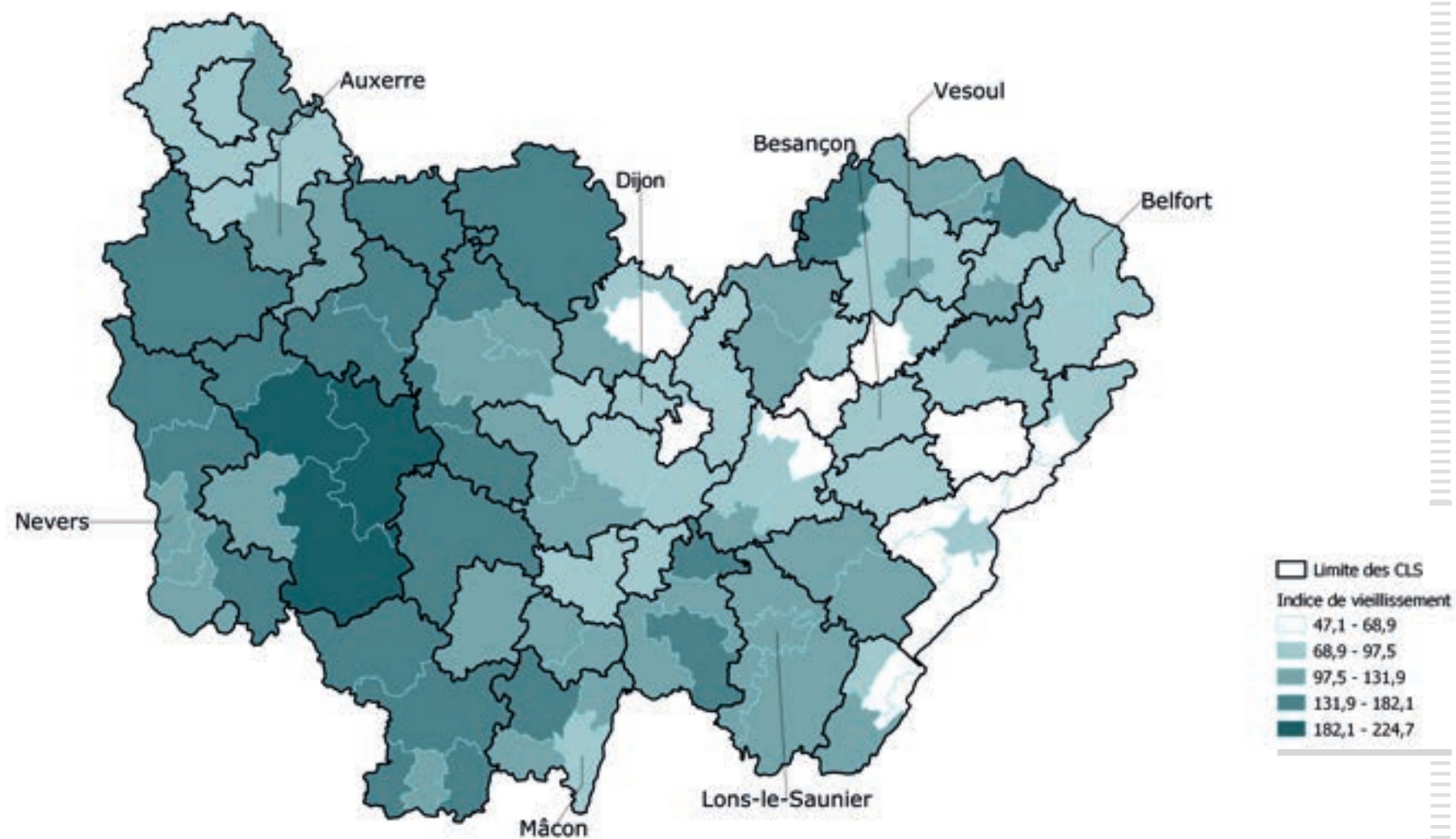
En moyenne sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté, l'indice s'élève à 99,5 contre 83,1 au niveau national. Les disparités entre les départements sont importantes. La Nièvre (148,3) puis la Saône-et-Loire (117,6) présentent les indices les plus élevés, soit davantage de personnes âgées que de jeunes. A l'inverse, le Doubs (78,2), le Territoire de Belfort (81,6) et la Côte-d'Or (89,9) comptent davantage de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de 65 ans et plus.

A l'échelle infra-départementale, l'indice varie entre 47,1 et 224,7 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans, selon les EPCI. Le ratio le plus faible se situe dans la CC de Montbenoit, au contraire de la CC Bazois Loire Morvan.

Indice de vieillissement par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Effectifs des personnes âgées de		Indice de vieillissement
	65 ans et plus	moins de 20 ans	
Côte-d'Or	111 007	123 440	89,9
Doubs	105 260	134 664	78,2
Jura	60 604	59 367	102,1
Nièvre	59 763	40 311	148,3
Haute-Saône	53 469	54 579	98,0
Saône-et-Loire	140 878	120 200	117,2
Yonne	81 387	76 725	106,1
Territoire de Belfort	27 836	34 118	81,6
Bourgogne-Franche-Comté	640 205	643 403	99,5
France métropolitaine	12 944 755	15 569 944	83,1

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Le rapport intergénérationnel, ratio entre les personnes des classes d'âges de 50-64 ans et celles de 85 ans et plus, permet de rapporter la part de personnes appartenant aux générations pivot (50-64 ans) pouvant se trouver en position d'aidant informel, à celle des générations âgées (85 ans et plus) représentant leur parent.

En Bourgogne-Franche-Comté, on compte en moyenne 5,2 aidants potentiels pour une personne âgée de 85 ans et plus, contre près de 5,8 en France métropolitaine. Les disparités entre les départements sont fortement marquées. La Nièvre (4,3 aidants potentiels pour une personne de 85 ans et plus), la Saône-et-Loire (4,7), le Jura (5,0) et l'Yonne (5,0), présentent les ratios intergénérationnels les plus faibles, soit moins d'aidants susceptibles d'assurer un soutien informel auprès d'une personne âgée de 85 ans et plus.

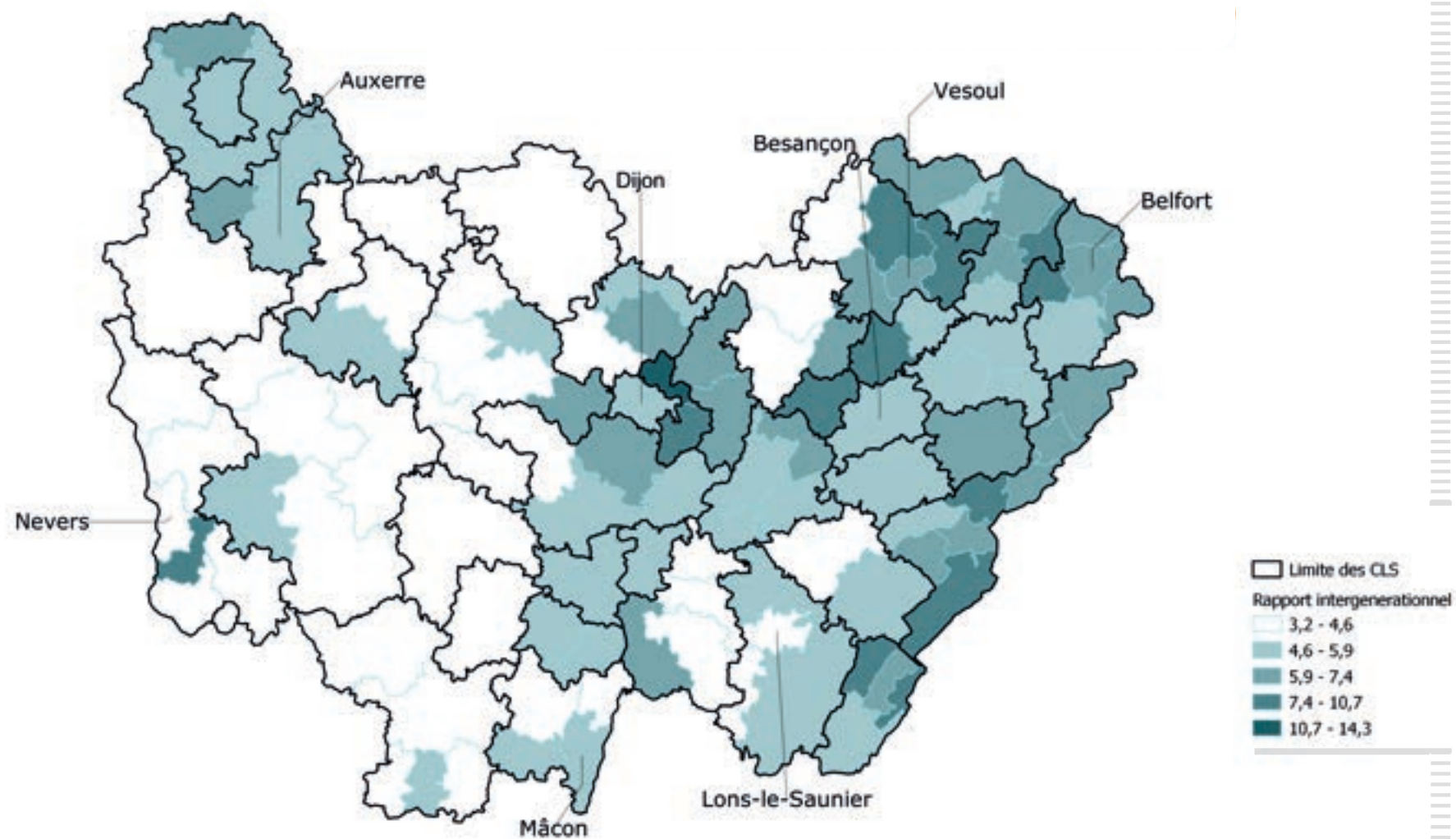
Ce rapport intergénérationnel a baissé depuis 2013 : de 14,8 % dans la région et 12,9 % au niveau national. Au niveau départemental, la baisse la plus importante est observée dans le Doubs (- 18,5 %) et la Nièvre (- 16,5 %), tandis que c'est dans le Jura que la diminution est la moins marquée (-9,8 %).

A l'échelle infra-départementale, le ratio varie entre 3,2 et 14,3 aidants potentiels pour une personne de 85 ans et plus, selon les EPCI. Le ratio le plus élevé se situe dans la CC Norge et Tille, qui présente aussi une densité de population deux fois supérieure à la moyenne régionale (127,7 vs 58,8) au contraire de la CC Morvan Sommets et Grands Lacs qui, elle, détient le ratio le plus faible et une densité de population inférieure à la région (12,8 vs 58,8).

Rapport intergénérationnel entre les personnes âgées de 50-64 ans et les 85 ans et plus par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Effectifs des personnes âgées de		Rapport intergénérationnel
	50-64 ans	85 ans et plus	
Côte-d'Or	102 644	19 310	5,3
Doubs	100 212	16 845	5,9
Jura	54 088	10 712	5,0
Nièvre	45 347	10 643	4,3
Haute-Saône	50 130	8 103	6,2
Saône-et-Loire	116 769	25 083	4,7
Yonne	70 080	13 944	5,0
Territoire de Belfort	27 759	4 474	6,2
Bourgogne-Franche-Comté	567 027	109 114	5,2
France métropolitaine	12 487 479	2 140 368	5,8

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Fin 2019, la Bourgogne-Franche-Comté présente plus de 306 400 personnes de 75 ans et plus domiciliées en Bourgogne-Franche-Comté, dont 38 400 bénéficient de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile et 29 300 en établissement. Cela représente respectivement 12,5 % et 9,5 % des personnes de 75 ans et plus domiciliées en Bourgogne-Franche-Comté.

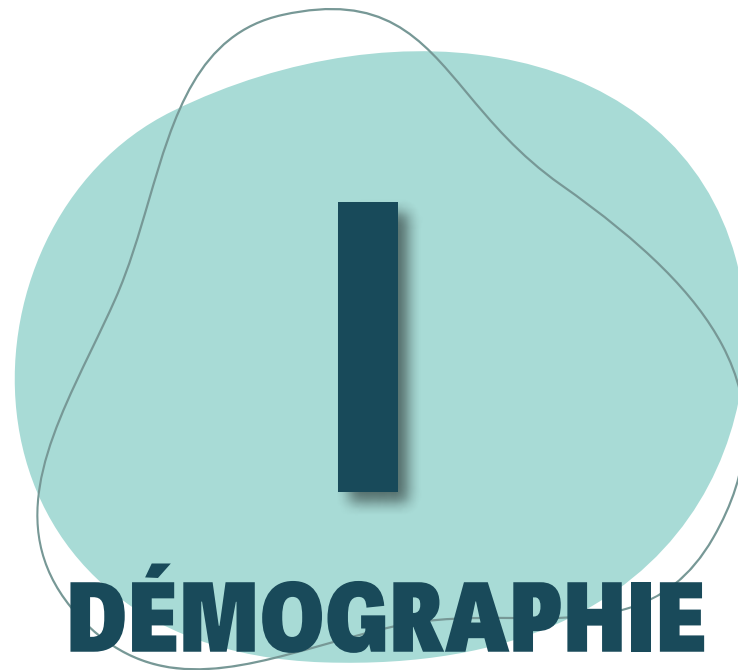
Des disparités infrarégionales existent, les départements de la Nièvre (24,0 %) et de la Saône-et-Loire (23,3 %) présentent les parts de bénéficiaires de l'APA à domicile ou en établissement les plus importantes.

Personnes âgées dépendantes : Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)*
parmi les personnes âgées de 75 ans et plus par départements en Bourgogne-Franche-Comté en 2019

	Bénéficiaires de l'APA à domicile		Bénéficiaires de l'APA en établissement		Bénéficiaires de l'APA à domicile ou en établissement	
	Effectif	% hab. de 75 ans et plus	Effectif	% hab. de 75 ans et plus	Effectif	% hab. de 75 ans et plus
Côte-d'Or	5 631	10,6	5 525	10,4	11 157	21,0
Doubs	7 046	13,9	4 005	7,9	11 051	21,8
Jura	2 749	9,3	2 690	9,1	5 440	18,4
Nièvre	3 755	12,9	3 056	10,5	6 782	23,3
Haute-Saône	3 318	13,4	1 956	7,9	5 249	21,2
Saône-et-Loire	9 771	14,1	6 861	9,9	16 632	24,0
Yonne	4 128	10,8	4 281	11,2	8 410	22,0
Territoire de Belfort	2 037	15,6	953	7,3	2 991	22,9
Bourgogne-Franche-Comté	38 436	12,5	29 328	9,5	67 710	22,0
France métropolitaine	755 058	12,1	542 893	8,7	1 297 952	20,8

* payés au titre du mois de décembre 2019

Sources : DREES, Enquête Aide sociale ; Insee, Estimations de population - Exploitation ORS



DÉMOGRAPHIE

ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

2. ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile

Familles monoparentales

Jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés – NEET)

Pers. âgées de 25-34 ans sorties du système scolaire peu ou pas diplômées

Population active

Population active par professions et catégories socioprofessionnelles

Population sans emploi

Pauvreté et niveau de vie

Bénéficiaires de minima sociaux

Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire

Ménages en situation de vulnérabilité énergétique

dû à la mobilité et au logement



Personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile

En 2018, la région compte près de 118 700 personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules, soit 38,7 % de ce groupe d'âge (ils sont 38,4 % en France métropolitaine).

Ce pourcentage varie de 40,2 % dans le Territoire de Belfort et la Nièvre, à 37,0 % dans l'Yonne, 38,0 % dans le Jura, et 38,1 % en Haute-Saône et en Côte-d'Or.

La part de la population âgée de 75 ans et plus vivant seule, dans l'ensemble de la population de cette tranche d'âge, est restée relativement stable depuis 2013 (-1,2 % en région, -0,2 % au niveau national). Toutefois, le nombre absolu de personnes âgées seules à domicile a augmenté : la région comptait près de 116 700 personnes de 75 ans ou plus vivant seules en 2013 (+ 1,7 % en région, +3,7 % au niveau national). A l'échelle des départements, le Doubs affiche l'augmentation la plus forte (+6,1 %). A l'inverse, la Nièvre et le Jura présentent une baisse d'effectifs (respectivement -2,5 % et -1,2 %).

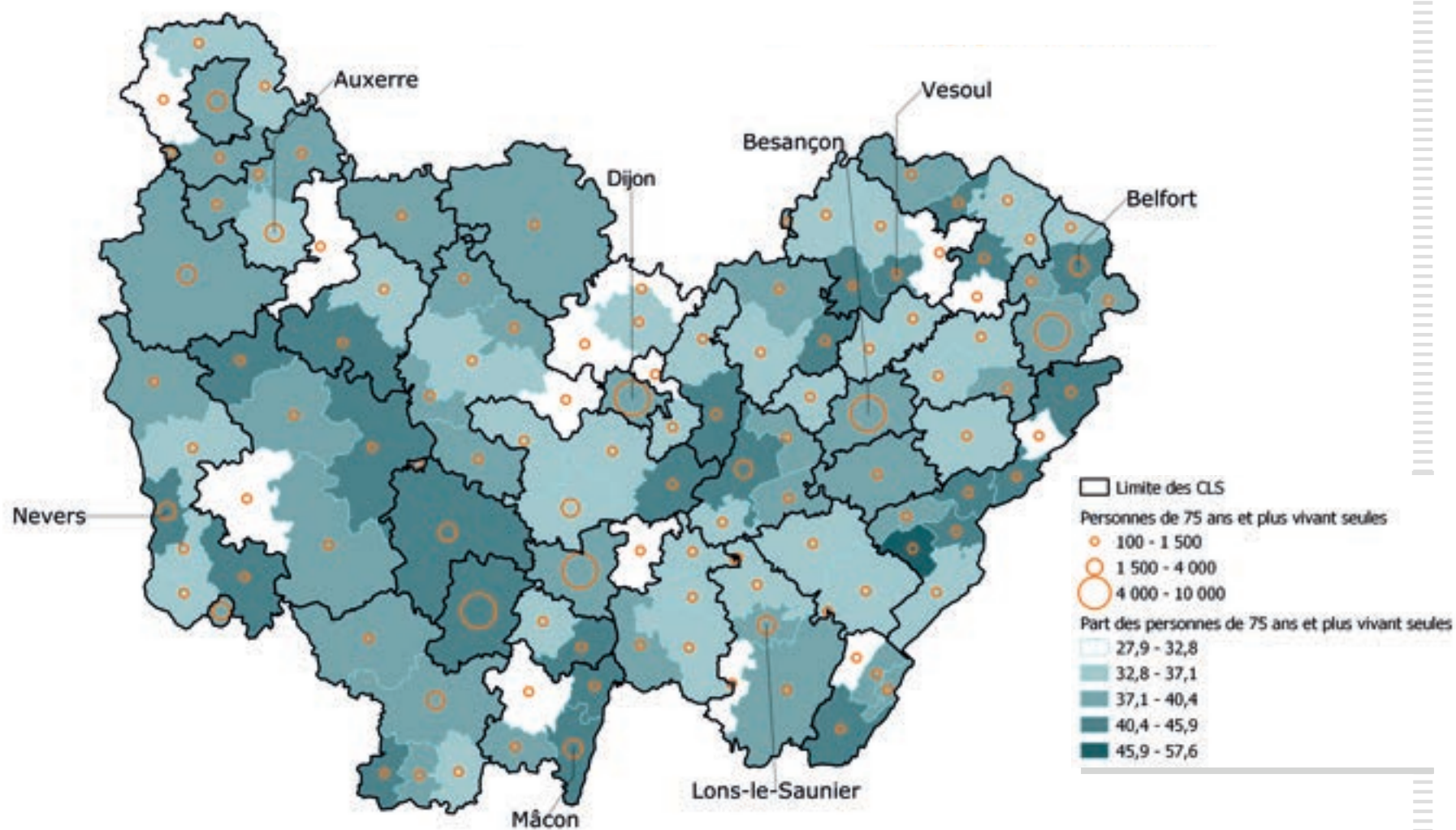
A l'échelle infra-départementale, les proportions de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile, varient de 27,9 % (CC du Plateau de Russey) à 57,6 % (CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon (CFD)) selon les EPCI.

Effectifs et parts de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules	
	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	20 129	38,1
Doubs	19 716	39,6
Jura	11 166	38,0
Nièvre	11 803	40,2
Haute-Saône	9 302	38,1
Saône-et-Loire	26 946	39,1
Yonne	14 289	37,0
Territoire de Belfort	5 284	40,2
Bourgogne-Franche-Comté	118 635	38,7
France métropolitaine	2 351 687	38,4

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS

Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS

En 2018, la région compte plus de 110 800 familles monoparentales, soit une proportion inférieure au taux national (8,5 % vs 9,8 %).

Des disparités existent au sein de la région. Le Territoire de Belfort (10,1 %), l'Yonne (9,2 %), la Haute-Saône (8,9 %) et le Doubs (8,8 %) présentent les parts les plus élevées. Au contraire, la Saône-et-Loire (8,0 %), la Nièvre (8,2 %) et la Côte-d'Or (8,2 %) enregistrent les proportions de familles monoparentales les plus faibles.

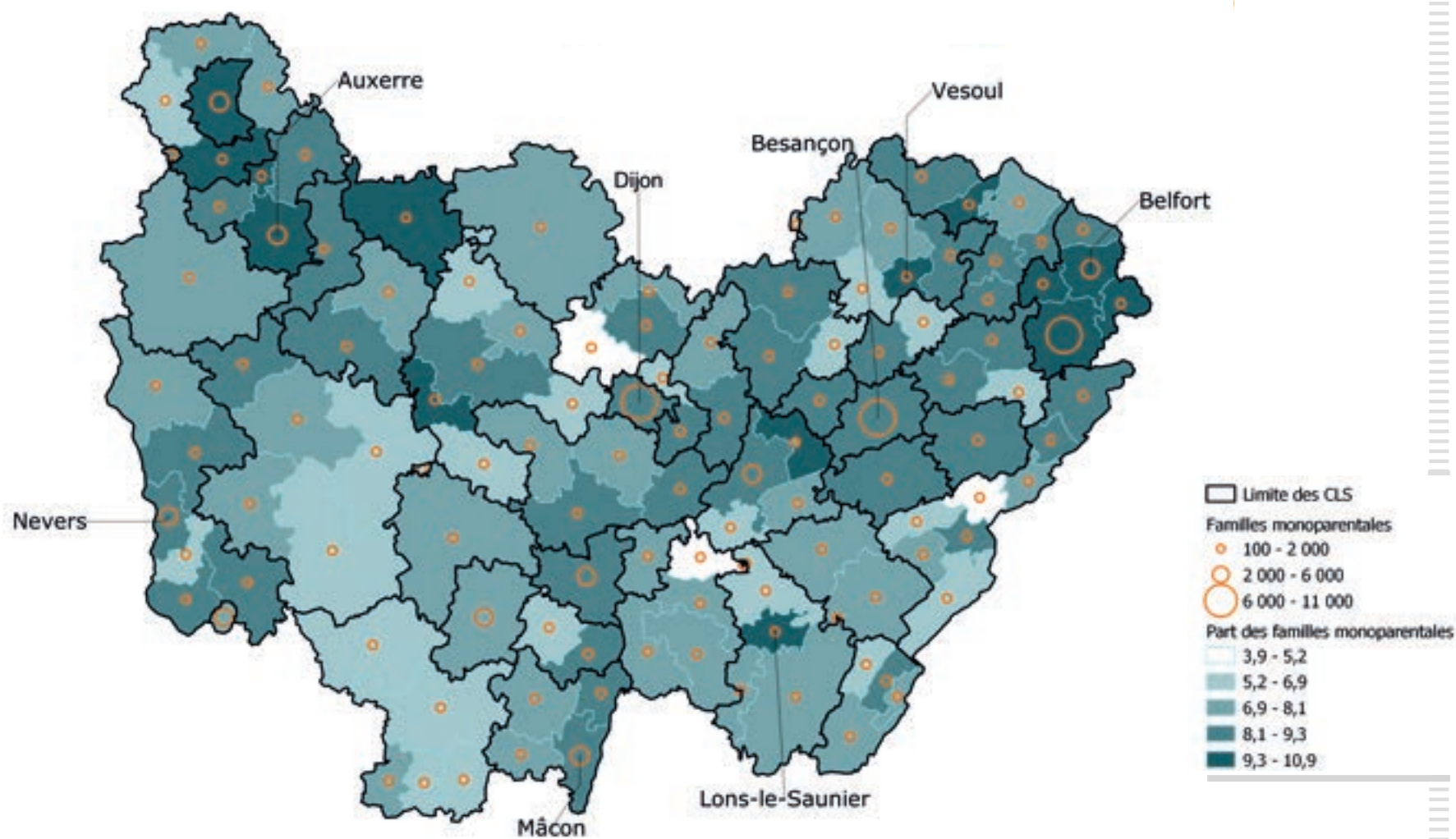
La part des familles monoparentales a augmenté par rapport à 2013 : de 8,2 % en Bourgogne-Franche-Comté et 5,3 % en France métropolitaine. A l'échelle des départements, la Saône-et-Loire et l'Yonne présentent les hausses les plus fortes (+12,4 %) suivi par la Nièvre (+10,2 %).

À l'échelle infra-départementale, les proportions de familles monoparentales parmi les familles varient de 3,9 % (CC de Montbenoit) à 10,9 % (CA du Grand Sénonais) selon les EPCI.

Effectifs et parts de familles monoparentales par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Familles monoparentales	
	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	20 370	8,2
Doubs	21 667	8,8
Jura	9 951	8,3
Nièvre	8 213	8,2
Haute-Saône	9 488	8,9
Saône-et-Loire	20 436	8,0
Yonne	14 130	9,2
Territoire de Belfort	6 562	10,1
Bourgogne-Franche-Comté	110 817	8,5
France métropolitaine	2 839 109	9,8

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018), exploitation ORS



Jeunes non insérés (ni en emploi, ni scolarisés – NEET)

La catégorie de NEET (« not in employment, education or training ») regroupe une partie des jeunes entre 15 et 29 ans, inactifs (ceux n'étant pas en études ou formation) et ceux au chômage. Leurs difficultés sont souvent associées à un manque de formation : si certains d'entre eux peuvent être diplômés, d'autres sont en effet en situation de décrochage ou d'échec scolaire. Par ailleurs, le fait d'être éloigné de la formation, des études et de toute expérience professionnelle ne leur donne pas la possibilité d'acquérir des compétences¹. Selon une publication de la Dares², les jeunes NEET sont moins diplômés, vivent plus souvent chez leurs parents et ont plus fréquemment un handicap reconnu.

Au dernier recensement (2018), 15,5 % des jeunes de 15-24 ans étaient en situation de NEET en Bourgogne-Franche-Comté.

Au niveau infrarégional, les départements de la Côte-d'Or et du Doubs présentent les proportions les plus faibles (respectivement 13,1 % et 13,6 %) à l'inverse de la Nièvre et de l'Yonne (respectivement 19,4 % et 20,3 %).

A l'échelle infra-départementale, les taux de jeunes non insérés varient de 8,4 % (CC Norge et Tille) à 25,3 % (CC Haut Nivernais-Val d'Yonne) selon les EPCI.

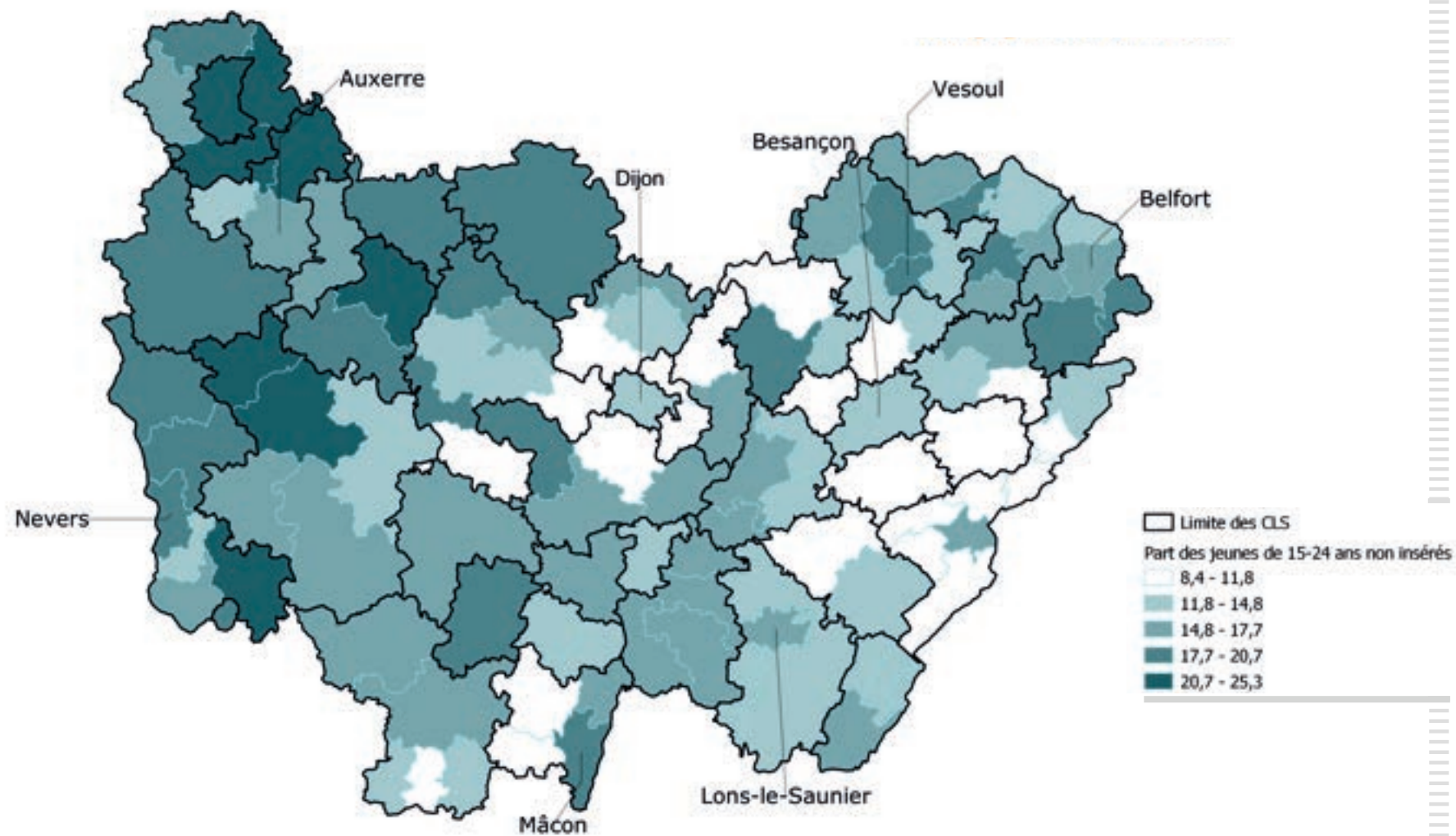
¹ Pour en savoir plus : Cereq, BREF n°413 - 2021

² Dares "Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) : quels profils et quels parcours ?", Analyses n°6 – Février 2020

Parts de personnes de 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Pourcentages de jeunes de 15-24 ans non insérés
Côte-d'Or	13,1
Doubs	13,6
Jura	14,6
Nièvre	19,4
Haute-Saône	16,6
Saône-et-Loire	16,9
Yonne	20,3
Territoire de Belfort	16,2
Bourgogne-Franche-Comté	15,5
France métropolitaine	15,9

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018), exploitation ORS

€ Personnes âgées de 25-34 ans sorties du système scolaire, peu ou pas diplômées

Au dernier recensement (2018), 38 500 personnes de 25 à 34 ans, non scolarisées, étaient peu ou pas diplômées, soit 12,9 % des personnes de 25 à 34 ans sorties du système scolaire.

Au niveau infrarégional, la part des personnes peu ou pas diplômées varie selon les départements. L'Yonne (16,5 %) et la Nièvre (15,0 %) présentent les proportions les plus importantes de personnes de 25-34 ans peu ou non diplômées. Au contraire, les proportions les plus faibles s'observent dans les départements de la Côte-d'Or (11,1 %), du Doubs (11,8 %), du Territoire de Belfort (12,1 %) et du Jura (12,2 %).

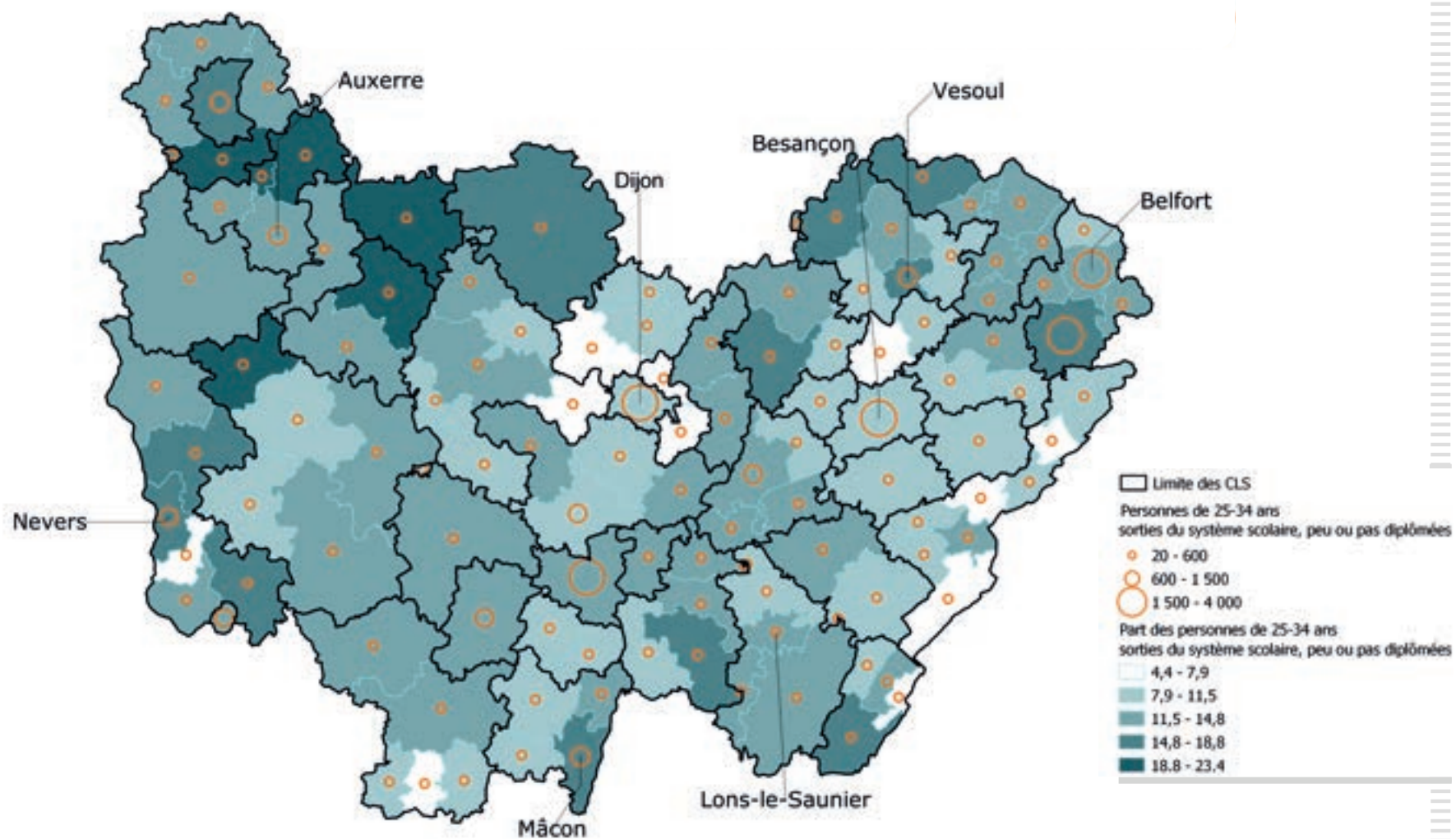
Ces pourcentages ont diminué depuis 2013 : de -15,9 % globalement en Bourgogne-Franche-Comté et -20,0 % en France métropolitaine. A l'échelle des départements, les baisses sont relativement homogènes sauf dans la Nièvre (-7,6 %) et, à l'inverse, le Territoire de Belfort et le Jura (respectivement -30,6 % et -20,5 %).

En 2018, ces taux varient de 4,4 % (CC Ouche et Montagne) à 23,4 % (CC du Serein) selon les EPCI.

Effectifs et parts de personnes de 25-34 ans sorties du système scolaire peu ou pas diplômées par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes de 25-34 ans peu ou pas diplômées	
	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	6 893	11,1
Doubs	7 690	11,8
Jura	3 198	12,2
Nièvre	2 703	15,0
Haute-Saône	3 238	13,9
Saône-et-Loire	7 142	13,4
Yonne	5 599	16,5
Territoire de Belfort	2 019	12,1
Bourgogne-Franche-Comté	38 484	12,9
France métropolitaine	903 154	11,8

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018), exploitation ORS

En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte plus de 1 257 500 actifs, soit 74,3 % de la population totale comme en France métropolitaine. À l'intérieur de la région, selon les départements, cette part varie peu, à l'exception de celle de la Nièvre (70,7 %). Le Jura (75,7 %) présente la plus forte proportion de personnes actives parmi sa population de 15-64 ans.

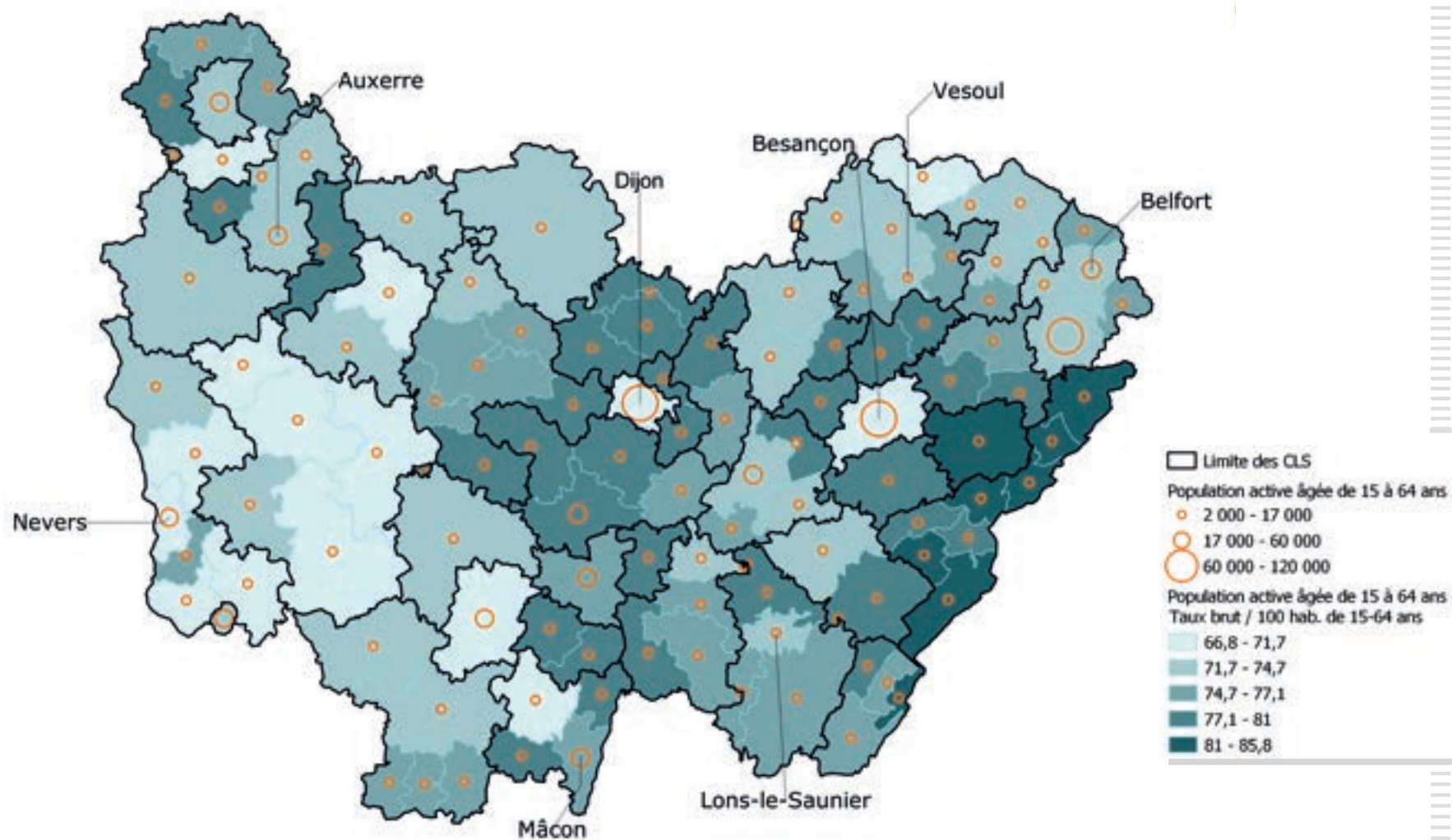
La part d'actifs de 15-64 ans a légèrement augmenté en 5 ans dans la région (+1,3 %) et dans une moindre mesure en France métropolitaine (+0,6 %).

A l'échelle infra-départementale, les taux de personnes actives varient de 66,8 % (CC du Serein) à 85,8 % (CC de la Station des Rousses-Haut Jura) selon les EPCI.

Effectifs de personnes actives de 15-64 ans et parts sur la population de 15-64 ans par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes actives de 15-64 ans	
	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	248 133	74,1
Doubs	251 537	74,7
Jura	117 320	75,7
Nièvre	82 357	70,7
Haute-Saône	105 325	74,3
Saône-et-Loire	240 199	74,8
Yonne	147 193	74,3
Territoire de Belfort	65 469	73,7
Bourgogne-Franche-Comté	1 257 533	74,3
France métropolitaine	29 946 345	74,3

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018), exploitation ORS

En 2018, les travailleurs actifs, en emploi, de Bourgogne-Franche-Comté, occupent principalement les professions d'employés (27,3 %), d'ouvriers (25,9 %) et de professions intermédiaires (25,4 %). Les agriculteurs exploitants, représentent, eux, 2,4 % des actifs en emploi. Comparée à la France métropolitaine, et compte tenu de ses domaines d'activités, la région se distingue par une plus grande proportion d'agriculteurs et d'ouvriers et une moindre représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Les disparités infrarégionales peuvent être importantes selon les PCS. Les ouvriers représentent respectivement 28,9 % et 28,6 % des actifs dans les départements de Haute-Saône et du Jura contre 21,3 % et 24,0 % en Côte-d'Or et dans le Territoire de Belfort. Les proportions les plus élevées d'agriculteurs exploitants s'observent dans la Nièvre (4,2 %) et la Saône-et-Loire (3,1 %) contre 0,3 % et 1,7 % dans le Territoire de Belfort et le Doubs.

Les départements du Territoire de Belfort (18,2 %), la Côte-d'Or (16,3 %) et le Doubs (13,9 %) présentent les taux de cadres et professions intellectuelles supérieures les plus importants. Il existe relativement peu de disparités entre les départements concernant les parts d'actifs artisans, commerçants et chefs d'entreprises, professions intermédiaires.

En termes d'évolution, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures et celle des professions intermédiaires a augmenté en 5 ans au niveau national (+19,0 % et +6,9 %) et dans une moindre mesure en région (+5,8 % et +2,7 %).

Parts des travailleurs actifs par PCS par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Côte-d'Or	2,0	6,2	16,3	26,9	27,4	21,3
Doubs	1,7	5,4	13,9	26,3	25,4	27,3
Jura	2,5	7,0	10,3	25,2	26,4	28,6
Nièvre	4,2	6,9	9,8	24,2	30,0	24,8
Haute-Saône	2,9	6,8	9,5	24,9	27,1	28,9
Saône-et-Loire	3,1	7,0	10,7	24,2	28,0	27,0
Yonne	2,9	6,7	10,3	24,2	28,9	27,0
Territoire de Belfort	0,3	5,0	18,2	25,8	26,7	24,0
Bourgogne-Franche-Comté	2,4	6,4	12,6	25,4	27,3	25,9
France métropolitaine	1,5	6,5	18,4	26,2	27,4	20,0

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS

En 2018, la Bourgogne-Franche-Comté compte 152 200 personnes âgées de 15-64 ans au chômage*, soit 12,1 % de la population active de 15-64 ans ; ce taux est légèrement inférieur à celui observé en France métropolitaine (13,0 %).

Il existe des disparités entre les départements, le Territoire de Belfort (14,6 %), l'Yonne (13,5 %) et la Nièvre (13,3 %) présentent les taux de chômage les plus importants. Les taux les plus faibles s'observent dans le Jura (10,2 %) et la Côte-d'Or (11,3 %).

Le taux de chômage a légèrement baissé en 5 ans : il s'élevait à 12,3 % en Bourgogne-Franche-Comté et 13,1 % en France métropolitaine en 2013. Au niveau des départements, seule la Côte-d'Or a vu son taux légèrement augmenter (11,2 % en 2013). Le Territoire de Belfort affiche la baisse la plus importante mais reste le département avec le taux de chômage le plus élevé en 2018 (taux de 15,6 % en 2013).

A l'échelle infra-départementale, les taux de chômage varient de 5,8 % (CC Norge et Tille) à 18,0 % (CC de l'Agglomération Migennoise) selon les EPCI en 2018.

i Précisions

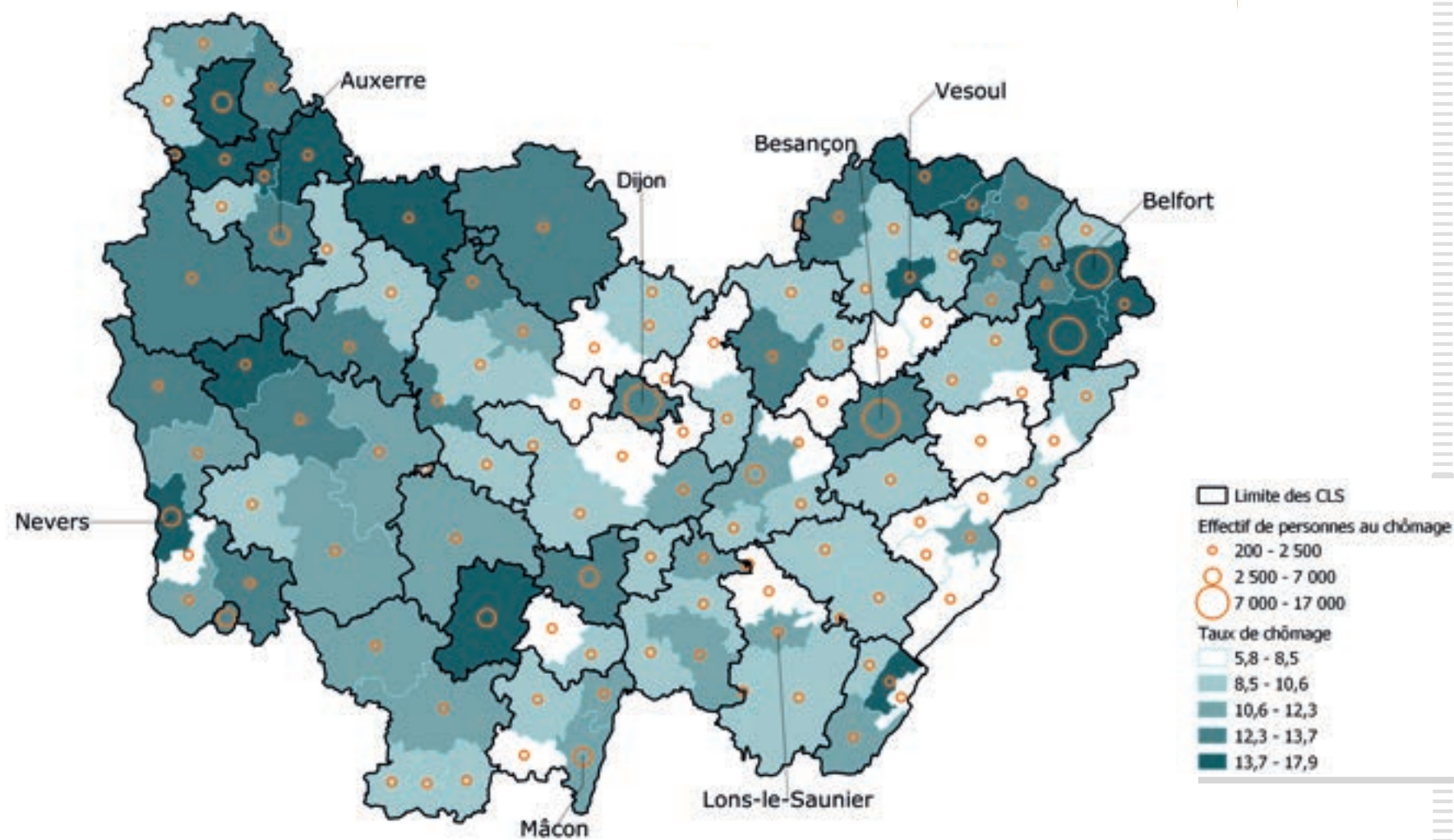
* Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans et plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Le taux de chômage correspond à la part des chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

Effectifs et taux de chômage par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes de 15-64 ans au chômage	
	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	28 108	11,3
Doubs	30 233	12,0
Jura	11 962	10,2
Nièvre	10 954	13,3
Haute-Saône	12 689	12,0
Saône-et-Loire	28 845	12,0
Yonne	19 867	13,5
Territoire de Belfort	9 569	14,6
Bourgogne-Franche-Comté	152 228	12,1
France métropolitaine	3 880 154	13,0

Source : Insee (RP 2018) - Exploitation ORS



Source : Insee (RP 2018), exploitation ORS

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, au seuil de pauvreté. En 2019, le taux de pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté est inférieur au taux national (12,8 % vs 14,5 %) toutes classes d'âges confondues. Il a très peu évolué par rapport à 2013 (13,0 % en Bourgogne-Franche-Comté vs 14,5 %).

Il existe des disparités marquées entre les départements. La Nièvre (15,5 %), le Territoire de Belfort (14,7 %) et l'Yonne (14,5 %) présentent les taux de pauvreté les plus élevés. À l'inverse, on observe les taux les plus faibles en Côte-d'Or (11,2 %), dans le Jura (11,4 %) ainsi que dans le Doubs (12,1 %).

En 2019, le revenu disponible médian par Unité de consommation (UC), encore appelé « niveau de vie » médian, s'élève à 21 640 € en Bourgogne-Franche-Comté (21 930 € au niveau national). Au niveau départemental, les valeurs les plus faibles sont observées dans la Nièvre, en Haute-Saône et dans l'Yonne (niveaux de vie médians inférieurs à 21 000 €), le Territoire de Belfort, la Côte-d'Or et le Doubs présentant les valeurs les plus élevées (supérieures à 22 000 €).

A l'échelle des EPCI, les inégalités s'accroissent. La CC Bazois Loire Morvan détient à la fois le taux de pauvreté le plus élevé (19,3 %) et le niveau de vie médian le plus faible (19 200 €). A l'inverse, certains EPCI apparaissent privilégiés : la CC Norge et Tille présente le taux de pauvreté le plus faible des EPCI de la région (5,0 %), et la CC de la Station des Rousses-Haut Jura affiche un revenu disponible médian par UC particulièrement élevé (35 020 €).

Définition & Précisions méthodologiques

i

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la part d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (fixé à 60 % du niveau de vie médian en France, soit à un revenu inférieur à 1 063 € par mois en 2018).

Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, telles que 50 % de la population aient un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur. Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

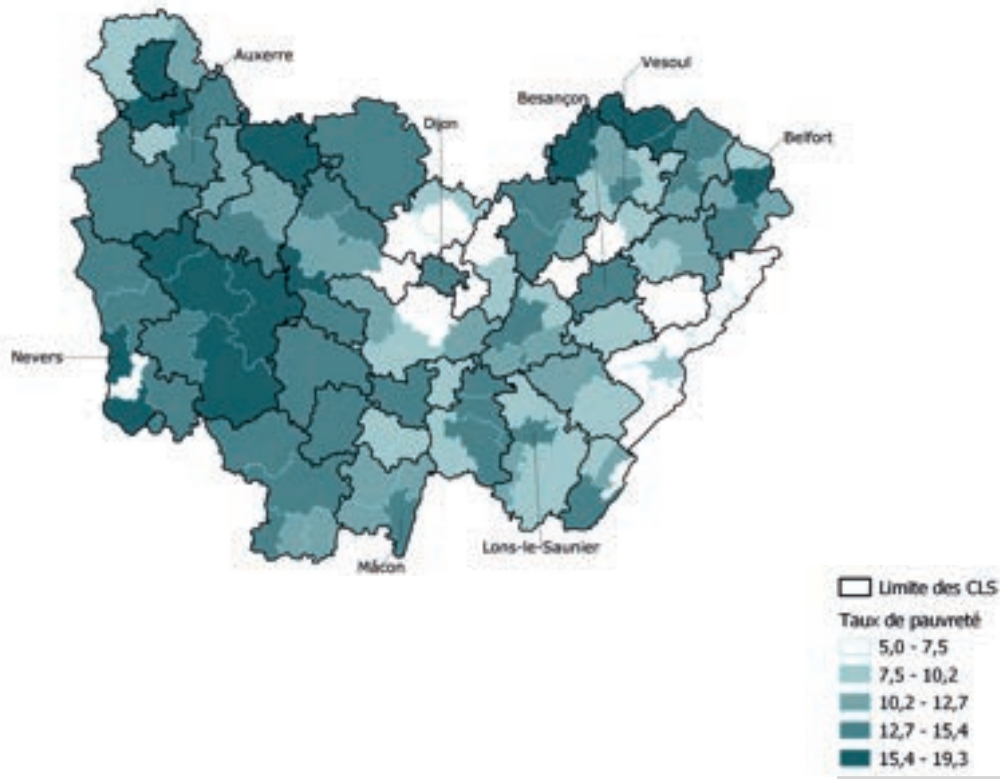
Taux de pauvreté et revenu disponible médian par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Taux de pauvreté (%)	Revenu disponible médian par UC (en €)
Côte-d'Or	11,2	22 590
Doubs	12,1	22 750
Jura	11,4	21 880
Nièvre	15,5	20 510
Haute-Saône	12,9	20 840
Saône-et-Loire	12,9	21 000
Yonne	14,5	20 920
Territoire de Belfort	14,7	22 050
Bourgogne-Franche-Comté	12,8	21 640
France métropolitaine	14,5	21 930

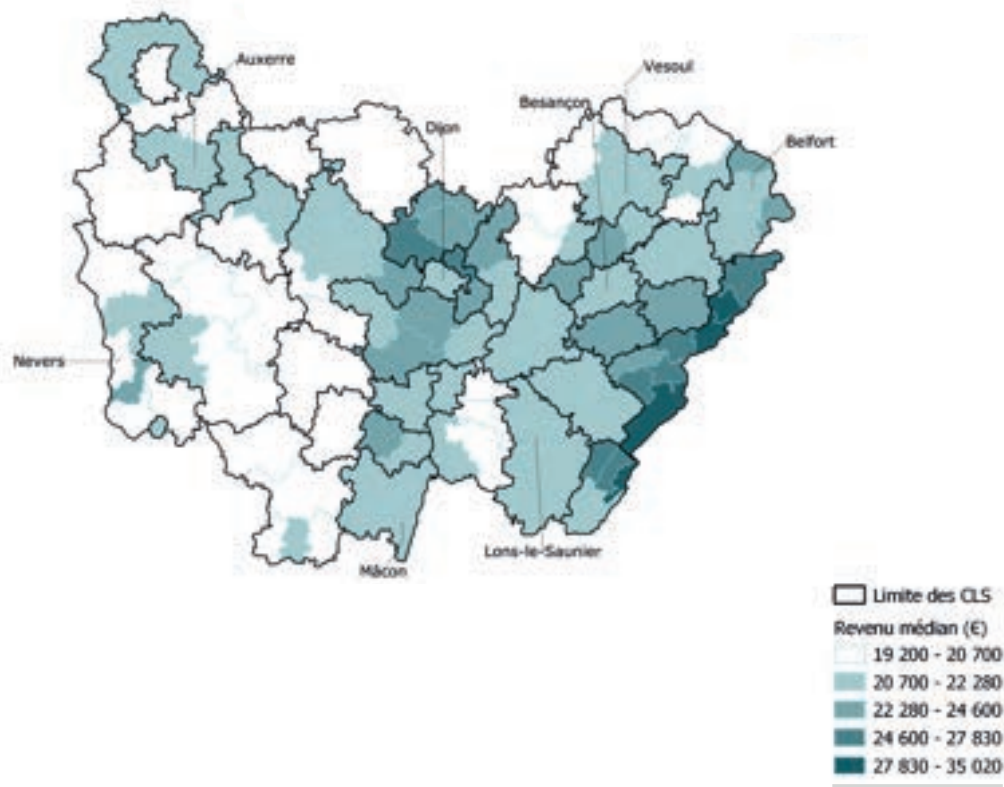
Sources : Insee, Filosofi (2019) - Exploitation ORS

Taux de pauvreté et revenu disponible médian dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté

Taux de pauvreté



Revenu disponible médian par UC



Sources : Insee, Filosofi (2019) - Exploitation ORS

Fin 2020, en Bourgogne-Franche-Comté, 64 150 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), soit 4,9 % des ménages ; ce taux est inférieur à celui observé en France métropolitaine (6,4 %). Au niveau départemental, le Territoire de Belfort (7,1 %), l'Yonne (6,2 %) et la Nièvre (6,0 %) présentent des taux d'allocataires parmi les ménages, les plus importants, au contraire du Jura (3,4 %).

A cette même date, on compte un peu plus de 67 500 allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales. Ils représentent 12,1 % de l'ensemble des allocataires de ces prestations. Cette part est inférieure à celle observée au niveau national (13,3 %). Au niveau infrarégional, le taux est nettement plus élevé dans la Nièvre (17,3 %), et moindre en Côte-d'Or (9,9 %) et dans le Jura (10,1 %).

À l'échelle infra-départementale, la CC de Montbenoit présente à la fois les proportions d'allocataires du RSA et d'allocataires dépendants à 100 % des prestations sociales les plus faibles (respectivement 0,7 % et 3,0 %). A l'opposé, les proportions les plus élevées sont observées dans la CC du Jovinien et la CA de Nevers (respectivement 9,1 % et 10,4 %).



Définition & Précisions méthodologiques

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Ce niveau minimum pour une personne vivant seule sans enfant est de 575 €, pour un couple avec deux enfants de 1 209 € (montants valables du 1er avril 2022 au 31 mars 2023).

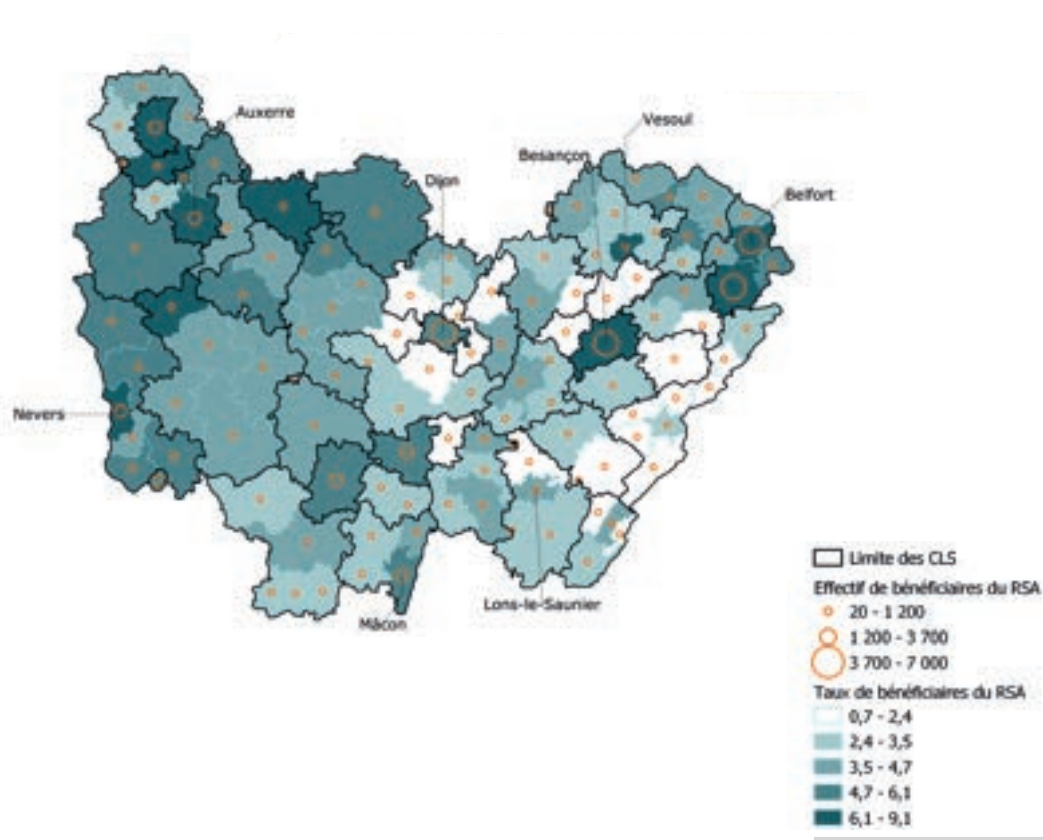
Effectifs et taux d'allocataires du RSA et d'allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Allocataires du RSA		Allocataires dép. à 100 % des prestations sociales	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	10 826	4,3	11 301	9,9
Doubs	13 430	5,5	14 140	12,7
Jura	4 072	3,4	4 734	10,1
Nièvre	6 043	6,0	7 153	17,3
Haute-Saône	4 502	4,2	4 877	11,2
Saône-et-Loire	11 169	4,4	12 127	11,5
Yonne	9 537	6,2	9 154	13,9
Territoire de Belfort	4 569	7,1	4 036	13,8
Bourgogne-Franche-Comté	64 148	4,9	67 522	12,1
France métropolitaine	1 844 383	6,4	1 852 164	13,3

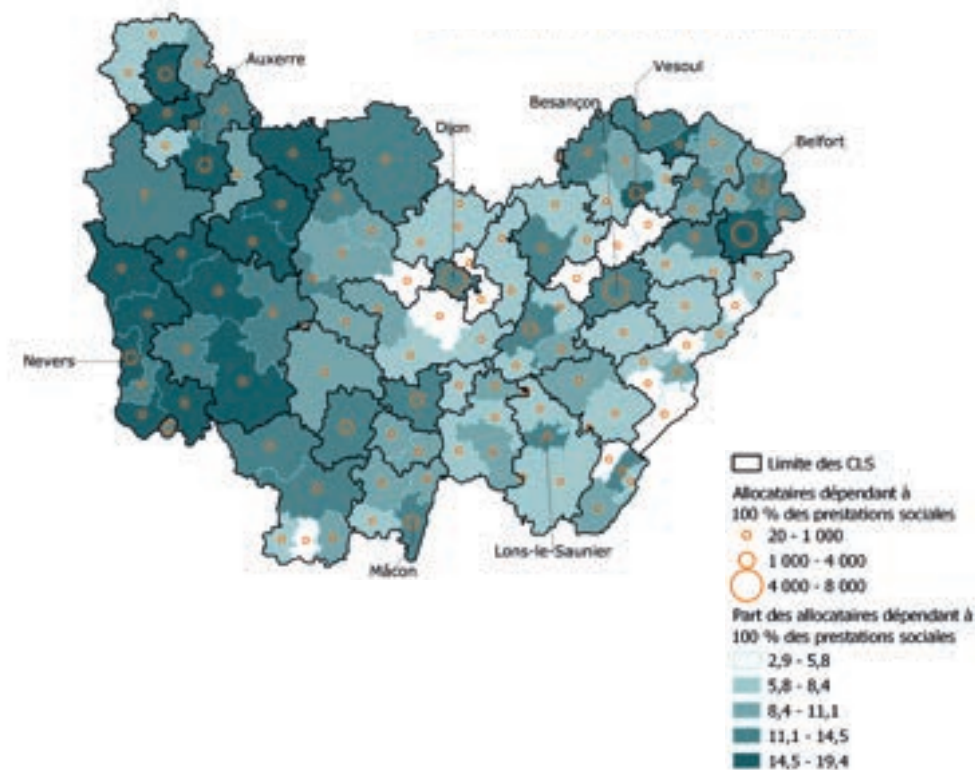
Sources : Insee (RP 2018), CCMSA, Cnaf 31/12/2020 - Exploitation ORS

Bénéficiaires de minima sociaux dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté

Effectif et taux de bénéficiaires du RSA



Effectif et part des allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales



Source : Insee CNAF (2018), exploitation ORS



Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS)

Fin 2019, en Bourgogne-Franche-Comté, 135 600 personnes affiliées au régime général (RG) d'assurance maladie bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS), soit 7,6 % des assurés du RG de 18 ans et plus. Ce taux est inférieur de près de 2 points à celui observé en France métropolitaine. Au niveau départemental, le Territoire de Belfort (9,1 %), la Nièvre (9,0 %) et l'Yonne (8,1 %) présentent des taux de bénéficiaires de la CSS, parmi les assurés du RG, les plus importants, au contraire des départements du Jura (6,0 %) et de la Haute-Saône (6,7 %).

À l'échelle infra-départementale, selon les EPCI, la proportion de bénéficiaires de la CSS varie de 1,0 % (CC de Montbenoit) à 12,9 % (CA de Nevers).



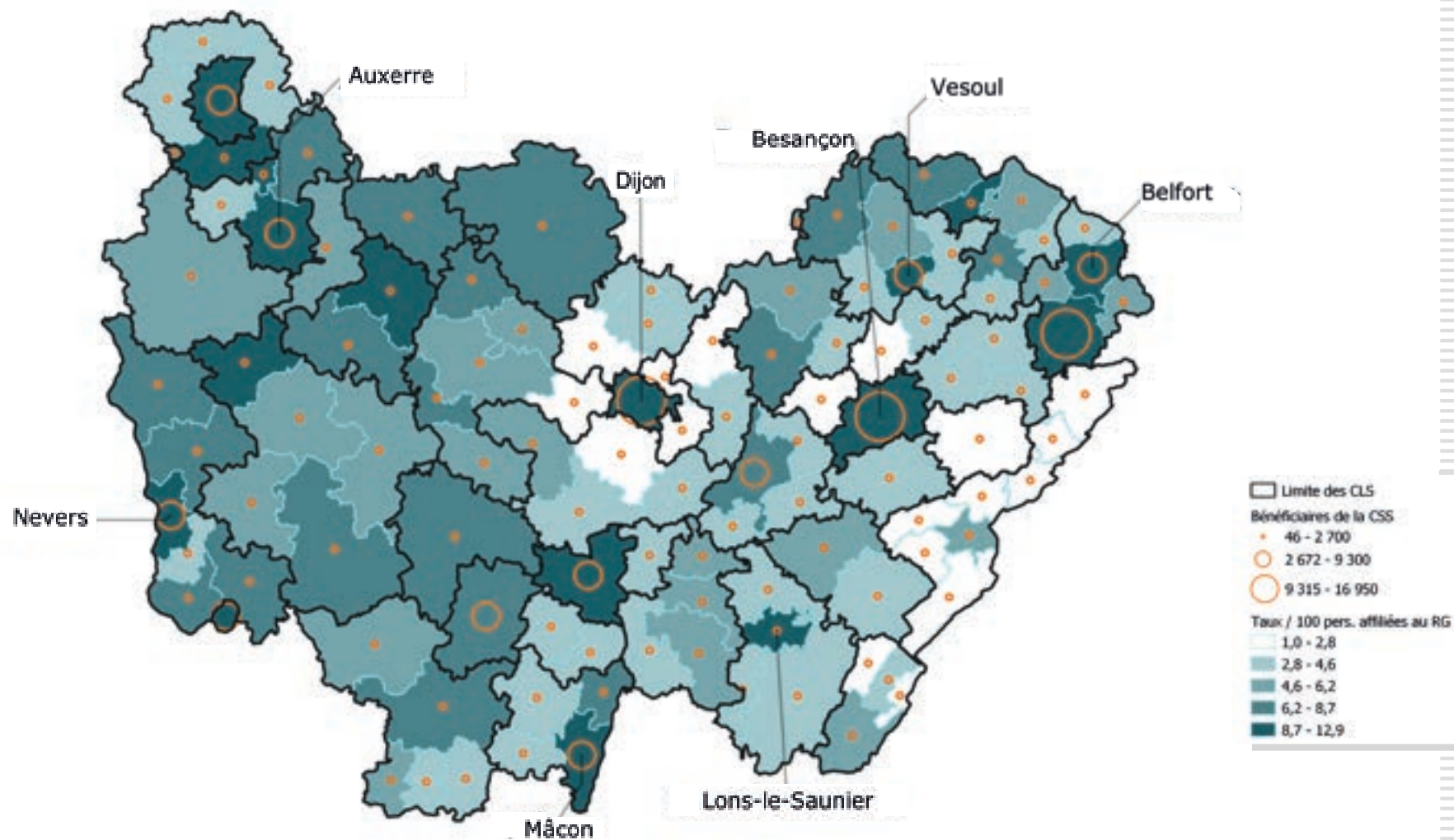
Définition & Précisions méthodologiques

Depuis le 1er novembre 2019, la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été remplacées par la Complémentaire santé solidaire (CSS). La CSS est une aide accordée sous condition de ressources, dont le plafond varie selon la composition du foyer. Elle donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.

Effectifs et parts de bénéficiaires de la CSS parmi les assurés du régime général de 18 ans et plus par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Effectifs des bénéficiaires de la CSS	Effectifs d'assurés du régime général d'assurance maladie	Part des bénéficiaires de la CSS
Côte-d'Or	23 920	334 391	7,2
Doubs	27 790	351 710	7,9
Jura	10 101	169 505	6,0
Nièvre	11 699	130 658	9,0
Haute-Saône	10 113	150 673	6,7
Saône-et-Loire	25 851	345 242	7,5
Yonne	17 228	213 559	8,1
Territoire de Belfort	8 914	97 776	9,1
Bourgogne-Franche-Comté	135 616	1 793 514	7,6
France métropolitaine	3 864 157	43 171 325	9,0

Source : SNDS (DCIRS) 31/12/2019 - Exploitation ORS



Source : SNDS (DCIRS) 31/12/2019 - Exploitation ORS

€ Ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité et au logement

En 2018, 324 500 ménages, soit 25,2 % des ménages, sont en situation de précarité énergétique en Bourgogne-Franche-Comté, d'après l'indicateur basé sur le taux d'effort énergétique calculé par l'Observatoire National de la Précarité Energétique (ONPE). Parmi ces ménages, 221 100 (soit 17,2 % des ménages) sont dans cette situation du fait de la mobilité, et 238 900 (18,6 %) le sont du fait de leur logement. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux observés au niveau national.

A l'échelle départementale, les ménages en situation de précarité due au logement ou à la mobilité sont proportionnellement plus nombreux dans la Nièvre (30,8 %) et l'Yonne (27,7 %) tandis qu'ils sont moins présents en Côte-d'Or (22,4 %).

Au niveau des EPCI, la proportion de ménages en situation de précarité énergétique varie de 11,7 % dans la CC Norge et Tille à 37,2 % dans la CC Haut Nivernais-Val d'Yonne.

i Définition & Précisions méthodologiques

Ménages en situation de précarité énergétique : Ménages sous le 3ème décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement ou pour le carburant de la mobilité quotidienne en voiture sont supérieures à un seuil (4,5 % des revenus pour les dépenses de carburant, et 8 % des revenus pour les dépenses énergétiques du logement). Ce seuil, fixé par convention, correspond au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population (Insee, 2015).

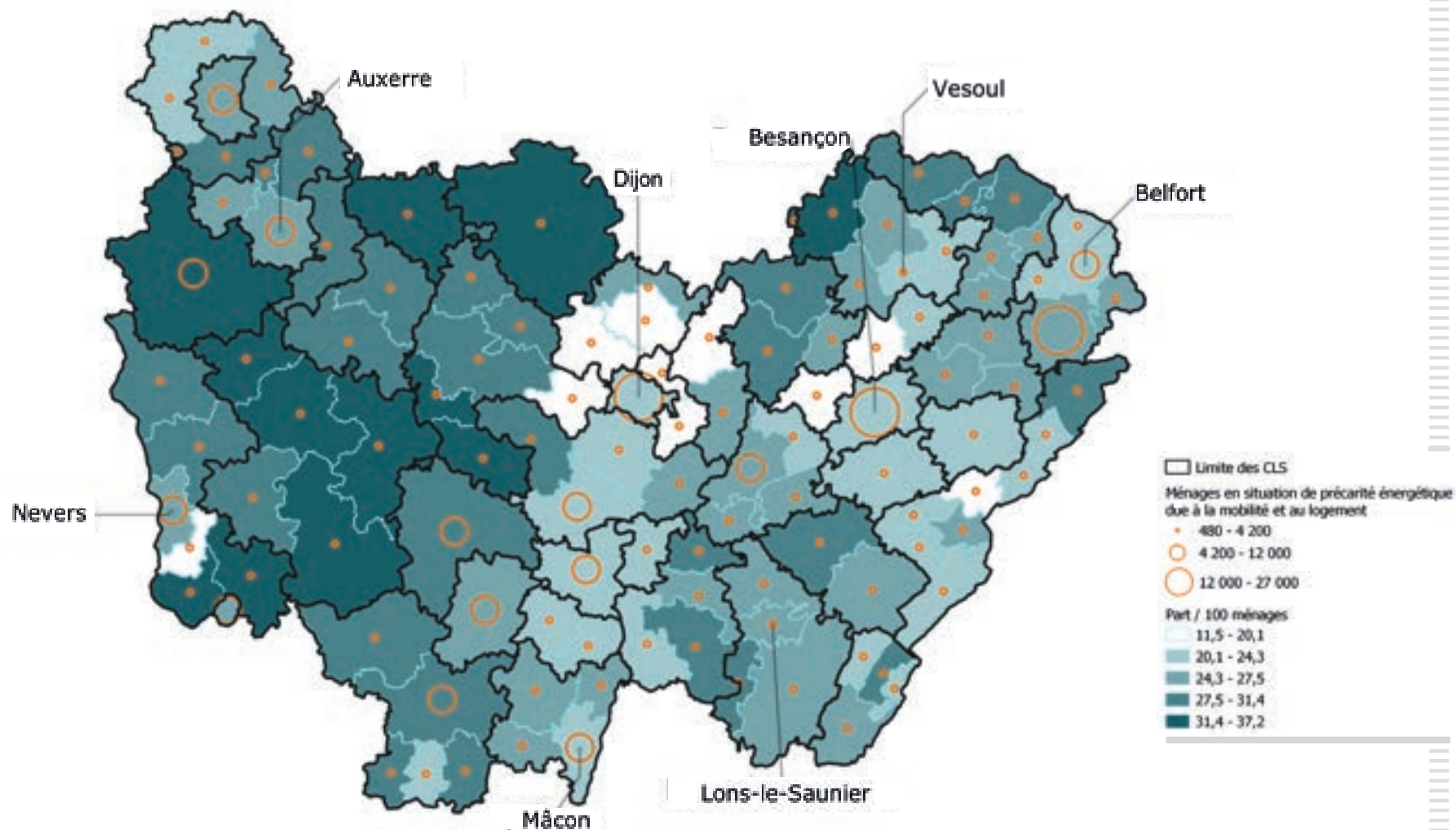
Côté logement, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Elle est valorisée en multipliant la quantité de chaque énergie utilisée par son coût unitaire moyen.

Côté déplacements, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la dépense effective en carburant de la voiture liée aux trajets effectués par le ménage pour se rendre sur son lieu de travail et/ou son lieu d'étude, ainsi que pour les achats, la santé ou des raisons administratives.

Effectifs et part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité, au logement et à la mobilité et au logement par départements en Bourgogne-Franche-Comté

	due à la mobilité		due au logement		due à la mobilité <u>et</u> au logement	
	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	38 622	15,6	38 180	15,4	55 426	22,4
Doubs	41 294	17,0	38 960	16,0	57 926	23,8
Jura	21 118	17,9	22 900	19,4	30 849	26,2
Nièvre	19 871	19,8	25 101	25,0	30 956	30,8
Haute-Saône	18 908	18,0	20 815	19,9	27 288	26,0
Saône-et-Loire	42 744	16,8	49 461	19,4	64 950	25,5
Yonne	28 037	18,5	33 047	21,8	42 019	27,7
Territoire de Belfort	10 494	16,3	10 406	16,2	15 077	23,5
Bourgogne-Franche-Comté	221 087	17,2	238 870	18,6	324 492	25,2
France métropolitaine	4 002 299	13,8	4 054 724	14,0	5 883 116	20,3

Source : ©GEODIP/ONPE/2021, avec le concours de l'ORECA (partenariat Alterre et Atmo BFC) 2018 - Exploitation ORS



Source : ©GEODIP/ONPE/2021, avec le concours de l'ORECA (partenariat Alterre et Atmo BFC) 2018 - Exploitation ORS



ÉTAT DE SANTÉ

1. VUE D'ENSEMBLE

Espérance de vie à la naissance selon le sexe

Mortalité générale

Mortalité prématurée

Mortalité évitable

Bénéficiaires d'une Affection de longue durée (ALD)

Personnes hospitalisées pour des causes dites « évitables »



Espérance de vie à la naissance selon le sexe

En Bourgogne-Franche-Comté, en moyenne, sur la période 2013-2017, l'espérance de vie à la naissance est de 85,3 ans pour les femmes et de 78,8 ans pour les hommes. Comparée à la France métropolitaine, elle est moins élevée en région, en particulier chez les hommes (-0,2 pour les femmes de la région, -0,6 pour les hommes), probablement du fait de la plus grande proportion des catégories sociales ouvrières et agricoles, moins aisées, et plus exposées au risque de décès prématuré (conditions de travail, comportements individuels, accès aux soins...). L'écart entre les genres tend à se réduire mais est un peu plus important dans la région qu'au niveau national.

Des disparités infrarégionales existent : pour les hommes comme pour les femmes, l'espérance de vie à la naissance est plus faible dans la Nièvre et l'Yonne.

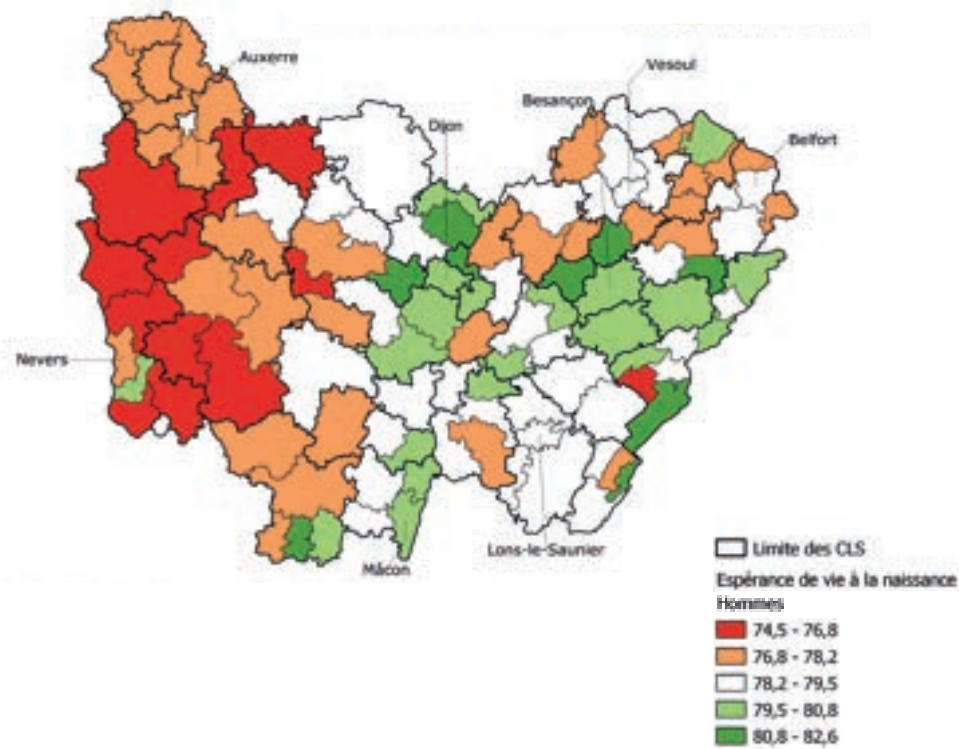
A l'échelle des EPCI, les valeurs varient de 74,5 (CC Haut Nivernais-Val d'Yonne) à 82,6 ans (CC Norge et Tille) pour les hommes ; et de 80,2 (CC du Pays de Montbozon et du Chanois) à 88,5 ans (CC de la Station des Rousses-Haut Jura) pour les femmes.

Espérance de vie selon le sexe par départements en Bourgogne-Franche-Comté

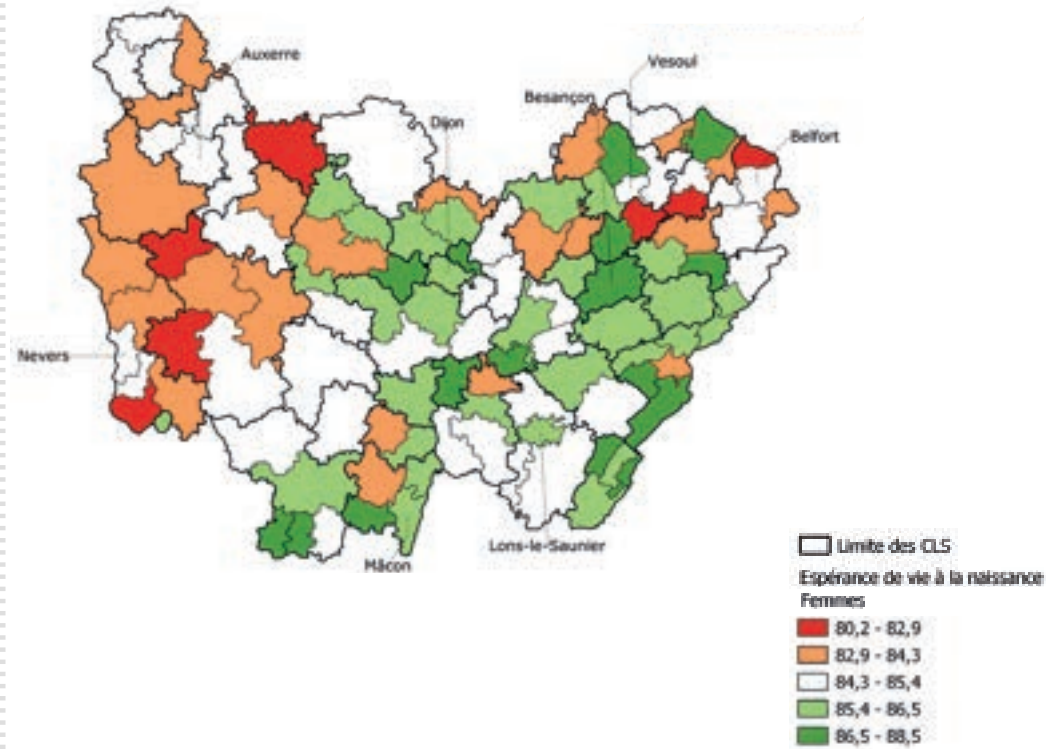
	Espérance de vie à la naissance	
	Hommes	Femmes
Côte-d'Or	79,9	85,9
Doubs	79,6	85,7
Jura	79,0	85,8
Nièvre	76,6	84,3
Haute-Saône	78,6	84,6
Saône-et-Loire	78,9	85,6
Yonne	77,5	84,5
Territoire de Belfort	79,0	84,7
Bourgogne-Franche-Comté	78,8	85,3
France métropolitaine	79,4	85,5

Sources : Inserm CépiDc, Insee (2013-2017) - Exploitation ORS

Hommes



Femmes



Sources : Inserm CépiDc, Insee (2013-2017) - Exploitation ORS



Mortalité générale

Plus de 29 000 Bourguignons-Francis-Comtois décèdent en moyenne chaque année (période 2013-2017). Avec 938,8 décès pour 100 000 habitants, la région se caractérise par une surmortalité générale par rapport à celle observée en France métropolitaine (914,9/100 000). Si on compte autant de décès d'hommes que de décès de femmes, en termes d'effectifs, les taux ramenés à 100 000 habitants sont plus élevés chez les hommes : 1 218,7 pour les hommes de Bourgogne-Franche-Comté contre 739,5 pour les femmes. Ces taux sont également supérieurs aux taux nationaux (respectivement 1 182,1 et 727,0).

Des disparités existent entre les départements : le Jura présente un taux de mortalité générale proche de celui de LA France métropolitaine, tandis que les taux sont significativement inférieurs en Côte-d'Or et dans le Doubs. Les 5 autres départements enregistrent des taux significativement supérieurs.

À l'échelle infra-départementale, le taux de mortalité varie presque du simple au double entre les EPCI (de 733,0 pour la CC de la Station des Rousses-Haut Jura à 1 354,9 pour la CC du Pays de Montbozon et du Chanois).

Définition & Précisions méthodologiques

Taux standardisé de mortalité (TSM) : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

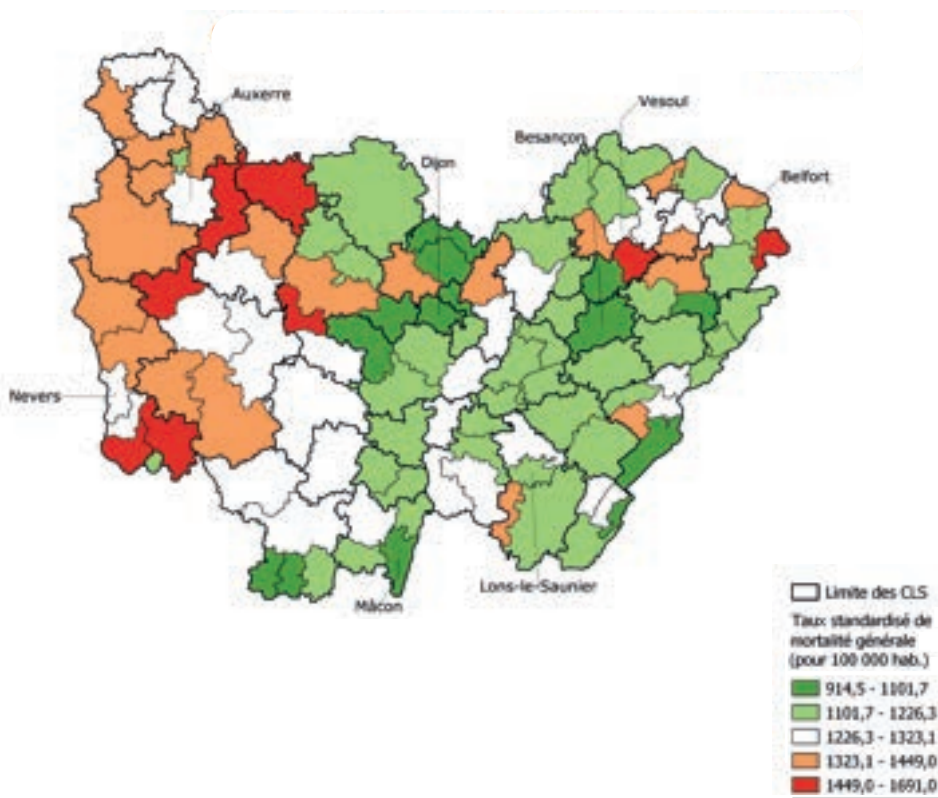
Mortalité générale dans les départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab.	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab.	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab.
Côte-d'Or	2 341	1 128,7 *	2 421	698,0 *	4 762	875,7 *
Doubs	2 234	1 143,9 *	2 170	712,2 *	4 404	891,1 *
Jura	1 371	1 193,5	1 330	707,4 *	2 701	910,5
Nièvre	1 517	1 388,5 *	1 472	780,3 *	2 989	1 029,6 *
Haute-Saône	1 232	1 251,1	1 218	809,9 *	2 449	1 000,1 *
Saône-et-Loire	3 195	1 209,2	3 188	724,9 *	6 382	927,5 *
Yonne	2 052	1 334,4 *	2 006	799,8 *	4 058	1 024,6 *
Territoire de Belfort	629	1 243,7 *	645	774,9 *	1 273	961,1 *
Bourgogne-Franche-Comté	14 569	1 218,7 *	14 450	739,5 *	29 019	938,8 *
France métropolitaine	285 096	1 182,1	285 215	727,0	570 310	914,9

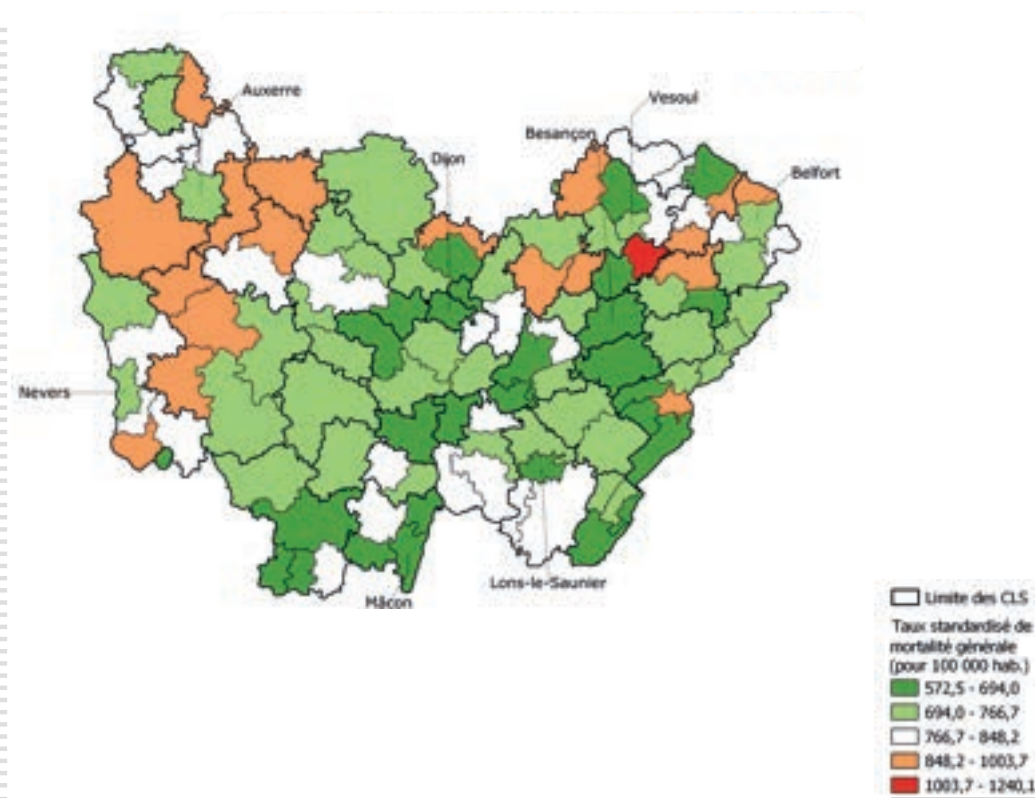
* : écart à la moyenne nationale statistiquement significatif (au seuil de 5 %)

Sources : Inserm CépiDc (2013-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS

Hommes



Femmes



Sources : Inserm CépiDc (2013-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS



Mortalité prématurée

En moyenne, sur la période 2013-2017, plus de 4 700 Bourguignons-Francis-Comtois sont décédés chaque année avant l'âge de 65 ans ; les deux tiers étant des hommes.

Avec 202,0 décès pour 100 000 habitants de moins de 65 ans, la région se caractérise par une surmortalité prématurée, tant chez les hommes que chez les femmes, comparée à celle de la France métropolitaine (191,5 / 100 000).

Les disparités départementales observées pour la mortalité générale se retrouvent pour la mortalité prématurée : les taux sont significativement inférieurs au taux national en Côte-d'Or et dans le Doubs, significativement supérieurs dans la Nièvre, l'Yonne, en Haute-Saône et en Saône-et-Loire ; le Jura et le Territoire de Belfort présentant des taux proches de la valeur nationale.

À l'échelle infra-départementale, le taux de mortalité varie dans un rapport de 1 à 3,5 entre les EPCI.

Entre 2009-2013 et 2013-2017, la mortalité prématurée a globalement diminué en région (-6,5 %), mais moins fortement qu'en France métropolitaine (-7,6 %). Par ailleurs, les évolutions sont contrastées au niveau départemental : la réduction de la mortalité prématurée a été plus favorable, comparée à celle de la France métropolitaine, dans le Doubs et l'Yonne. Le Territoire de Belfort, la Nièvre et la Haute-Saône affichent des baisses moins importantes.



Définition & Précisions méthodologiques

- **Taux standardisé de mortalité (TSM)** : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).

Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

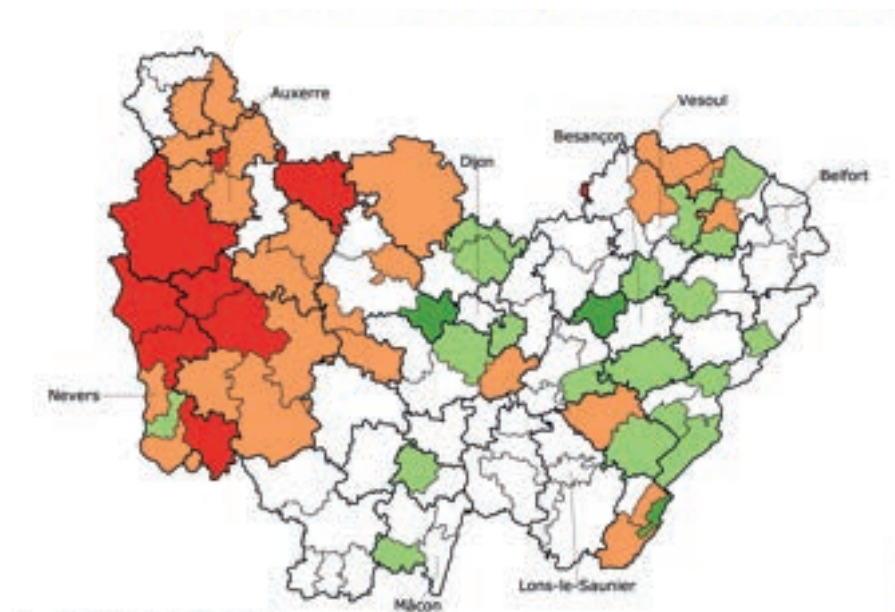
Mortalité prématurée (avant 65 ans) dans les départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Hommes		Femmes		Ensemble		Evol. Taux / 2009-2013
	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab. de - de 65 ans	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab. de - de 65 ans	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab. de - de 65 ans	
Côte-d'Or	520	246,9 *	269	121,8	789	182,7 *	- 7,5 %
Doubs	510	245,6 *	269	124,7	779	183,8 *	- 9,6 %
Jura	286	265,8	135	123,4	421	194,1	- 7,1 %
Nièvre	330	362,8 *	157	167,0 *	488	263,7 *	- 2,5 %
Haute-Saône	278	273,9	137	133,4	415	203,5 *	- 3,9 %
Saône-et-Loire	652	279,9 *	294	123,3	946	200,7 *	- 5,0 %
Yonne	448	313,8 *	209	144,0 *	658	228,1 *	- 8,7 %
Territoire de Belfort	153	268,5	78	132,7	231	199,0	- 2,4 %
Bourgogne-Franche-Comté	3 177	275,7 *	1 549	130,5 *	4 727	202,0 *	- 6,5 %
France métropolitaine	66 297	261,7	33 285	125,0	99 581	191,5	- 7,6 %

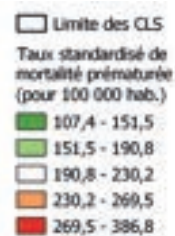
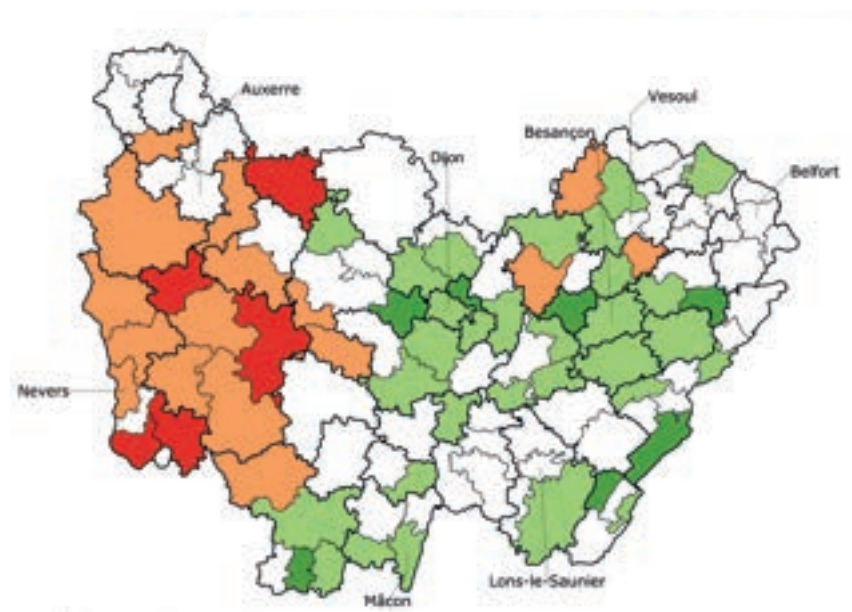
* : écart à la moyenne nationale statistiquement significatif (au seuil de 5 %)

Sources : Inserm CépiDc (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS

2009 - 2013



2013 - 2017



Sources : Inserm CépiDc, Insee (2009-2017) Insee (RP) - Exploitation ORS



Mortalité évitable

En moyenne annuelle sur la période 2013-2017, plus de 5 300 décès survenus avant l'âge de 75 ans, dont 68 % concernent des hommes, seraient évitables en région Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi eux, près de 70 % concernent des causes de décès que des interventions de santé publique et de prévention primaire efficaces¹ permettraient d'éviter. Les 30 % restants sont qualifiés de décès évitables par traitement, c'est-à-dire grâce à des soins de santé efficaces et prodigués à temps (y compris les interventions de prévention secondaire et de traitement après le déclenchement des maladies, pour réduire le taux de létalité).

Avec 138,1 décès pour 100 000 habitants de moins de 75 ans, évitables par la prévention, la région affiche une surmortalité par rapport à la France métropolitaine (132,2 / 100 000).

Des disparités entre les départements sont observées : la Nièvre, l'Yonne et la Haute-Saône sont en surmortalité, tandis que la Côte-d'Or présente un taux significativement inférieur au taux de France métropolitaine. Les 4 autres départements affichent un taux de mortalité proche du taux de France métropolitaine.

Par ailleurs, le taux de décès évitables par traitement en Bourgogne-Franche-Comté est également supérieur au taux national (64,2 versus 61,0 pour 100 000 habitants de moins de 75 ans). A l'échelle départementale, la Nièvre et l'Yonne présentent, là encore, une surmortalité par rapport à la France métropolitaine (respectivement 77,5 et 72,8 / 100 000).

A l'échelle des EPCI, les taux de mortalité évitable par des actions de prévention ou par traitement varient de 125,9 (CC Norge et Tille) à 331,6 (CC Haut Nivernais-Val d'Yonne).

¹ c'est-à-dire avant le déclenchement des maladies/traumatismes, pour en réduire l'incidence



Définition & Précisions méthodologiques

- **Taux standardisé de mortalité (TSM)** : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).

Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

- D'après les définitions OCDE/Eurostat de 2019, deux types de mortalité évitable peuvent être calculés, celle liée à la prévention et celle liée au traitement. La mortalité évitable par la prévention regroupe toutes les causes de décès qui, chez les moins de 75 ans, compte-tenu des connaissances sur les déterminants de la santé à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à des interventions de santé publique et de prévention primaire efficaces, entraînant notamment une modification de certains comportements individuels (alcoolisme, tabagisme, conduite routière...). La mortalité évitable par traitement regroupe toutes les causes de décès qui, chez les moins de 75 ans, compte-tenu des connaissances médicales et techniques à la date du décès, auraient pu être en grande partie évitées grâce à une bonne qualité du système de soins au sens large (dépistage, prise en charge adaptée pour les infarctus...).

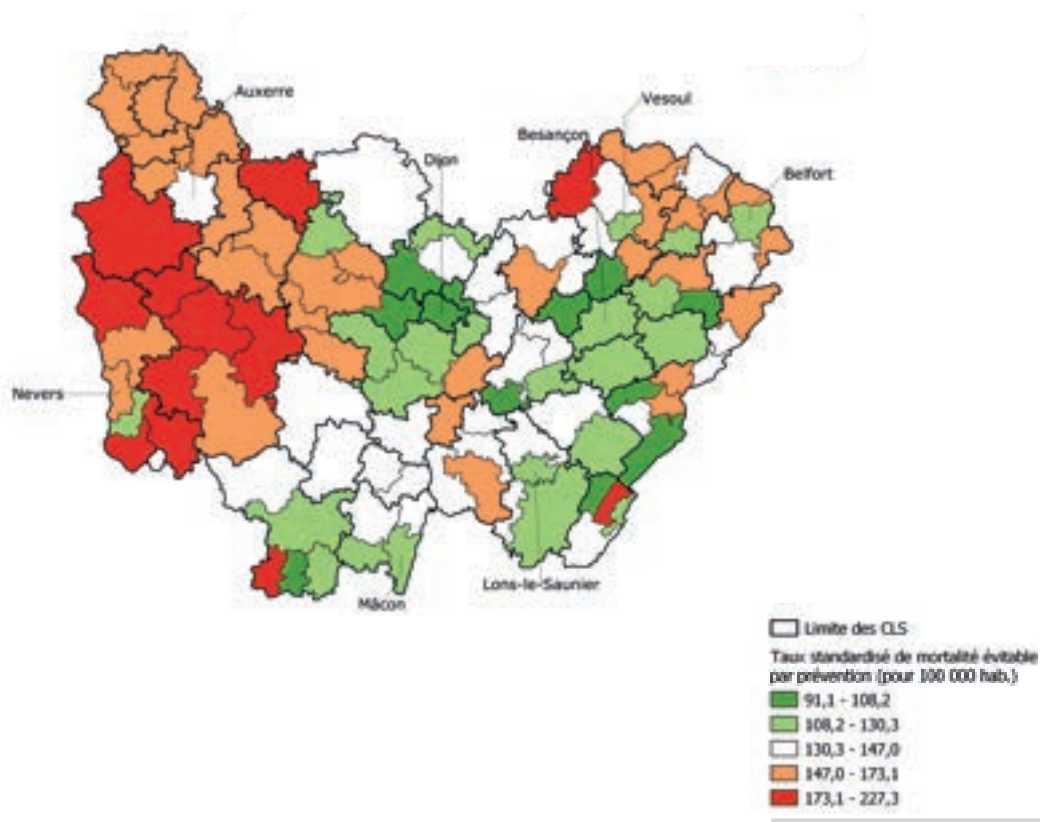
Mortalité évitable (avant 75 ans) dans les départements en Bourgogne-Franche-Comté

	Mortalité évitable				Mortalité évitable liée à la prévention		Mortalité évitable liée au système de soins	
	Hommes		Femmes		Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab. de - de 75 ans	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab. de - de 75 ans
	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab. de - de 75 ans	Effectifs annuels moyens	Taux standardisés /100 000 hab. de - de 75 ans				
Côte-d'Or	562	248,4 *	282	115,3 *	555	117,2 *	289	61,9
Doubs	589	264,6	294	124,0	608	132,0	275	60,0
Jura	329	273,7	148	118,4	329	133,9	149	60,6
Nièvre	388	359,4 *	176	152,7 *	389	175,7 *	176	77,5 *
Haute-Saône	330	293,6 *	152	131,8	334	147,0 *	147	64,6
Saône-et-Loire	740	278,7 *	330	117,6 *	739	135,7	332	60,2
Yonne	512	319,1 *	238	142,4 *	510	156,0 *	240	72,8 *
Territoire de Belfort	165	275,1	84	132,7	171	137,4	79	64,2
Bourgogne-Franche-Comté	3 615	282,8 *	1 705	126,2 *	3 634	138,1 *	1 687	64,2 *
France métropolitaine	72 763	269,5	36 175	123,4	74 720	132,2	34 218	61,0

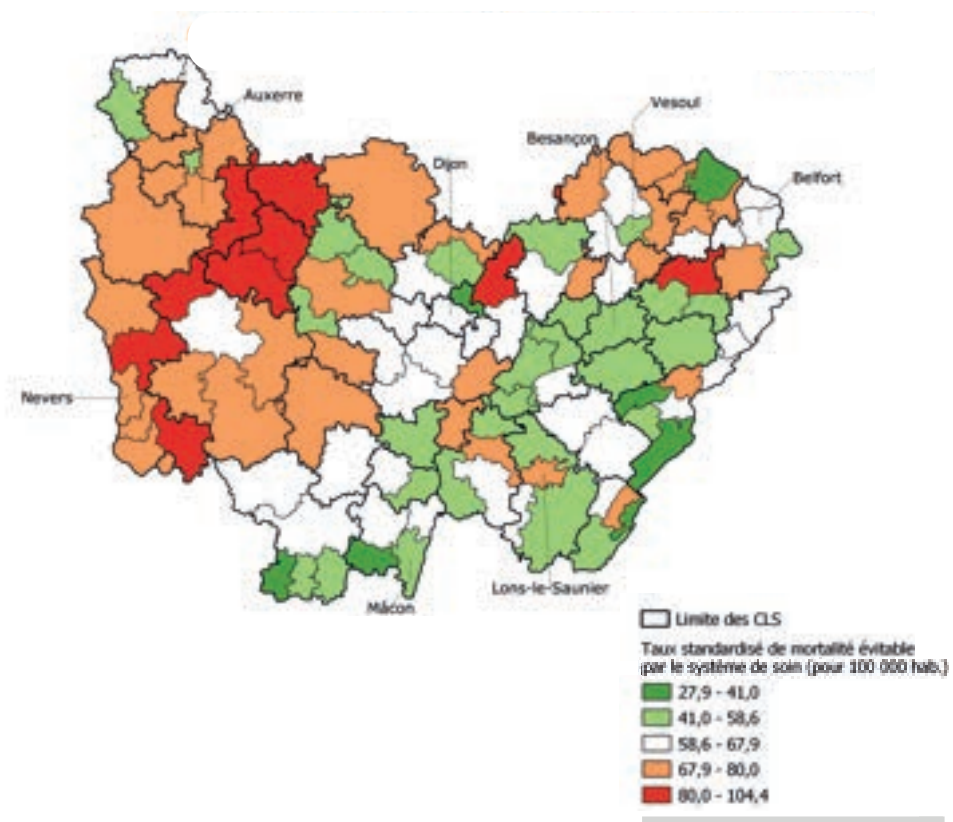
* : écart à la moyenne nationale statistiquement significatif (au seuil de 5 %)

Sources : Inserm CépiDc (2013-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS

Par la prévention



Par le système de soin



Sources : Inserm CépiDC (2013-2017), Insee (RP), exploitation ORS



Bénéficiaires d'une affection de longue durée (ALD)

En 2019, près de 582 000 Bourguignons-Francis-Comtois relevant d'un des trois principaux régimes d'assurance maladie sont bénéficiaires du dispositif d'ALD. Le taux d'ALD, toutes causes confondues, est proche du taux national (respectivement 187,0 et 187,4 /1 000). À l'échelle des départements, la Nièvre (203,3 /1 000), l'Yonne (202,4) et la Haute-Saône (192,6) présentent les taux les plus élevés. Au niveau infra-départemental (EPCI) les taux peuvent varier de 143,5 (CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs) à 214,6 (CC Sud Nivernais).



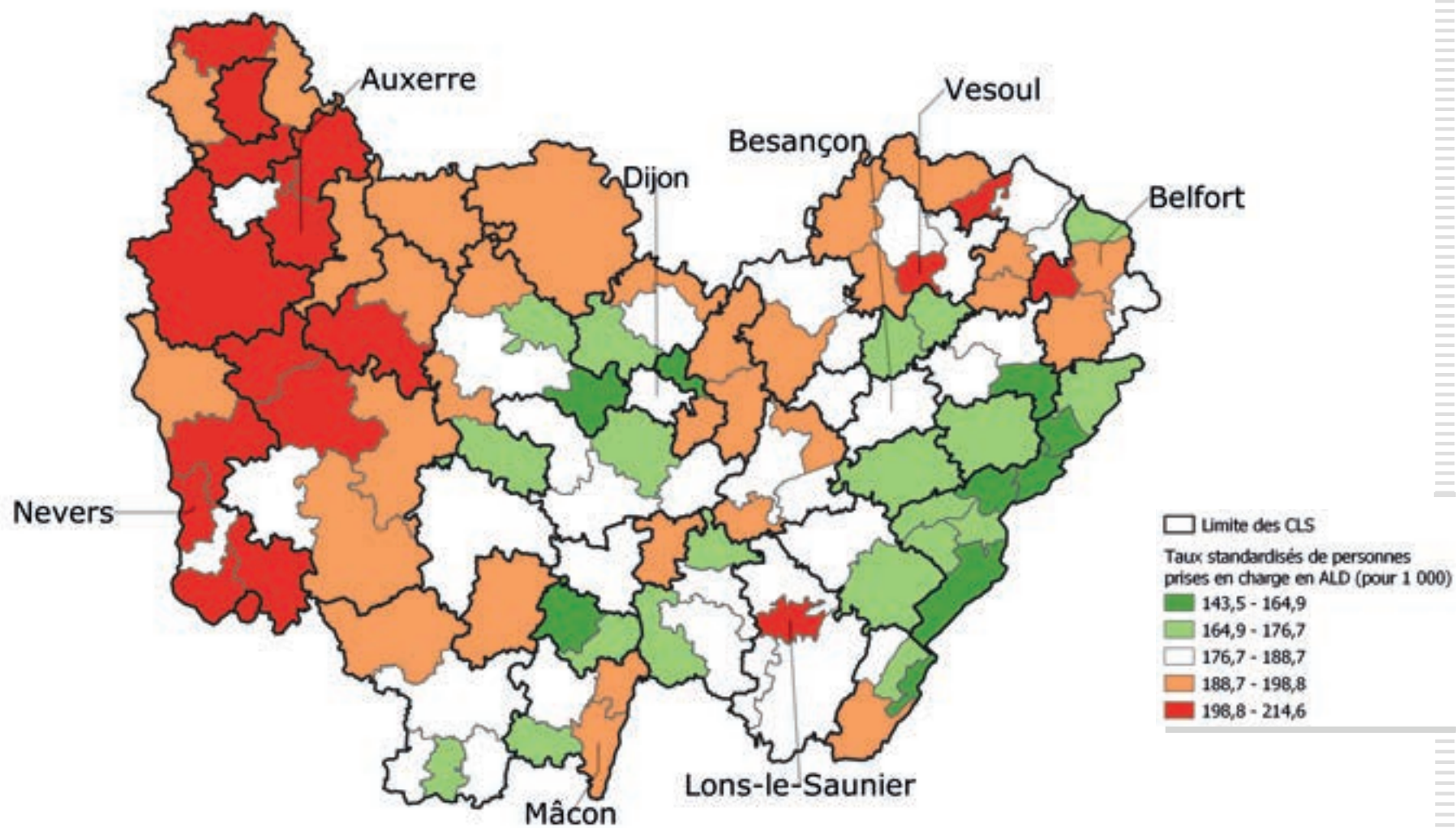
Définition & Précisions méthodologiques

- **Taux standardisé (TS)** : nombre de bénéficiaires pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

Effectifs et taux de personnes bénéficiaires d'une ALD dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Bénéficiaires d'une ALD	
	Effectifs	Taux standardisés /1 000 hab.
Côte-d'Or	101 665	181,3
Doubs	97 999	178,1
Jura	54 145	184,6
Nièvre	52 909	203,3
Haute-Saône	50 009	192,6
Saône-et-Loire	120 840	184,8
Yonne	77 026	202,4
Territoire de Belfort	26 604	186,2
Bourgogne-Franche-Comté	581 197	187,0
France métropolitaine	12 881 574	187,4

Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Personnes hospitalisées pour des causes dites « évitables »

En 2019, 14 320 séjours hospitaliers pour des causes dites « évitables » ont été recensés, soit un nombre très proche de celui de 2014 (14 130).

Cela correspond à plus de 10 600 patients domiciliés en Bourgogne-Franche-Comté hospitalisés en 2019 pour des causes dites « évitables » par des soins primaires efficaces, délivrés au moment opportun.

Le taux régional d'hospitalisations évitables (4,1 pour 1 000 habitants) est similaire au taux en France métropolitaine. Cependant, la Haute-Saône et l'Yonne se distinguent par des taux significativement supérieurs au taux de France métropolitaine (respectivement 5,1 et 4,6). A l'inverse, les taux sont particulièrement faibles en Côte-d'Or (3,5) et dans le Doubs (3,7).

À l'échelle infra-départementale, les taux de patients hospitalisés pour causes évitables varient de 1,9 (CC Ouche et Montagne) à 7,8 (CA Moulins Communauté).

Définition & Précisions méthodologiques



- **Taux standardisé (TS)** : nombre de bénéficiaires pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).

Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

- L'identification des **hospitalisations potentiellement évitables** (HPE) repose ici sur la liste de pathologies définie par l'Agency for Healthcare Research and Quality (AHRQ), agence pour la recherche et la qualité des soins de santé aux Etats-Unis. Deux listes peuvent être distinguées :

- une liste de prise en charge des pathologies aiguës ;
- une liste de prise en charge des pathologies chroniques.

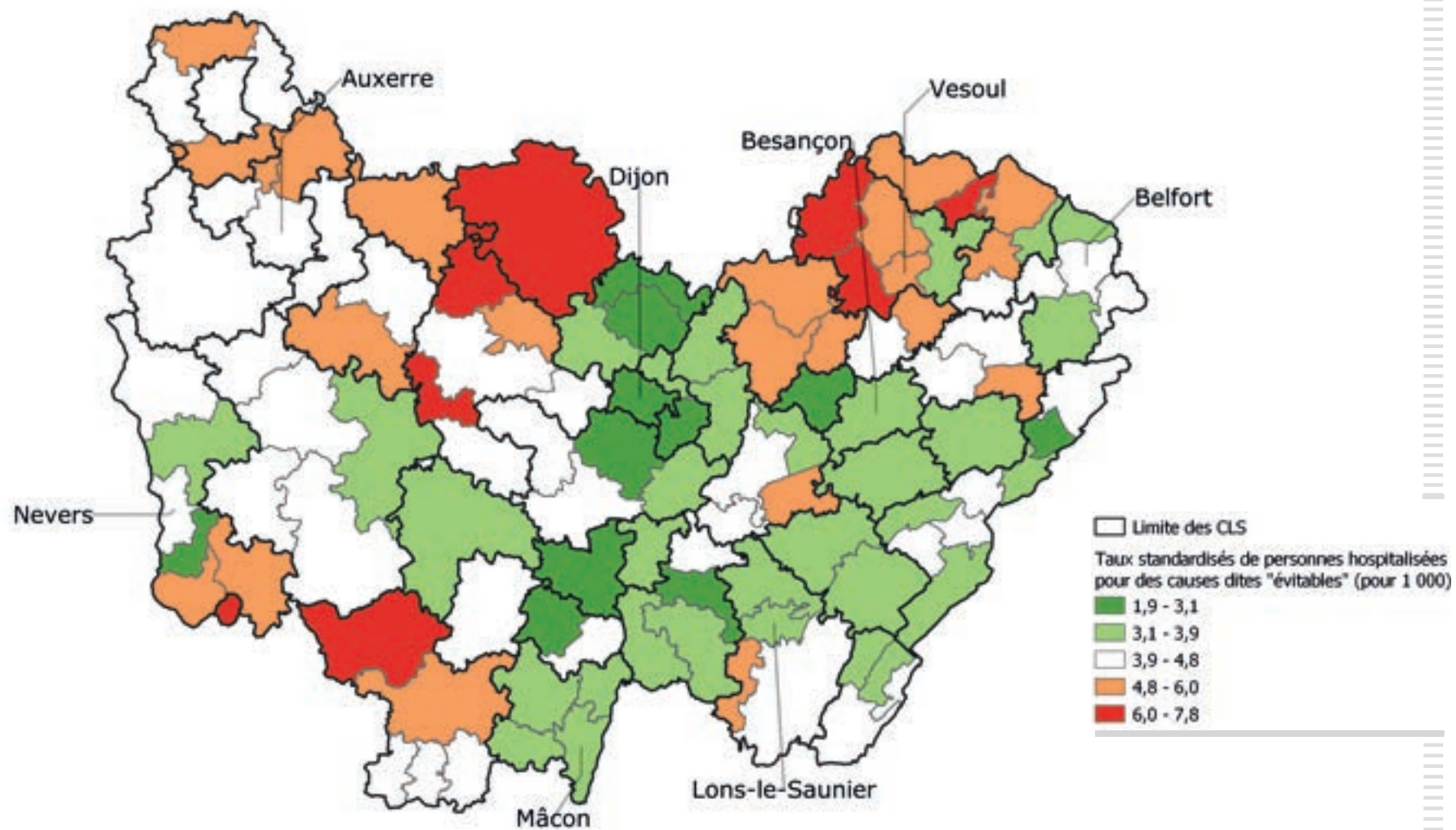
Elle cible également des seuils d'âge spécifiques en fonction des pathologies.

Dans le cas présent, seule la liste des pathologies chroniques pour laquelle il a été démontré qu'une prise en charge plus efficace des patients en ville réduisait les risques d'hospitalisation est retenue. La méthode de calcul est mise à disposition par l'Atih en collaboration avec l'équipe projet de la DGOS (cf. Guide méthodologique « Taux d'hospitalisation potentiellement évitables » disponible sur ScanSanté).

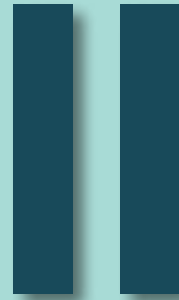
Effectifs et taux de personnes hospitalisées pour des causes dites « évitables » dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes hospitalisées pour causes "évitables"	
	Effectifs	Taux standardisés /1 000 hab.
Côte-d'Or	1 661	3,5
Doubs	1 622	3,7
Jura	1 034	4,1
Nièvre	1 010	4,2
Haute-Saône	1 074	5,1
Saône-et-Loire	2 299	4,0
Yonne	1 481	4,6
Territoire de Belfort	450	4,0
Bourgogne-Franche-Comté	10 631	4,1
France métropolitaine	223 090	4,1

Sources : SNDS DCIRS-PMSI (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Sources : SNDS DCIRS-PMSI (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



ÉTAT DE SANTÉ

2. APPROCHE PAR PATHOLOGIE

Cancers

Maladies cardio-neurovasculaires

Diabète

Maladies de l'appareil respiratoire

Traumatismes et empoisonnements

Troubles mentaux et du comportement

Problèmes de santé liés aux addictions

Prises en charge en soins pour cancer

En 2019, plus de 142 300 personnes ont été prises en charge en soins pour un cancer en Bourgogne-Franche-Comté, soit un taux de 47,6 pour 1 000, légèrement inférieur au taux national (48,4). A l'échelle des départements, le Doubs affiche le taux de personnes prises en charge pour un cancer le plus faible (44,7), à l'inverse, la Côte-d'Or affiche le plus élevé (49,5). Le nombre de personnes prises en charge, en 2020, a légèrement augmenté par rapport à 2019 (+0,8 % en Bourgogne-Franche-Comté, +0,7 % au niveau national).

Au niveau des EPCI, les taux varient de 41,1 (CC du Plateau de Russey) à 55,4 (CC Mâconnais – Tournageois) en 2019.



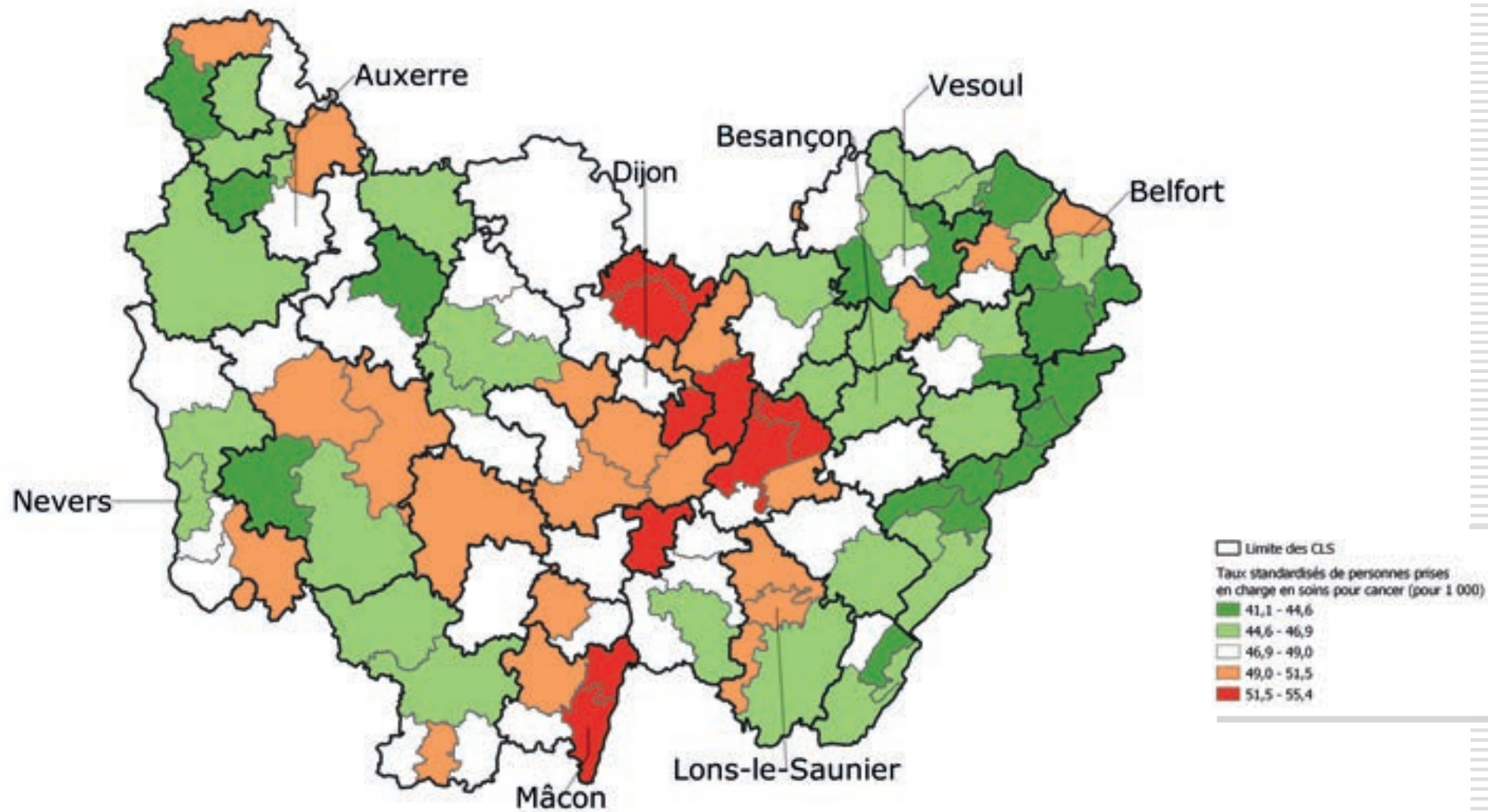
Définition & Précisions méthodologiques

- Les données sur les **personnes prises en charge en soins pour différentes pathologies ou traitements** sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Elles intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de personnes pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

Effectifs et taux de personnes prises en charge en soins pour cancer dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes prises en charge en soins pour cancer		
	Effectifs	Evol. Effectifs 2020/2019	Taux std. /1 000 hab.
Côte-d'Or	26 404	+1,5 %	49,5
Doubs	23 243	+0,4 %	44,7
Jura	13 896	+0,5 %	49,1
Nièvre	12 181	+1,8 %	47,2
Haute-Saône	11 842	+1,2 %	46,9
Saône-et-Loire	31 071	+0,8 %	48,7
Yonne	17 430	+0,5 %	47,2
Territoire de Belfort	6 259	- 2,4 %	46,4
Bourgogne-Franche-Comté	142 326	+0,8 %	47,6
France métropolitaine	2 933 438	+0,7 %	48,4

Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP)
Exploitation ORS - Cnam (Data pathologies) pour l'évolution



Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Mortalité par cancer

En moyenne, sur la période 2013-2017, les cancers sont en cause dans près de 7 800 décès chaque année dans la région. Avec 253,0 décès pour 100 000 habitants, le taux régional de mortalité par cancer est proche du taux de France métropolitaine (251,8/100 000).

Des disparités sont observées entre les départements. La Nièvre et l'Yonne présentent des taux de mortalité par cancer significativement supérieurs au taux de France métropolitaine, tandis qu'ils sont significativement inférieurs dans le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort. A l'échelle des EPCI, les taux de mortalité par cancer varient de 169,8 (CC Altitude 800) à 321,3 (CC de Saulieu).

Entre 2009-2013 et 2013-2017, la mortalité par cancer a un peu diminué en région (-3,8 %), comme en France métropolitaine (-3,6 %). Les évolutions sont contrastées au niveau départemental : la baisse est plus marquée dans le Territoire de Belfort et le Jura, tandis qu'elle est moindre en Saône-et-Loire.

Définition & Précisions méthodologiques



- **Taux standardisé de mortalité (TSM)** : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

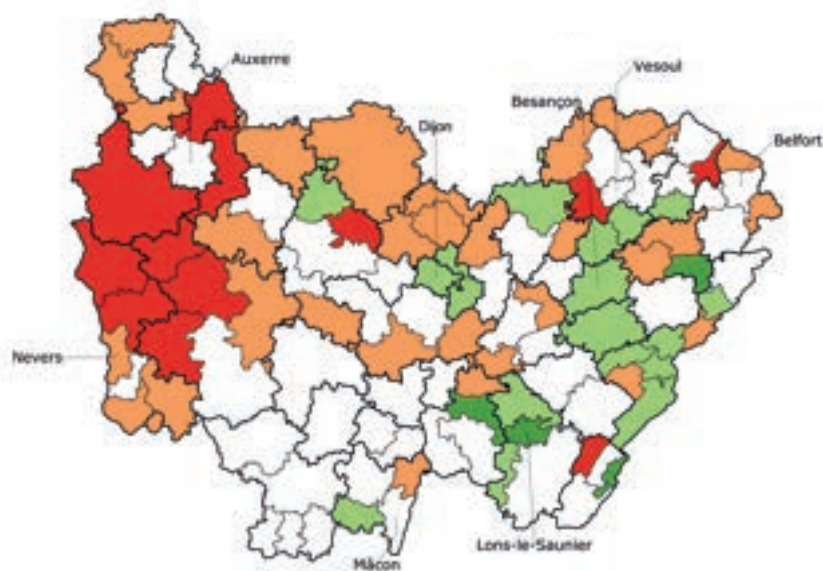
Mortalité par cancer dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Mortalité par cancer		
	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.	Evol. Taux / 2009-2013
Côte-d'Or	1 342	250,3	- 2,8 %
Doubs	1 230	243,8 *	- 3,1 %
Jura	686	234,9 *	- 6,2 %
Nièvre	808	283,6 *	- 4,6 %
Haute-Saône	655	259,1	- 2,8 %
Saône-et-Loire	1 662	246,7	- 2,2 %
Yonne	1 068	274,0 *	- 4,5 %
Territoire de Belfort	323	238,1 *	- 8,9 %
Bourgogne-Franche-Comté	7 775	253,0	- 3,8 %
France métropolitaine	158 076	251,8	- 3,6 %

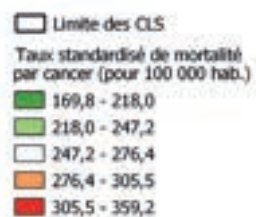
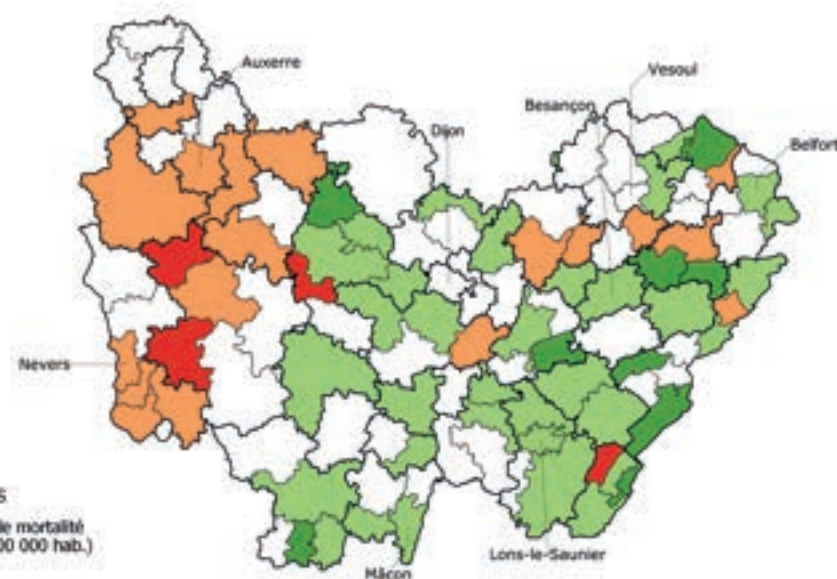
* : écart à la moyenne nationale statistiquement significatif (au seuil de 5 %)

Sources : Inserm CépiDc (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS

2009 - 2013



2013 - 2017



Source : Inserm CépiDC (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS



Personnes nouvellement admises en ALD pour cancer

On dénombre environ 16 600 nouvelles admissions en ALD pour cancer en 2019 et environ 16 300 en 2020 en Bourgogne-Franche-Comté. Les taux correspondants sont en légère baisse entre 2019 et 2020 dans la région (respectivement 555,4 et 545,5 /100 000 habitants), et sont stables au niveau national (562 /100 000). A l'échelle départementale, les taux baissent également entre les 2 années, de manière plus ou moins marquée selon les territoires. Seule la Haute-Saône affiche une augmentation (de 572,0 à 609,5). Les diminutions observées sont peut-être à rapprocher des périodes de confinement de 2020, traduisant une prise en charge moindre. Elles demandent à être confirmées dans les années à venir.

Sur l'année 2019 uniquement, la Haute-Saône et la Nièvre présentent des taux supérieurs au taux régional, à l'inverse du Territoire de Belfort et de la Côte-d'Or (écarts non significatifs).

Au niveau infra-départemental (EPCI), on observe des taux de nouvelles admissions variant de 397,7 (CC de Saulieu) à 741,8 pour 100 000 habitants (CC du Pays de Villersexel) selon les territoires, à interpréter avec précaution du fait des faibles effectifs.



Définition & Précisions méthodologiques

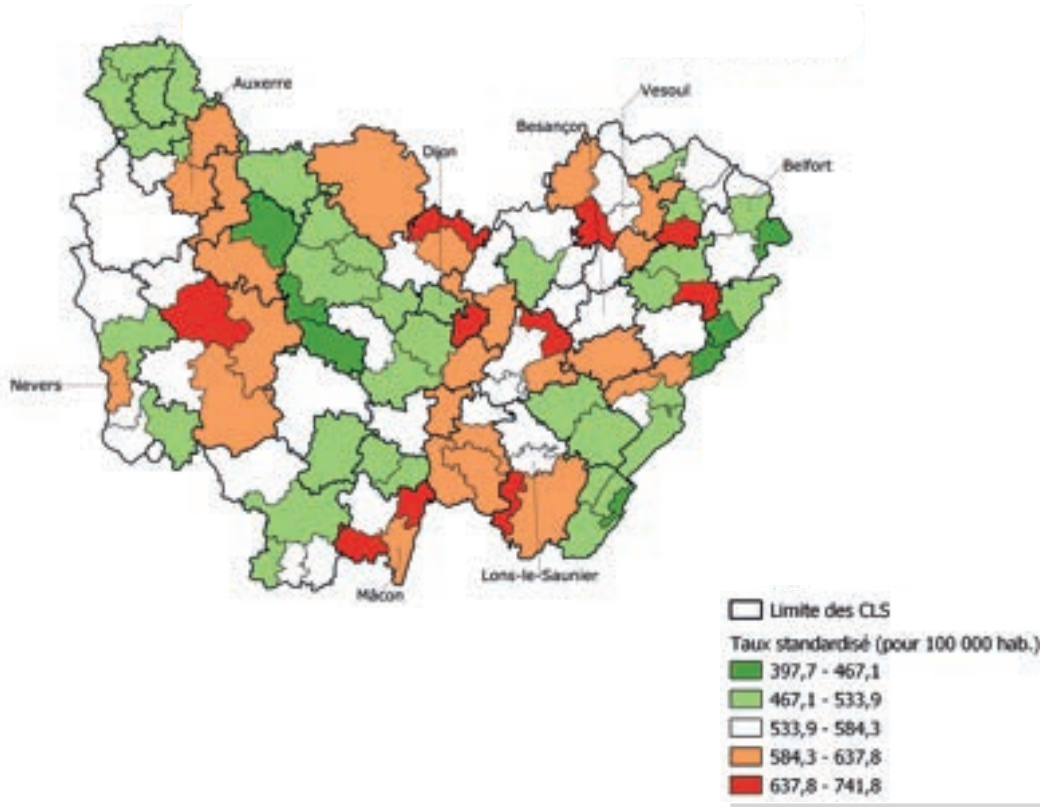
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de bénéficiaires nouvellement admis pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017. De plus, les chiffres de l'année 2020 sont présentés pour information. Il est, en effet, difficile à ce jour de les interpréter ; 2020 étant une période très particulière du fait de la crise sanitaire.

Effectifs et taux de personnes nouvellement admises en ALD pour cancer dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

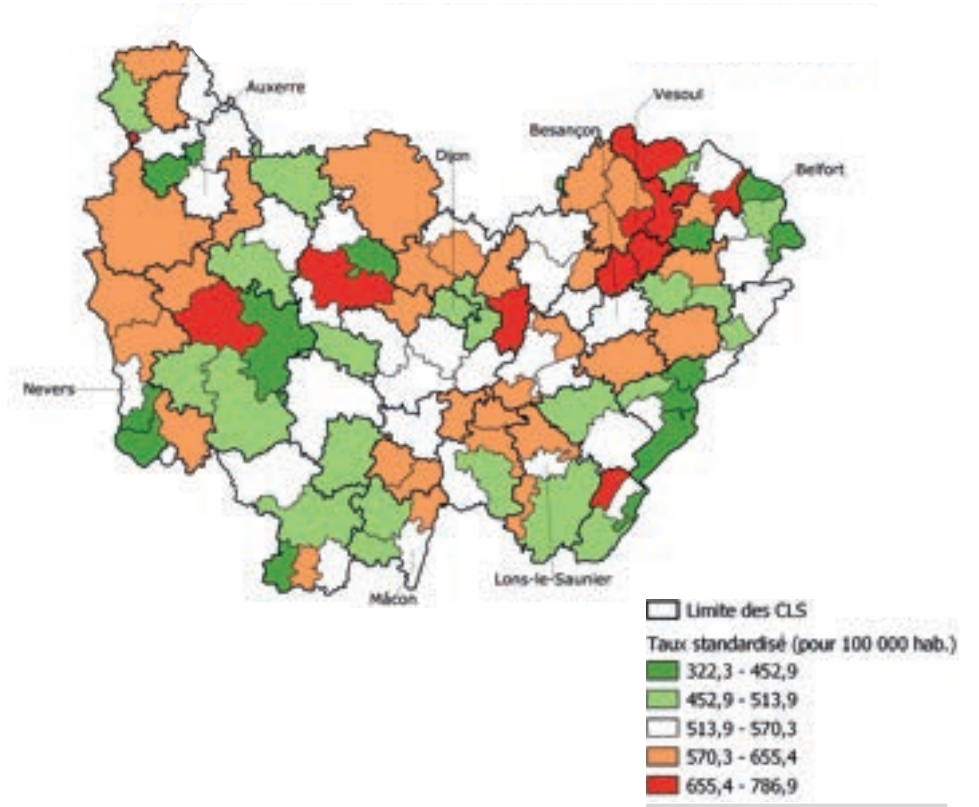
	ALD pour cancer en 2019		ALD pour cancer en 2020	
	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.
Côte-d'Or	2 880	542,5	2 861	539,0
Doubs	2 812	546,7	2 770	538,5
Jura	1 588	560,9	1 511	533,4
Nièvre	1 491	569,0	1 448	557,6
Haute-Saône	1 458	572,0	1 548	609,5
Saône-et-Loire	3 610	565,5	3 483	548,0
Yonne	2 086	556,8	2 060	550,8
Territoire de Belfort	721	523,7	646	469,6
Bourgogne-Franche-Comté	16 646	555,4	16 327	545,5
France métropolitaine	355 686	562,6	355 253	562,0

Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019-2020), Insee (RP) - Exploitation ORS

2019



2020



Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019-2020), Insee (RP) - Exploitation ORS



Maladies cardio-neurovasculaires¹

Prises en charge en soins pour maladies cardio-neurovasculaires

Plus de 230 100 personnes ont été prises en charge en soins pour une maladie cardio-neurovasculaire en 2019, dans la région, soit un taux de 75,3 pour 1 000, légèrement supérieur au taux national (74,7). A l'échelle des départements, le taux le plus élevé est observé en Haute-Saône (81,2) ; le plus faible en Saône-et-Loire (73,2). Le nombre de personnes, prises en charge en 2020, a légèrement augmenté par rapport à 2019 (+1,7 % en Bourgogne-Franche-Comté, +1,4 % au niveau national).

Au niveau des EPCI, les taux varient de 66,3 (CC Sud Côte Chalonnaise) à 92,6 (CC Sud Nivernais) en 2019.

¹ Les maladies neurologiques telles que l'épilepsie, la maladie de Parkinson, la sclérose en plaque, la maladie d'Alzheimer... ne sont pas prises en compte ici

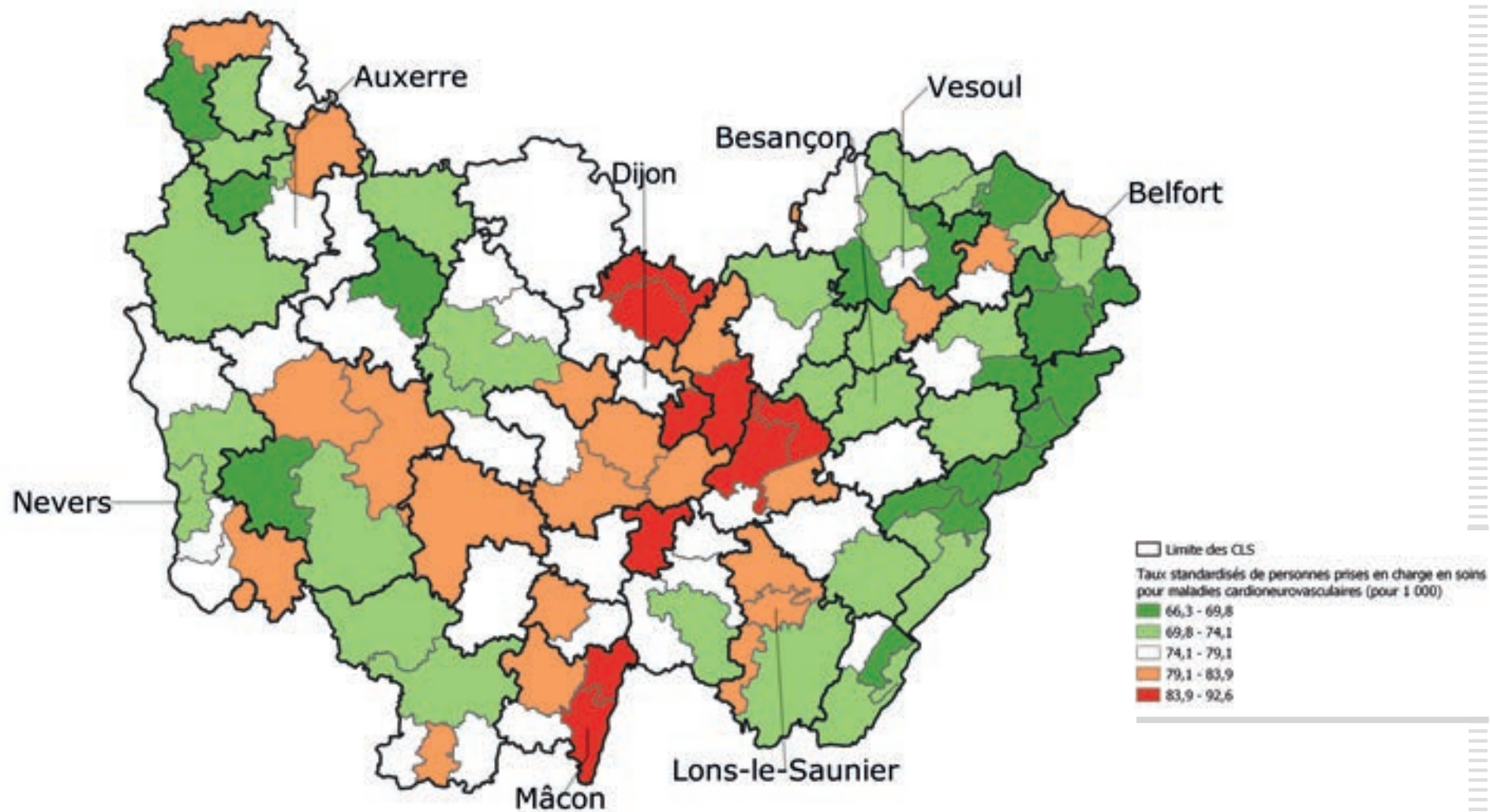
Définition & Précisions méthodologiques

- Les données sur les **personnes prises en charge en soins pour différentes pathologies ou traitements** sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Elles intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de personnes pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

Effectifs et taux de personnes prises en charge en soins pour maladies cardio-neurovasculaires dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes prises en charge en soins pour maladies cardio-neurovasculaires		
	Effectifs	Evol. Effectifs 2020/2019	Taux std. /1 000 hab.
Côte-d'Or	39 967	+0,9 %	73,6
Doubs	39 385	+1,9 %	75,1
Jura	21 816	+2,4 %	75,3
Nièvre	20 926	+1,1 %	78,4
Haute-Saône	20 614	+1,7 %	81,2
Saône-et-Loire	48 451	+1,3 %	73,2
Yonne	28 465	+1,4 %	75,3
Territoire de Belfort	10 481	+2,8 %	77,5
Bourgogne-Franche-Comté	230 105	+1,7 %	75,3
France métropolitaine	4 580 291	+1,4 %	74,7

Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) Exploitation ORS - Cnam (Data pathologies) pour l'évolution



Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Maladies cardio-neurovasculaires

Mortalité par maladies cardio-neurovasculaires

En moyenne, sur la période 2013-2017, les maladies cardio-neurovasculaires ont provoqué près de 7 300 décès chaque année dans la région. Avec 232,8 décès pour 100 000 habitants, la Bourgogne-Franche-Comté est en surmortalité par maladies cardio-neurovasculaires, comparée à la France métropolitaine (225,5/100 000).

Des disparités sont observées entre les départements. La Saône-et-Loire, le Doubs et le Jura ont des taux de mortalité proches du taux de France métropolitaine, tandis que le taux de mortalité de la Côte-d'Or est significativement inférieur. Les autres départements présentent une surmortalité.

À l'échelle infra-départementale, le taux de mortalité varie du simple au double entre EPCI : de 179,1 pour la CC Norge et Tille à 375,8 pour celle du Pays de Villersexel.

Entre 2009-2013 et 2013-2017, la mortalité par maladies cardio-neurovasculaires a diminué de 13,0 % en région (12,0 % en France métropolitaine). L'évolution est relativement homogène à l'échelle des départements : de -10,9 % dans le Territoire de Belfort à -13,9 % dans le Jura.



Définition & Précisions méthodologiques

- **Taux standardisé de mortalité (TSM)** : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

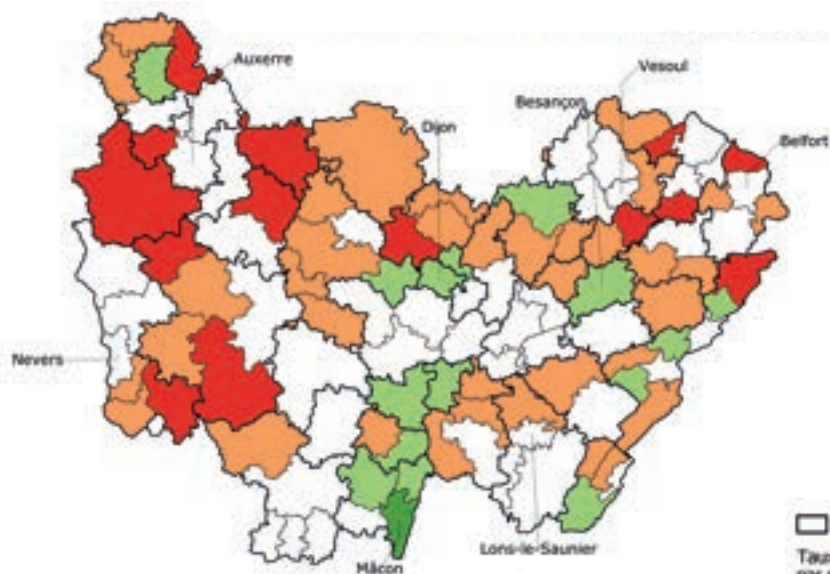
Mortalité par maladies cardio-neurovasculaires dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Mortalité par maladies cardio-neurovasculaires		
	Effectifs	Taux std. /100 000	Evol. Taux / 2009-2013
Côte-d'Or	1 152	210,2 *	- 13,5 %
Doubs	1 120	230,4	- 12,7 %
Jura	690	228,9	- 13,9 %
Nièvre	776	258,3 *	- 11,3 %
Haute-Saône	630	261,1 *	- 11,4 %
Saône-et-Loire	1 555	220,8	- 13,2 %
Yonne	1 022	253,4 *	- 13,4 %
Territoire de Belfort	316	242,6 *	- 10,9 %
Bourgogne-Franche-Comté	7 263	232,8 *	- 13,0 %
France métropolitaine	139 776	225,5	- 12,0 %

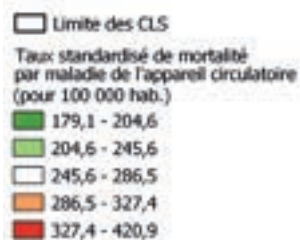
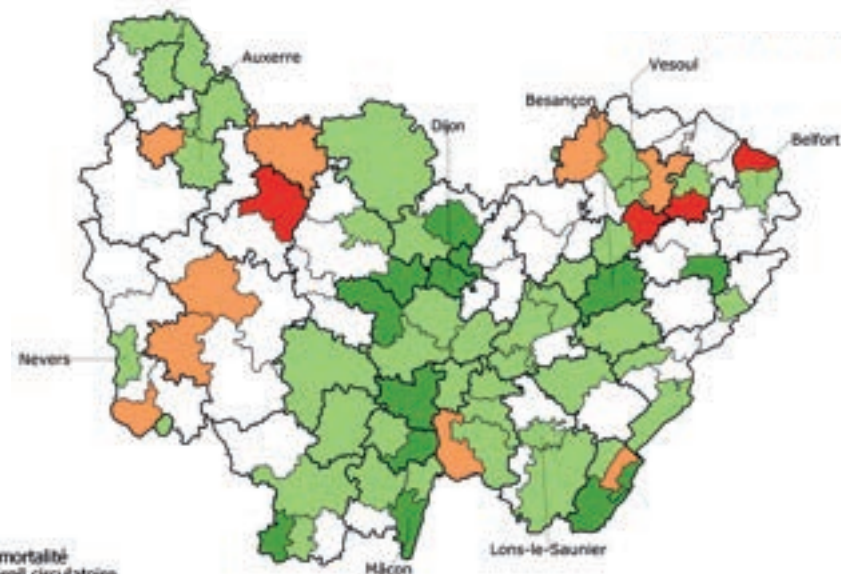
* : écart à la moyenne nationale statistiquement significatif (au seuil de 5 %)

Sources : Inserm CépiDc (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS

2009 - 2013



2013 - 2017



Sources : Inserm CépiDc (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS



Personnes nouvellement admises en ALD pour maladies cardio-neurovasculaires

Dans la région, on dénombre 18 050 nouvelles admissions annuelles en ALD pour maladies cardio-neurovasculaires en 2019, et 17 390 en 2020. Les taux correspondants sont en baisse entre 2019 et 2020 dans la région (respectivement 593,9 et 572,9 /100 000 habitants), comme au niveau national (604,5 et 598,4 /100 000). A l'échelle départementale, hormis pour le Territoire de Belfort, les taux baissent également entre les 2 années, de manière plus ou moins marquée selon les territoires. Si la tendance à la baisse, observée sur ces 2 années, peut potentiellement s'expliquer par une prise en charge moindre lors des périodes de confinement de 2020 du fait de la crise sanitaire, elle demande à être confirmée dans les années à venir. En 2019 spécifiquement, le Doubs, le Jura et la Haute-Saône présentent des taux supérieurs au taux régional, à l'inverse de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Au niveau infra-départemental (EPCI), on observe des taux de nouvelles admissions extrêmement variables et à interpréter avec précaution : de 435,9 pour la CC du Tonnerrois en Bourgogne à 895,5 pour la CC des Combes.



Définition & Précisions méthodologiques

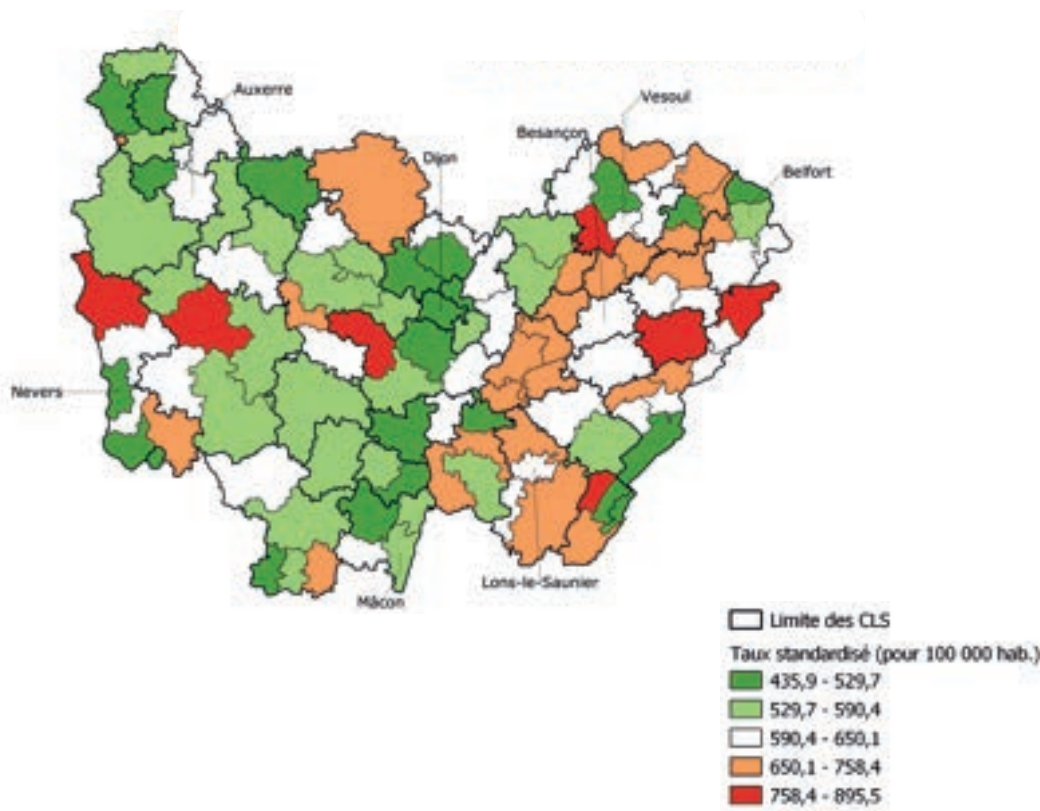
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de bénéficiaires nouvellement admis pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018). Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017. De plus, les chiffres de l'année 2020 sont présentés pour information. Il est, en effet, difficile à ce jour de les interpréter ; 2020 étant une période très particulière du fait de la crise sanitaire.

Effectifs et taux de personnes nouvellement admises en ALD pour maladies cardio-neurovasculaires dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

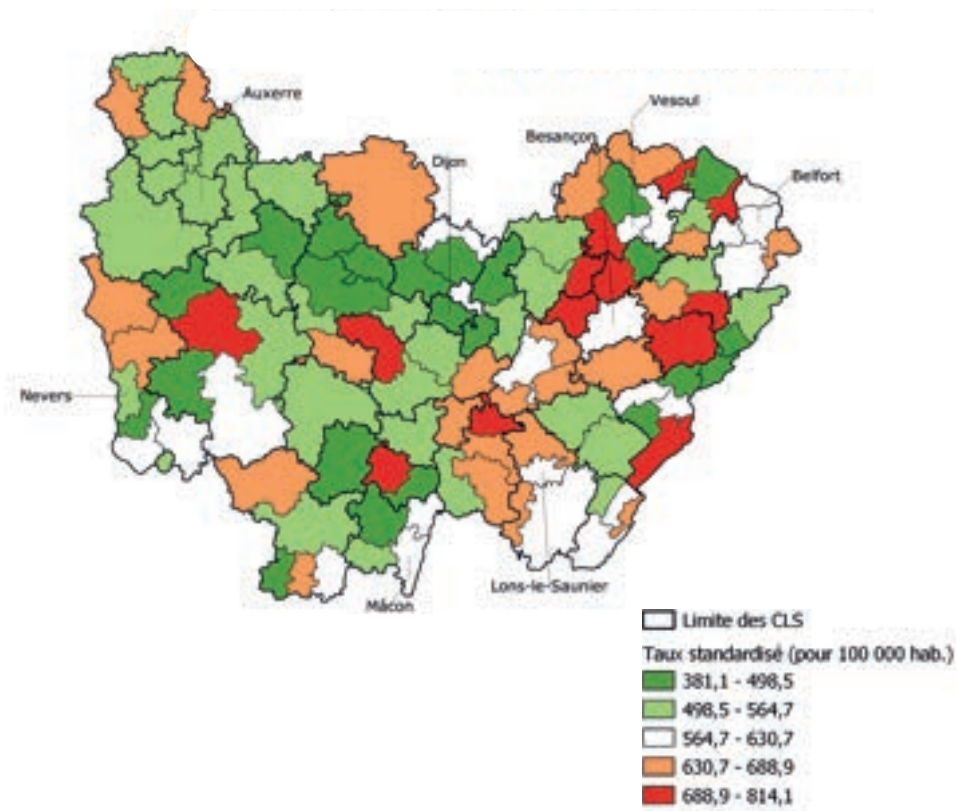
	ALD pour maladies cardio-neurovasculaires en 2019		ALD pour maladies cardio-neurovasculaires en 2020	
	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.
Côte-d'Or	3 019	561,8	2 765	515,5
Doubs	3 227	629,3	3 137	611,3
Jura	1 882	654,1	1 754	607,3
Nièvre	1 659	614,3	1 574	581,8
Haute-Saône	1 665	655,6	1 568	616,6
Saône-et-Loire	3 672	561,6	3 682	564,4
Yonne	2 127	559,1	2 046	539,5
Territoire de Belfort	797	580,7	861	626,2
Bourgogne-Franche-Comté	18 048	593,9	17 387	572,9
France métropolitaine	382 657	604,5	378 768	598,4

Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019-2020), Insee (RP) - Exploitation ORS

2019



2020



Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019-2020), Insee (RP) - Exploitation ORS

Prises en charge en soins pour diabète

En 2019, 178 200 Bourguignons-Francis-Comtois ont été pris en charge en soins pour diabète. Le taux régional (59,9 /1 000) est légèrement supérieur à la valeur nationale (58,1). A l'échelle des départements, la Nièvre et l'Yonne se distinguent par des taux significativement supérieurs au taux de France métropolitaine (respectivement 68,0 et 65,4). A l'inverse, le taux est particulièrement faible dans le Jura (53,4). Le nombre de personnes prises en charge en 2020 a augmenté par rapport à 2019 (+2,0 % en Bourgogne-Franche-Comté, +2,4 % au niveau national).

A l'échelle infra-départementale, les taux de personnes prises en charge en soins pour diabète varient de 37,7 (CC de la Station des Rousses-Haut Jura) à 78,9 (CC de l'Agglomération Migennoise) en 2019.

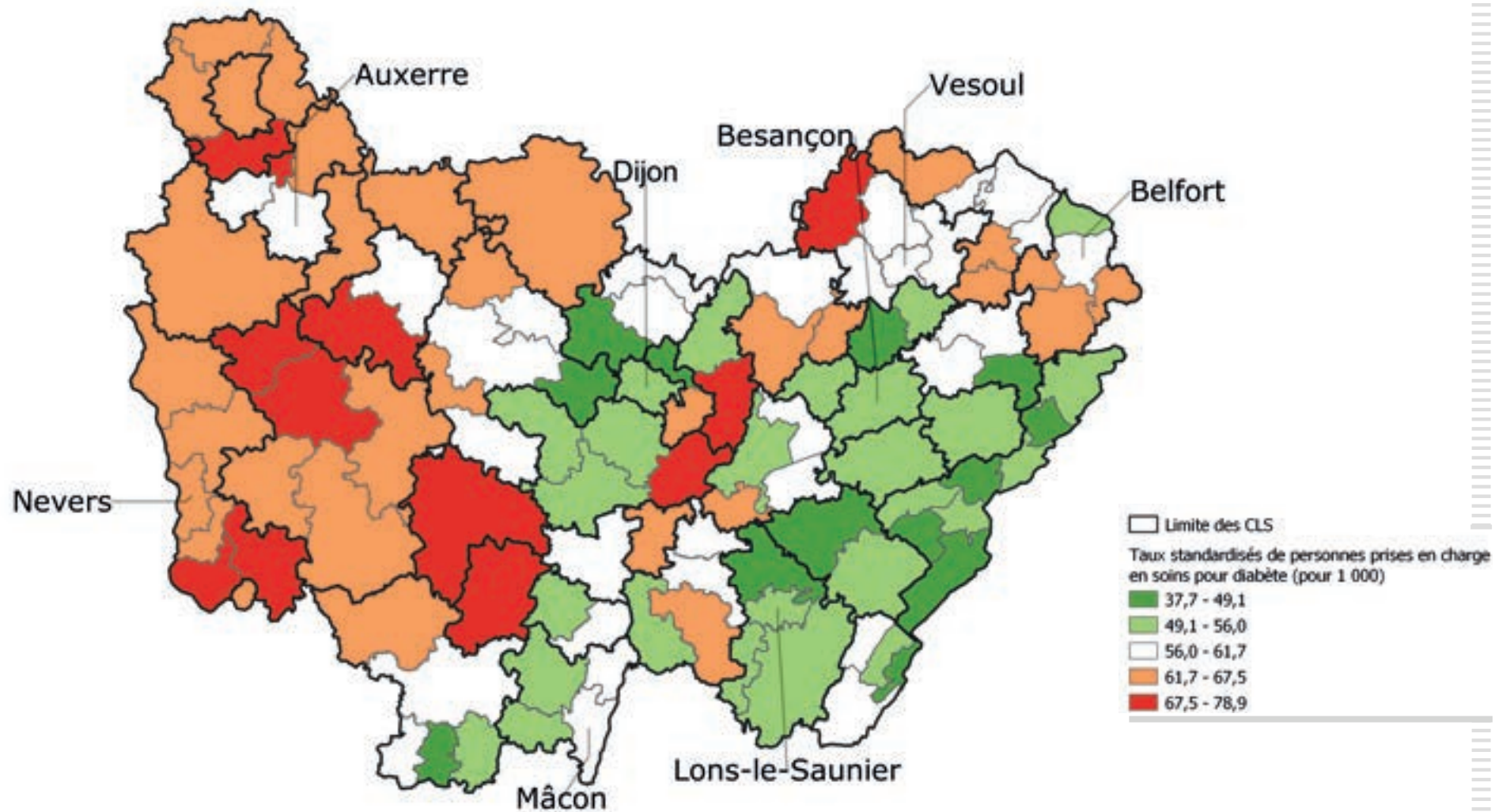
Définition & Précisions méthodologiques

- Les données sur les **personnes prises en charge en soins pour différentes pathologies ou traitements** sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Elles intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de personnes pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

Effectifs et taux de personnes prises en charge en soins pour diabète dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes prises en charge en soins pour diabète		
	Effectifs	Evol. Effectifs 2020/2019	Taux std. /1 000 hab.
Côte-d'Or	30 009	+1,8 %	56,5
Doubs	29 544	+2,5 %	57,1
Jura	15 000	+2,8 %	53,4
Nièvre	17 279	+1,3 %	68,0
Haute-Saône	15 475	+2,7 %	61,2
Saône-et-Loire	38 673	+2,0 %	61,0
Yonne	24 013	+1,2 %	65,4
Territoire de Belfort	8 209	+2,5 %	60,9
Bourgogne-Franche-Comté	178 202	+2,0 %	59,9
France métropolitaine	3 505 729	+2,4 %	58,1

Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS - Cnam (Data pathologies) pour l'évolution



Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS

Personnes nouvellement admises en ALD pour diabète

En 2019 comme en 2020, près de 11 000 personnes ont été admises en ALD pour diabète en Bourgogne-Franche-Comté. Les taux correspondants augmentent légèrement, passant de 368,7 à 375,0 /100 000, mais de manière moins marquée qu'au niveau national (370,7 en 2019 et 394,1 en 2020). A l'échelle des départements, pour l'année 2019, les taux sont supérieurs au taux régional dans la Nièvre (438,9) et la Haute-Saône (405,3) et inférieurs en Côte-d'Or (317,0) et dans le Jura (337,7).

Pour les EPCI, les variations entre les valeurs extrêmes sont à interpréter avec précaution du fait des petits effectifs concernés : de 159,0 dans la CC Forêts, Seine et Suzon à 559,1 dans celle de Saulieu.



Définition & Précisions méthodologiques

- **Taux standardisé (TS)** : nombre de bénéficiaires nouvellement admis pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018). Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017. De plus, les chiffres de l'année 2020 sont présentés pour information. Il est, en effet, difficile à ce jour de les interpréter ; 2020 étant une période très particulière du fait de la crise sanitaire.

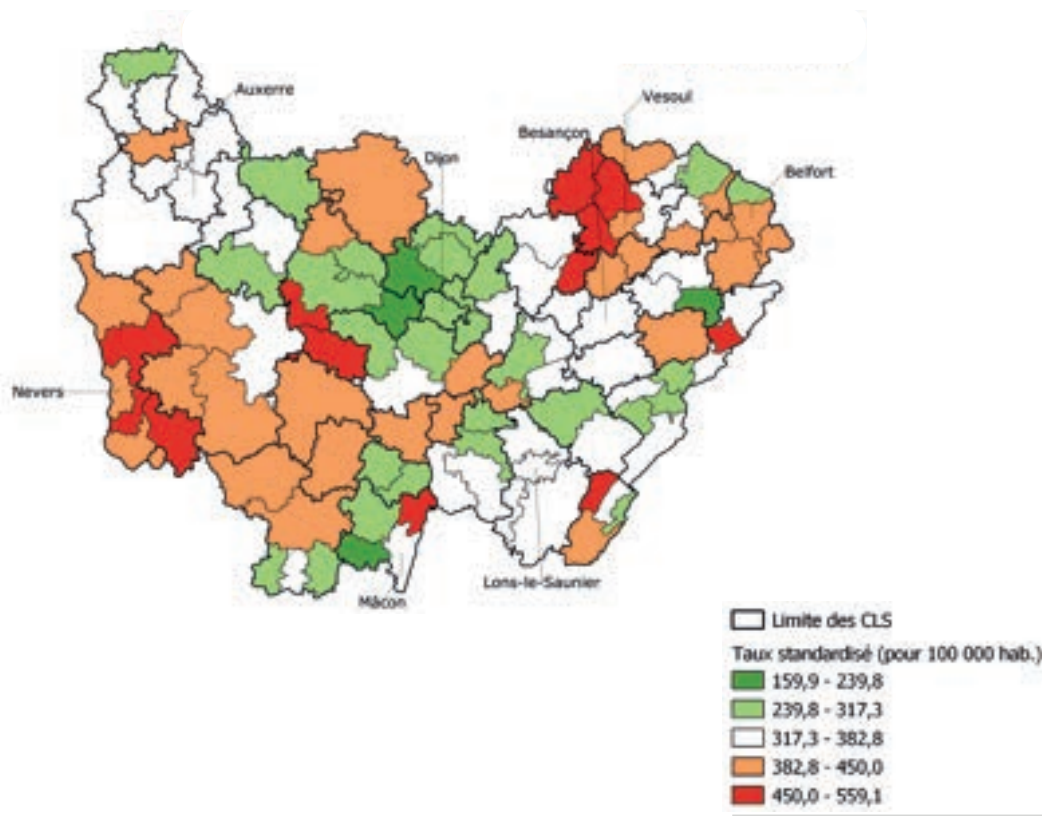
Effectifs et taux de personnes nouvellement admises en ALD pour diabète dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	ALD pour diabète en 2019		ALD pour diabète en 2020	
	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.
Côte-d'Or	1 672	317,0	1 691	321,9
Doubs	1 917	373,4	1 957	381,1
Jura	935	337,7	958	346,0
Nièvre	1 089	438,9	1 037	420,0
Haute-Saône	1 030	405,3	1 039	409,9
Saône-et-Loire	2 354	382,1	2 358	386,8
Yonne	1 276	350,3	1 372	378,7
Territoire de Belfort	548	397,5	566	410,3
Bourgogne-Franche-Comté	10 821	368,7	10 978	375,0
France métropolitaine	233 920	370,7	248 625	394,1

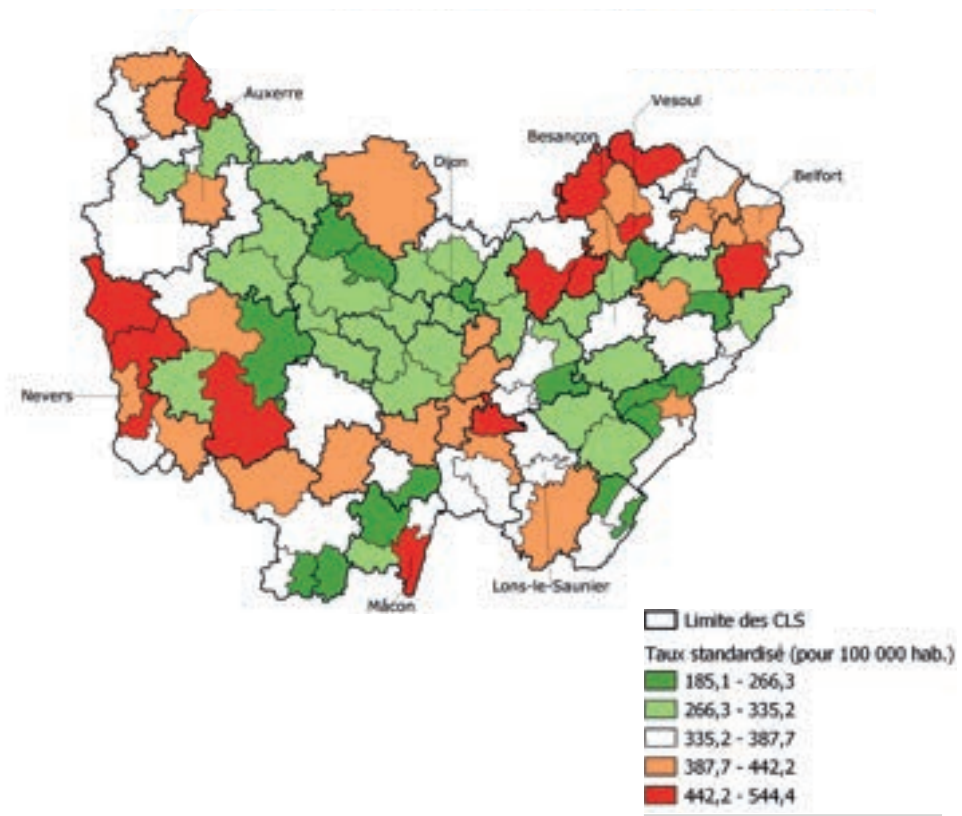
Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019-2020), Insee (RP) - Exploitation ORS

Personnes nouvellement admises en ALD pour diabète dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté

2019



2020



Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019-2020), Insee (RP) - Exploitation ORS



Maladies de l'appareil respiratoire

Prises en charge en soins pour maladies respiratoires

En 2019, plus de 145 400 personnes ont été prises en charge en soins pour une maladie de l'appareil respiratoire en Bourgogne-Franche-Comté, soit un taux de 52,6 pour 1 000, inférieur au taux national (55,9). A l'échelle des départements, le Jura affiche le taux de personnes prises en charge pour une maladie respiratoire le plus faible (46,8) à l'inverse de l'Yonne (64,0). Le nombre de personnes prises en charge en 2020 par rapport à 2019 est resté quasiment stable en Bourgogne-Franche-Comté (-0,2 %) et a légèrement baissé au niveau national (-1,4 % au niveau national).

Au niveau des EPCI, les taux varient de 37,4 (CC de Montbenoit) à 72,2 (CC des 1000 étangs) en 2019.



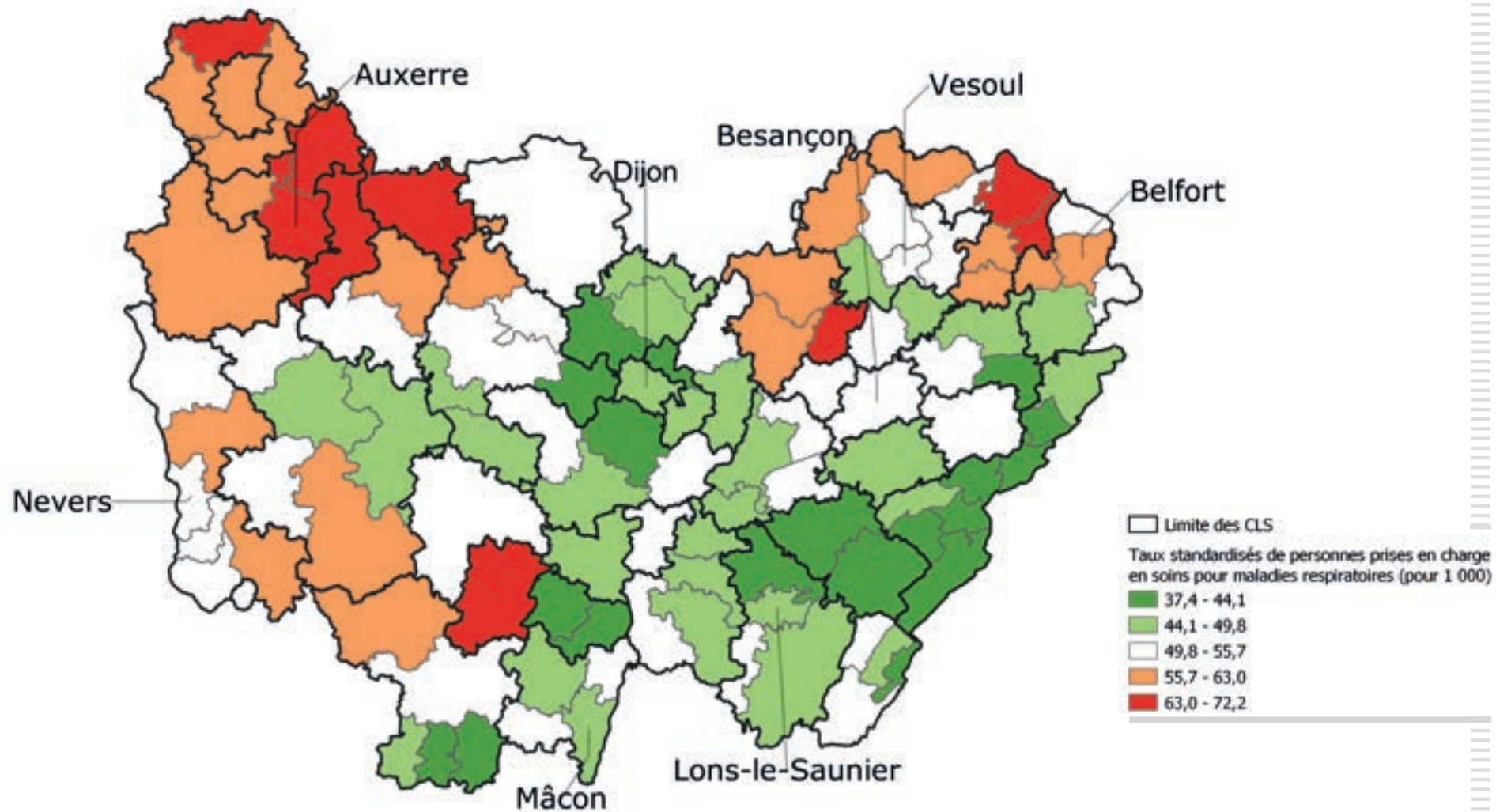
Définition & Précisions méthodologiques

- Les données sur les **personnes prises en charge en soins pour différentes pathologies ou traitements** sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Elles intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de personnes pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

Effectifs et taux de personnes prises en charge en soins pour maladies respiratoires dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes prises en charge en soins pour maladies respiratoires		
	Effectifs	Evol. Effectifs 2020/2019	Taux std. /1 000 hab.
Côte-d'Or	24 448	- 1,5 %	48,1
Doubs	24 774	- 0,4 %	48,3
Jura	12 231	+0,2 %	46,8
Nièvre	11 676	+0,2 %	54,6
Haute-Saône	13 424	- 2,2 %	57,4
Saône-et-Loire	29 405	+0,4 %	52,4
Yonne	21 521	+1,0 %	64,0
Territoire de Belfort	7 948	+1,1 %	60,4
Bourgogne-Franche-Comté	145 427	- 0,2 %	52,6
France métropolitaine	3 278 500	- 1,4 %	55,9

Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP)
Exploitation ORS - Cnam (Data pathologies) pour l'évolution



Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Maladies de l'appareil respiratoire

Mortalité par maladies respiratoires

En moyenne, sur la période 2013-2017, les maladies respiratoires sont en cause dans 1 950 décès chaque année dans la région. Avec 62,4 décès pour 100 000 habitants, le taux régional de mortalité est inférieur au taux de France métropolitaine (64,0/100 000).

Des disparités sont observées entre départements. L'Yonne, la Haute-Saône et le Jura présentent des taux de mortalité par maladies respiratoires significativement supérieurs au taux en France métropolitaine, tandis qu'ils sont significativement inférieurs dans la Nièvre, la Côte-d'Or et le Doubs.

A l'échelle des EPCI, les taux de mortalité varient de 38,2 (CC de la Station des Rousses-Haut Jura) à 110,7 (CC du Nivernais Bourbonnais).

Entre 2009-2013 et 2013-2017, la mortalité par maladies de l'appareil respiratoire est restée globalement stable dans la région, tandis qu'elle a très légèrement augmenté en France métropolitaine (+0,7 %). Les évolutions sont contrastées au niveau départemental : on observe une hausse assez importante dans l'Yonne et, dans une moindre mesure, le Territoire de Belfort et la Saône-et-Loire. A l'inverse, la Nièvre et la Haute-Saône affichent des baisses de plus de 8 %.

Définition & Précisions méthodologiques

Taux standardisé de mortalité (TSM) : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

Mortalité par maladies respiratoires dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

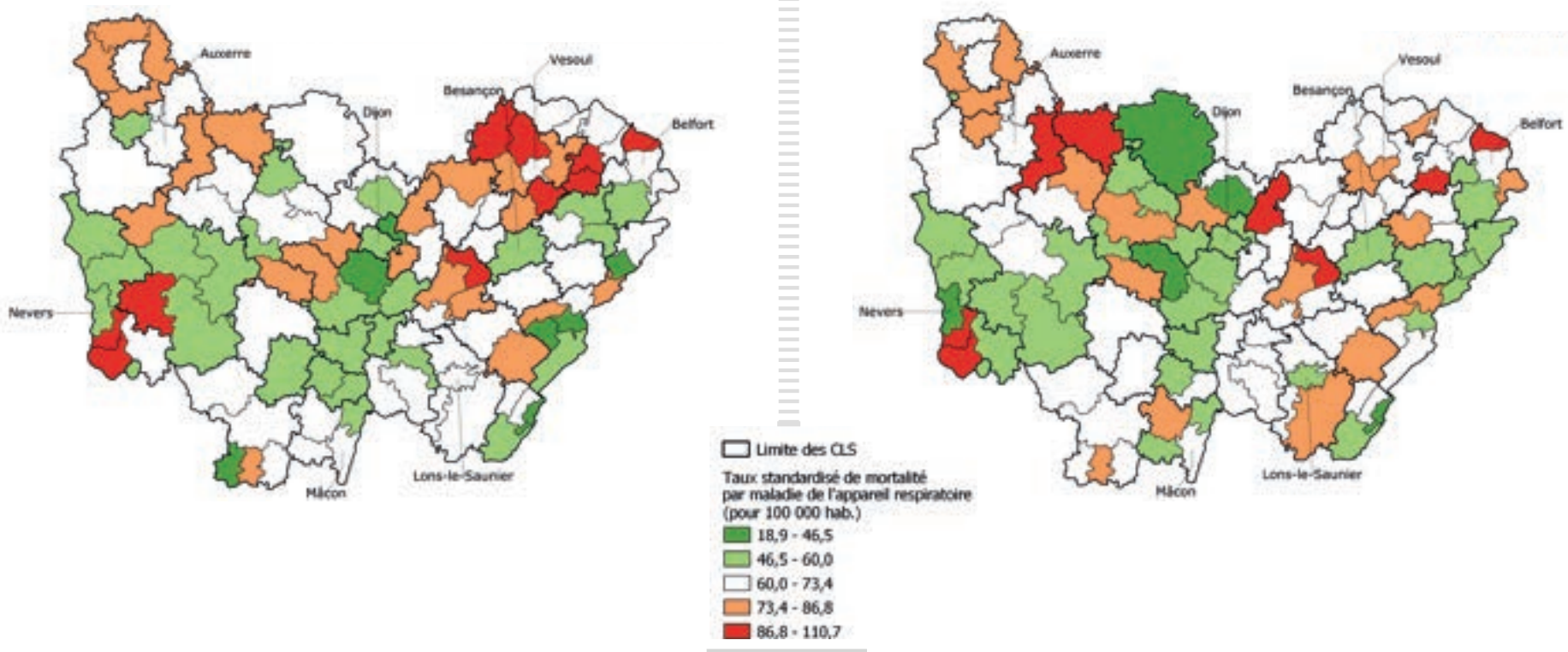
Mortalité par maladies respiratoires			
	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.	Evol. Taux / 2009-2013
Côte-d'Or	305	55,5 *	- 1,3 %
Doubs	275	56,7 *	+1,5 %
Jura	210	69,5 *	- 0,6 %
Nièvre	161	53,7 *	- 9,8 %
Haute-Saône	174	72,1 *	- 8,2 %
Saône-et-Loire	440	62,2	+3,2 %
Yonne	294	72,7 *	+7,1 %
Territoire de Belfort	92	70,0	+3,6 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 950	62,4 *	0,0 %
France métropolitaine	39 677	64,0	+0,7 %

* : écart à la moyenne nationale statistiquement significatif (au seuil de 5 %)

Sources : Inserm CépiDc (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS

2009 - 2013

2013 - 2017



Sources : Inserm CépiDc (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS



Mortalité par traumatismes et empoisonnements

En moyenne annuelle, sur la période 2013-2017, les traumatismes et empoisonnements sont en cause dans plus de 1 940 décès dans la région, dont 460 sont des suicides. Avec 64,7 décès pour 100 000 habitants, la Bourgogne-Franche-Comté est en surmortalité par traumatismes et empoisonnements par rapport à la France métropolitaine (58,9/100 000).

Des disparités sont observées entre les départements. La Côte-d'Or est en sous mortalité par rapport à la France métropolitaine, le Territoire de Belfort présente un taux de mortalité semblable au taux national. Les autres départements sont en surmortalité ; la Haute-Saône (76,2) présente le taux le plus élevé, suivie par la Nièvre (69,5), le Jura (68,8) et la Saône-et-Loire (67,8). À l'échelle infra-départementale, les variations entre les valeurs extrêmes sont à interpréter avec précaution du fait des petits effectifs concernés : de 35,6 dans la CC de Semur en Brionnais à 109,6 dans celle du Plateau de Frasne et du Val de Drugnon (CFD).

Entre 2009-2013 et 2013-2017, la mortalité par suicide a diminué de 16,1 % en région (-15,0 % en France métropolitaine). A l'échelle des départements, on retrouve une baisse moins marquée en Haute-Saône (-2,0 %), que dans les autres départements.

Entre 2009-2013 et 2013-2017, la mortalité par traumatismes et empoisonnements a diminué de 7,8 % en région (-6,5 % en France métropolitaine). A l'échelle des départements, seule la Haute-Saône affiche une baisse moins marquée (-3,7 %), les autres départements ont vu leur taux diminué d'au moins 7 %.

Sur la période 2013-2017, la Bourgogne-Franche-Comté est en surmortalité par suicide par rapport à la France métropolitaine (respectivement 15,9 et 13,8 décès pour 100 000 habitants). Les disparités observées entre les départements pour l'ensemble des décès par traumatismes et empoisonnements se retrouvent pour les suicides.



Définition & Précisions méthodologiques

- **Taux standardisé de mortalité (TSM)** : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

Mortalité par traumatismes et empoisonnements (dont suicide) dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

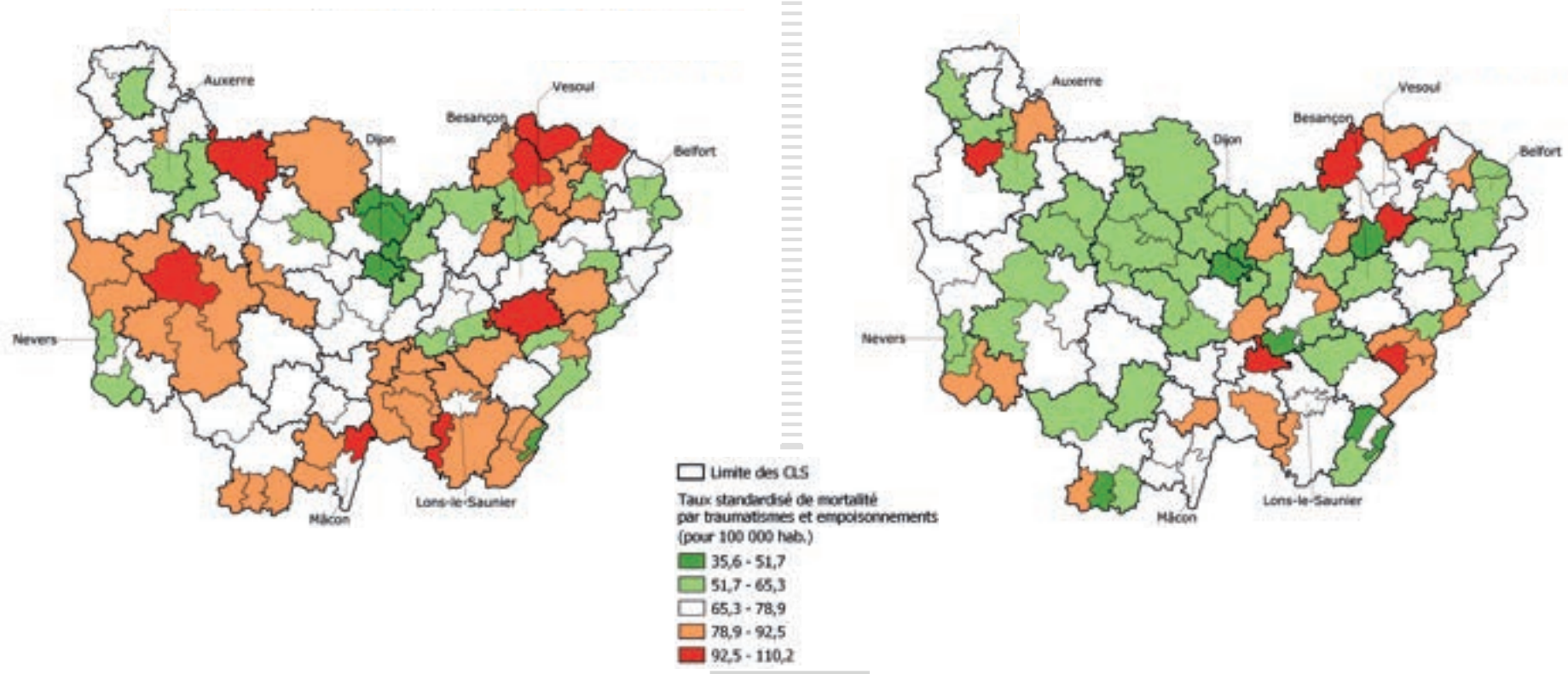
	Mortalité par traumatismes et empoisonnements			dont Mortalité par suicide		
	Effectifs	Taux std. /100 000	Evol. Taux / 2009-2013	Effectifs	Taux std. /100 000	Evol. Taux / 2009-2013
Côte-d'Or	283	52,0 *	- 9,5 %	52	9,6 *	- 24,9 %
Doubs	333	65,8 *	- 8,4 %	84	15,9 *	- 16,8 %
Jura	196	68,8 *	- 9,6 %	45	16,7 *	- 10,3 %
Nièvre	181	69,5 *	- 8,6 %	44	18,3 *	- 21,3 %
Haute-Saône	183	76,2 *	- 3,7 %	47	19,2 *	- 2,0 %
Saône-et-Loire	437	67,8 *	- 7,8 %	110	18,5 *	- 16,2 %
Yonne	249	66,3 *	- 7,2 %	59	16,6 *	- 17,8 %
Territoire de Belfort	79	58,5	- 9,6 %	20	14,4	- 10,9 %
Bourgogne-Franche-Comté	1 942	64,7 *	- 7,8 %	460	15,9 *	- 16,1 %
France métropolitaine	37 058	58,9	- 6,5 %	8 822	13,8	- 15,0 %

* : écart à la moyenne nationale statistiquement significatif (au seuil de 5 %)

Sources : Inserm CépiDc (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS

2009 - 2013

2013 - 2017



Sources : Inserm CépiDc (2009-2017), Insee (RP) - Exploitation ORS



Troubles mentaux et du comportement

Prises en charge en soins pour maladies psychiatriques

Plus de 106 600 personnes ont été prises en charge en soins pour maladies psychiatriques en 2019 dans la région, soit un taux de 39,6 pour 1 000, légèrement supérieur au taux national (38,6). A l'échelle des départements, le taux le plus élevé est observé dans la Nièvre (47,6) et le plus faible dans le Territoire de Belfort (28,5). Le nombre de personnes prises en charge en 2020 a diminué par rapport à 2019 (-1,9 % en Bourgogne-Franche-Comté, -1,0 % au niveau national). Cette tendance est probablement en lien avec les contraintes imposées par le confinement.

Au niveau des EPCI, les taux varient de 17,5 (CC de Montbenoit) à 68,5 (CA de Vesoul) en 2019.



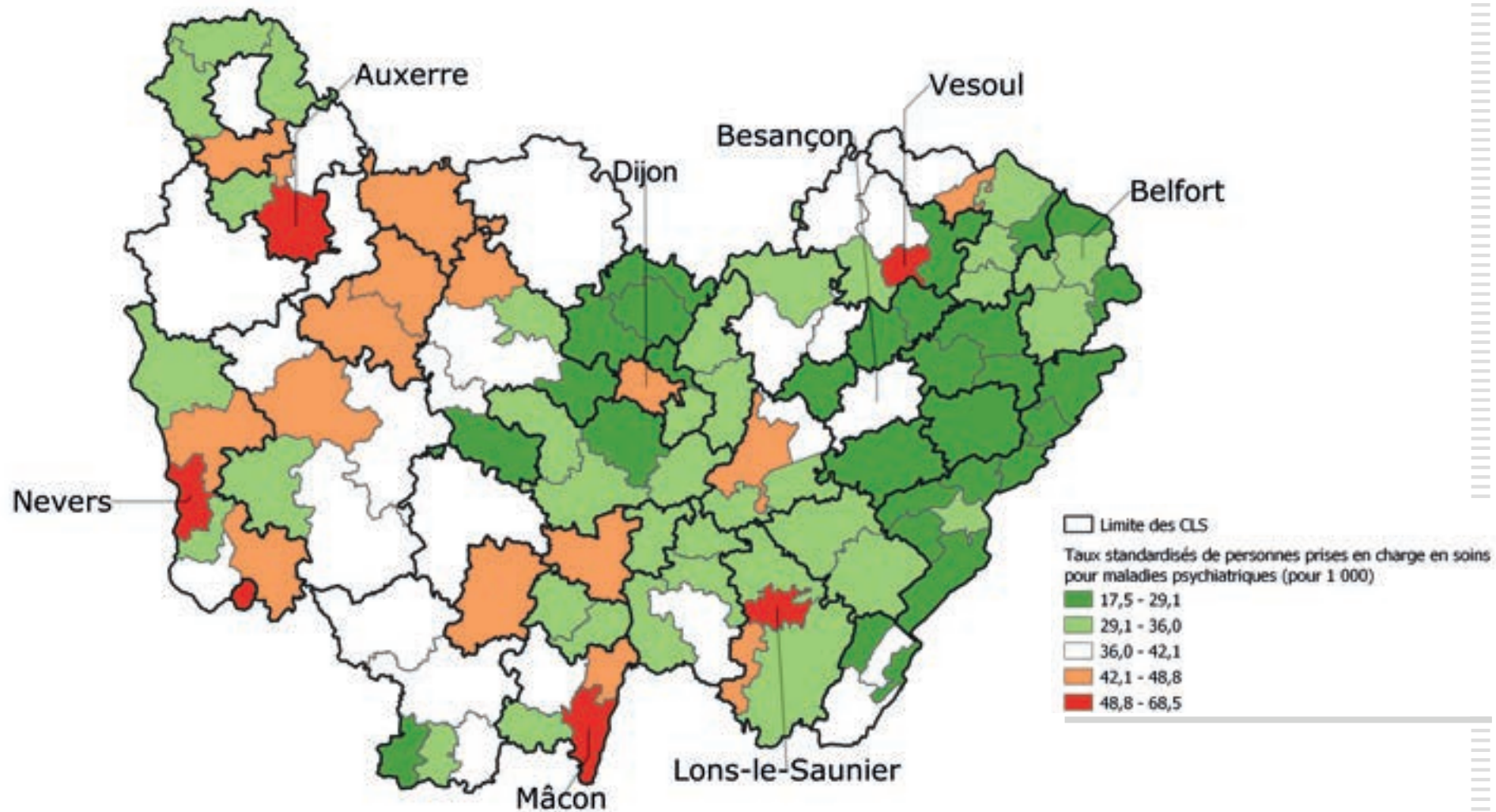
Définition & Précisions méthodologiques

- Les données sur les **personnes prises en charge en soins pour différentes pathologies ou traitements** sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Elles intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de personnes pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

Effectifs et taux de personnes prises en charge en soins pour maladies psychiatriques dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes prises en charge en soins pour maladies psychiatriques		
	Effectifs	Evol. Effectifs 2020/2019	Taux std. /1 000 hab.
Côte-d'Or	19 390	- 1,5 %	38,6
Doubs	16 484	- 1,8 %	32,6
Jura	10 637	- 1,0 %	42,4
Nièvre	9 632	- 2,2 %	47,6
Haute-Saône	9 126	- 3,4 %	40,5
Saône-et-Loire	23 430	- 1,6 %	43,4
Yonne	14 200	- 2,0 %	43,9
Territoire de Belfort	3 704	- 3,2 %	28,5
Bourgogne-Franche-Comté	106 603	- 1,9 %	39,6
France métropolitaine	2 238 370	- 1,0 %	38,6

Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) Exploitation ORS - Cnam (Data pathologies) pour l'évolution



Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Troubles mentaux et du comportement

Prises en charge en soins pour dépression et autres troubles de l'humeur et consommants de traitements antidépresseurs/régulateurs de l'humeur, hors pathologies psychiatriques

En 2019, plus de 39 700 personnes ont été prises en charge en soins pour dépression et autres troubles de l'humeur dans la région, soit un taux de 14,5 pour 1 000, légèrement supérieur au taux national (14,0). A l'échelle des départements, le taux le plus élevé est observé dans la Nièvre (16,9) et le plus faible dans le Territoire de Belfort (8,7). Au niveau infra-départemental, on retrouve les mêmes EPCI aux valeurs extrêmes que pour les prises en charge pour maladies psychiatriques au sens large (6,1 pour la CC de Montbenoit et 26,3 pour la CA de Vesoul).

En excluant les personnes prises en charge pour pathologies psychiatriques, plus de 144 300 individus résidants en Bourgogne-Franche-Comté ont consommé régulièrement¹ des traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur en 2019. Le taux correspondant, de 51,5 pour 1 000, est supérieur à la valeur nationale (46,6). Au niveau départemental, le Jura présente le taux le plus élevé (55,6), le Territoire de Belfort, celui le plus faible (48,2). En dépit d'une baisse globale du nombre des personnes prises en charge pour maladies psychiatriques, entre 2019 et 2020, le nombre de celles prises en charge pour dépression et autres troubles de l'humeur a de son côté augmenté en région comme en France (+2,6 % en Bourgogne-Franche-Comté, +2,5 % au niveau national). A l'échelle des EPCI, les taux varient de 31,5 (CC de la Station des Rousses-Haut Jura) à 65,0 (CC Jura Nord) en 2019.

¹ au moins 3 délivrances à différentes dates dans l'année

Définition & Précisions méthodologiques

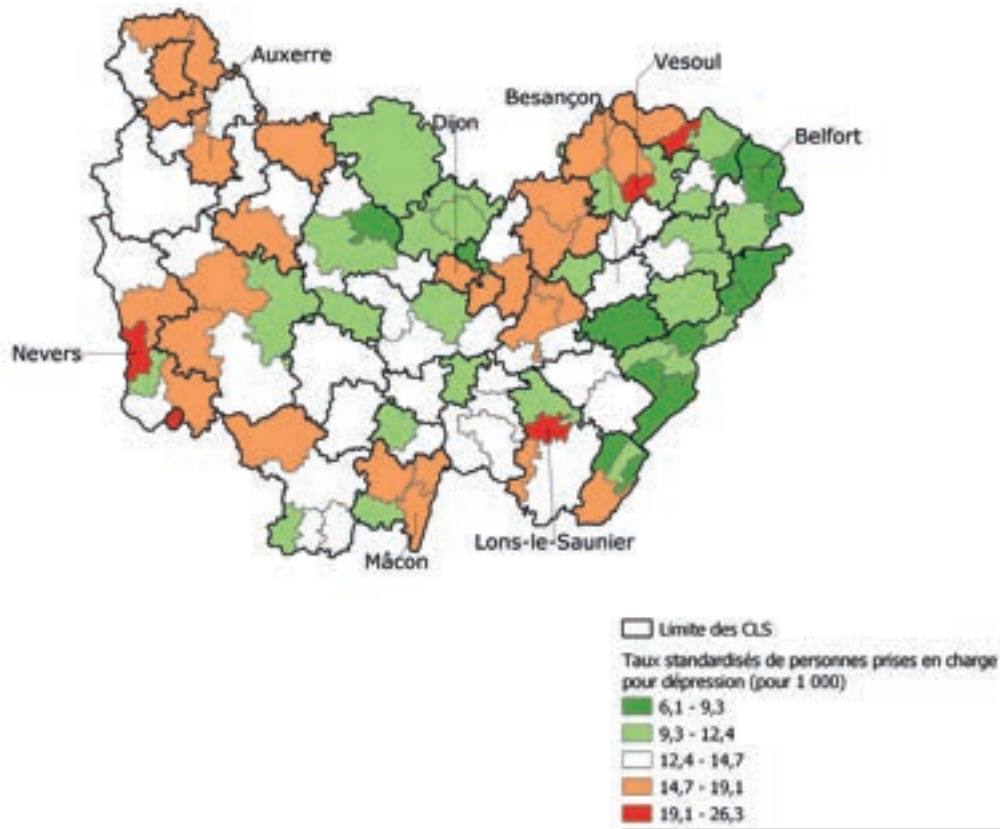
- Les données sur les **personnes prises en charge en soins pour différentes pathologies ou traitements** sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Elles intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de personnes pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

Effectifs et taux de personnes prises en charge en soins pour dépression et autres troubles de l'humeur et consommants de traitements antidépresseurs/régulateurs de l'humeur, hors pathologies psychiatriques dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

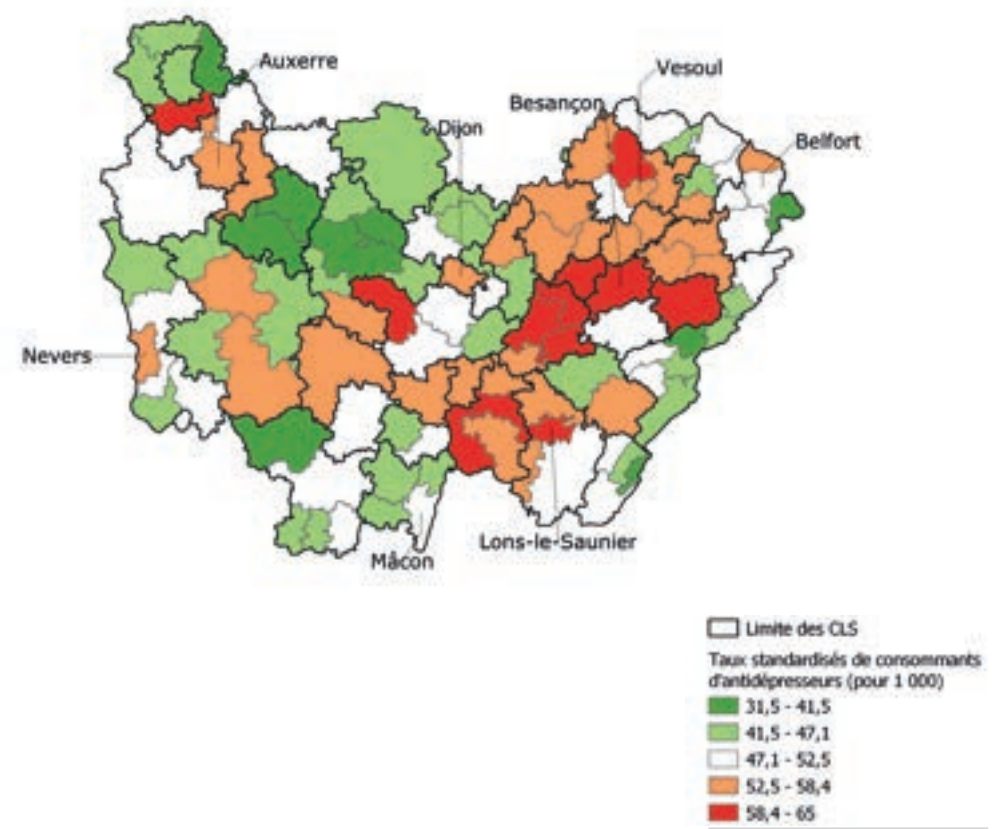
	Personnes prises en charge en soins pour dépression			Consommants d'antidépresseurs/régulateurs de l'humeur, hors pathologies psychiatriques		
	Effectifs	Evol. Effectifs 2020/2019	Taux std. /1 000 hab.	Effectifs	Evol. Effectifs 2020/2019	Taux std. /1 000 hab.
Côte-d'Or	7 618	nd	15,1	25 633	+3,7 %	49,9
Doubs	6 059	nd	12,0	26 965	+2,6 %	52,9
Jura	4 030	nd	15,7	14 665	+2,4 %	55,6
Nièvre	3 600	nd	16,9	11 236	+1,7 %	50,8
Haute-Saône	3 783	nd	16,4	12 592	+3,9 %	53,4
Saône-et-Loire	8 177	nd	14,7	29 821	+2,6 %	51,3
Yonne	5 330	nd	15,8	17 075	+0,5 %	50,0
Territoire de Belfort	1 144	nd	8,7	6 340	+2,2 %	48,2
Bourgogne-Franche-Comté	39 741	nd	14,5	144 327	+2,6 %	51,5
France métropolitaine	817 131	nd	14,0	2 751 039	+2,5 %	46,6

Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS Cnam (Data pathologies) pour l'évolution

Prise en charge pour dépression



Consomphants d'antidépresseurs



Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Personnes nouvellement admises en ALD pour maladies psychiatriques de longue durée

Dans la région, on dénombre environ 4 600 nouvelles admissions annuelles en ALD pour maladies psychiatriques en 2019 et environ 4 200 en 2020. Les taux correspondants sont en baisse entre 2019 et 2020 dans la région (respectivement 169,1 et 154,3 /100 000 habitants), comme au niveau national (190,5 et 180,0 /100 000). A l'échelle départementale les taux baissent également entre les 2 années, de manière plus ou moins marquée selon les territoires, sauf dans l'Yonne où l'on observe une augmentation assez importante (de 155,1 à 180,5). Si la tendance à la baisse, observée sur ces 2 années, peut potentiellement s'expliquer par une prise en charge moindre lors des périodes de confinement de 2020, elle demande à être confirmée dans les années à venir.

En 2019, spécifiquement, la Nièvre, le Jura et la Saône-et-Loire présentent des taux supérieurs au taux régional, à l'inverse du Territoire de Belfort, du Doubs et de l'Yonne. Au niveau infra-départemental (EPCI), on observe des taux de nouvelles admissions extrêmement variables et à interpréter avec précaution : de 51,2 pour la CC de Montbenoit à 290,4 pour la CC Sud Nivernais.



Définition & Précisions méthodologiques

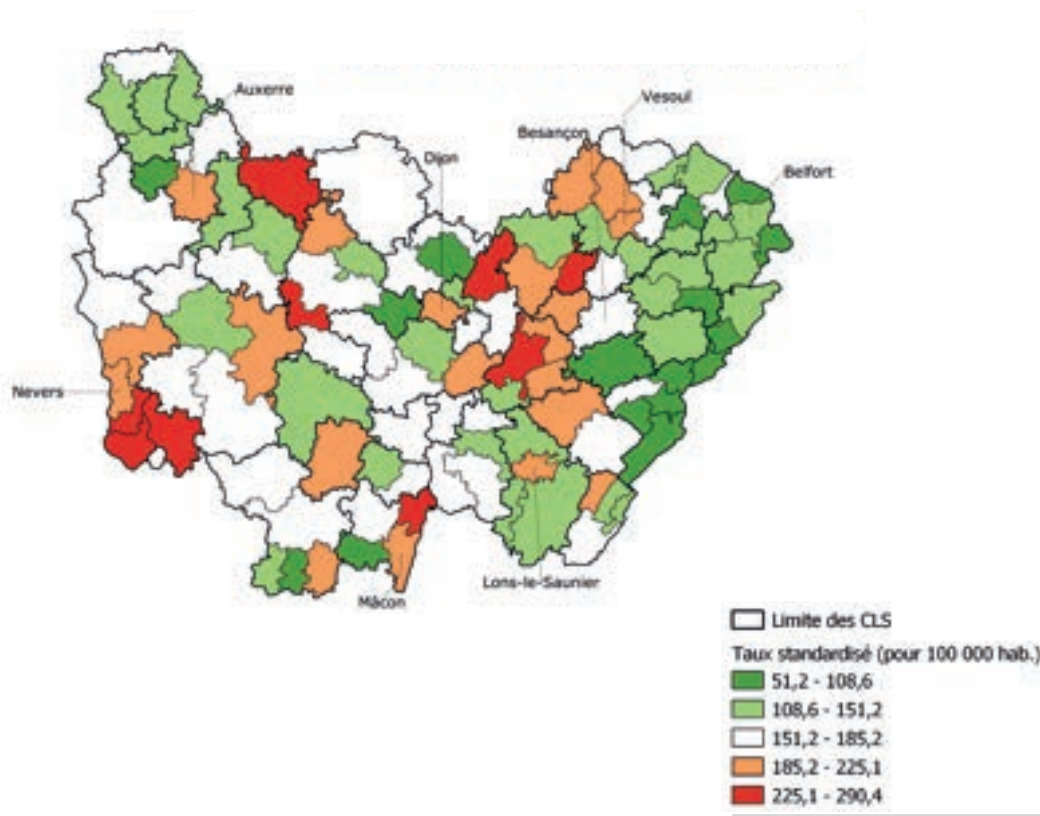
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de bénéficiaires nouvellement admis pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018). Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017. De plus, les chiffres de l'année 2020 sont présentés pour information. Il est, en effet, difficile à ce jour de les interpréter ; 2020 étant une période très particulière du fait de la crise sanitaire.

Effectifs et taux de personnes nouvellement admises en ALD pour maladies psychiatriques de longue durée dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

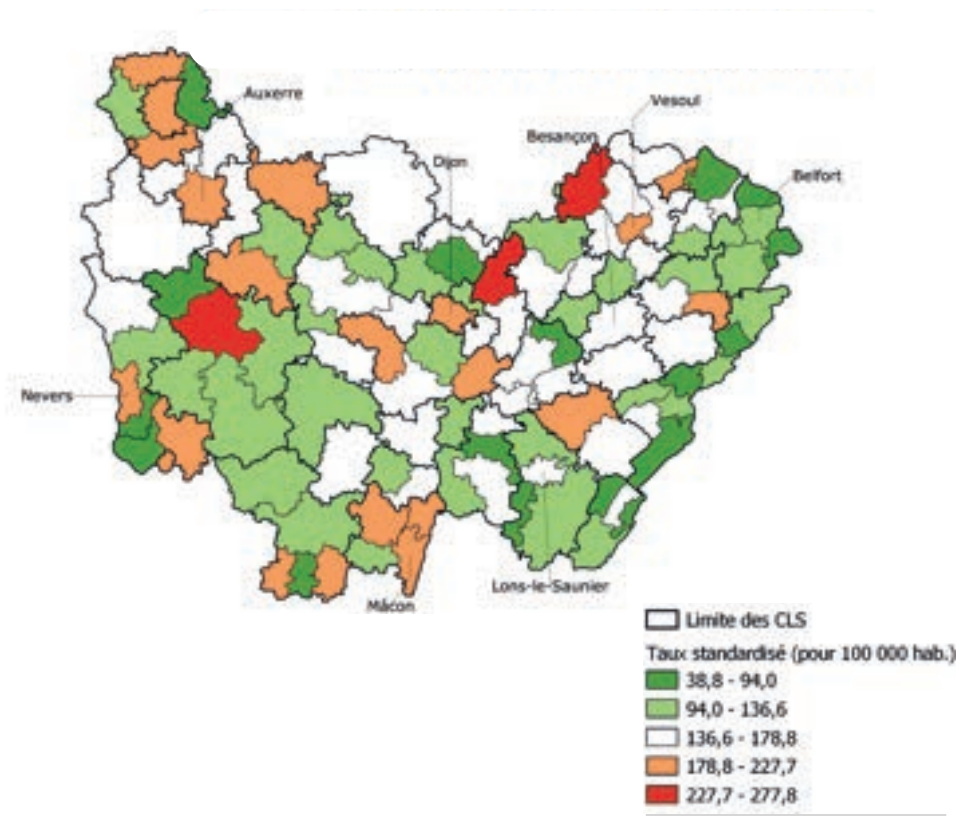
	ALD pour maladies psychiatriques de longue durée			
	en 2019		en 2020	
	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.	Effectifs	Taux std. /100 000 hab.
Côte-d'Or	905	175,3	864	167,0
Doubs	746	142,5	733	140,3
Jura	471	191,0	338	135,6
Nièvre	417	215,3	318	167,4
Haute-Saône	403	176,0	357	157,3
Saône-et-Loire	958	182,5	819	158,7
Yonne	493	155,1	574	180,5
Territoire de Belfort	176	127,7	158	114,6
Bourgogne-Franche-Comté	4 569	169,1	4 161	154,3
France métropolitaine	119 782	190,5	113 202	180,0

Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019-2020), Insee (RP) - Exploitation ORS

2019



2020



Sources : CCMSA, Cnam, CNRSI (2019-2020), Insee (RP) - Exploitation ORS



Problèmes de santé liés aux addictions

Prises en charge en soins pour troubles addictifs

Plus de 20 000 personnes ont été prises en charge en soins pour troubles addictifs en 2019 dans la région, soit un taux de 7,7 pour 1 000, supérieur au taux national (6,8). A l'échelle des départements, le taux le plus élevé est observé dans l'Yonne (9,6) et le plus faible dans le Territoire de Belfort (5,5). Le nombre de personnes prises en charge en 2020 a diminué par rapport à 2019 (-4,2 % en Bourgogne-Franche-Comté, -3,0 % au niveau national).

Au niveau des EPCI, les taux varient de 3,1 (CC du Plateau de Russey) à 14,0 (CA de Vesoul) en 2019.



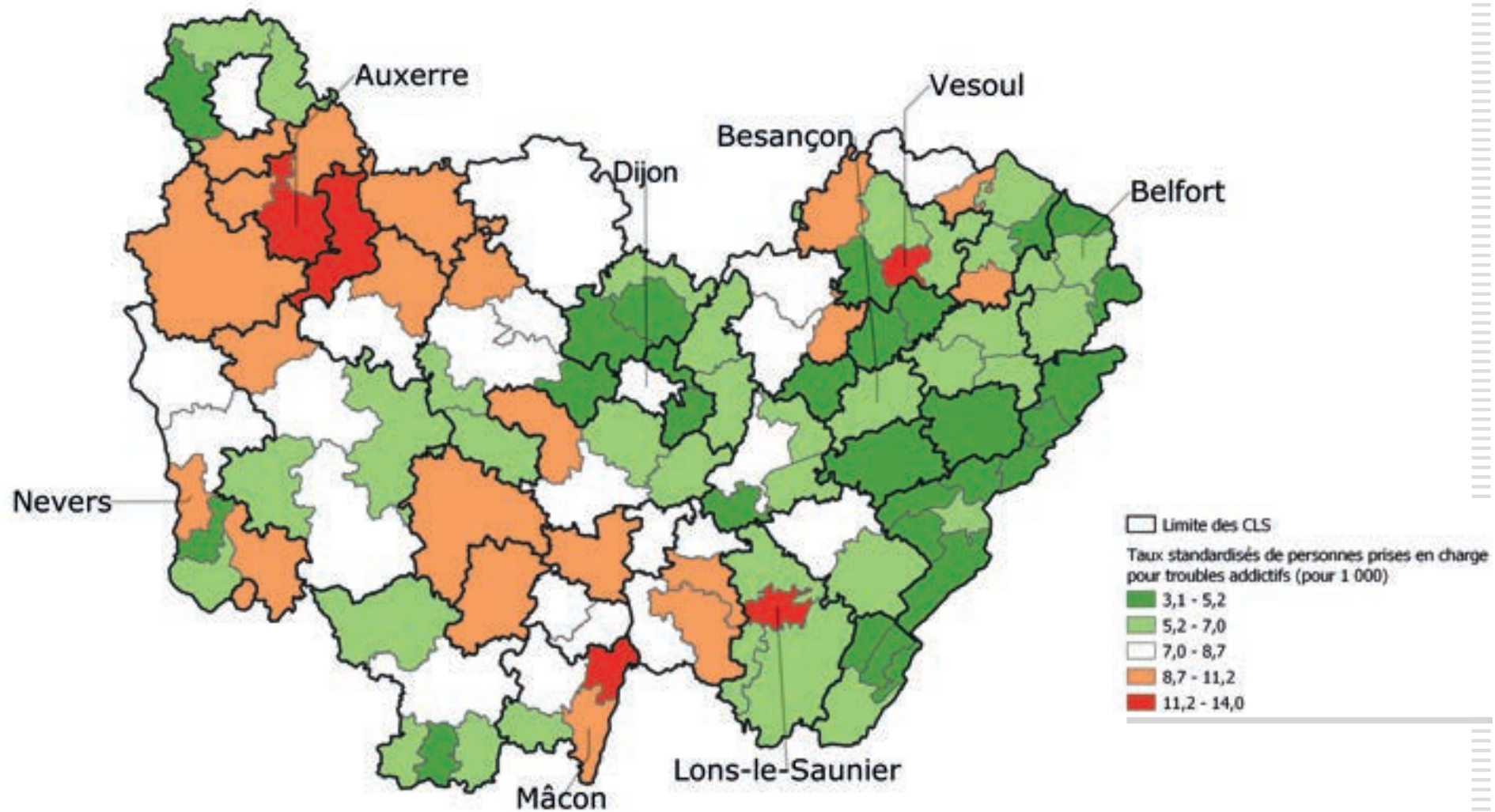
Définition & Précisions méthodologiques

- Les données sur les **personnes prises en charge en soins pour différentes pathologies ou traitements** sont issues de la cartographie des pathologies disponible dans le portail SNDS de l'Assurance Maladie. Elles intègrent notamment les personnes ayant une ALD au cours de l'année, et/ou les personnes hospitalisées au cours d'une période d'une ou plusieurs années pour certains motifs, ou encore les personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments spécifiques dans l'année à différentes dates (cf. site internet Ameli.fr - rubrique Etudes et Données, thème Pathologies pour plus de détail).
- **Taux standardisé (TS)** : nombre de personnes pour 1 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

Effectifs et taux de personnes prises en charge en soins pour troubles addictifs dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes prises en charge en soins pour troubles addictifs		
	Effectifs	Evol. Effectifs 2020/2019	Taux std. /1 000 hab.
Côte-d'Or	3 321	- 4,2 %	6,7
Doubs	2 905	- 1,5 %	5,8
Jura	1 882	- 2,3 %	7,9
Nièvre	1 673	- 6,4 %	9,1
Haute-Saône	1 820	- 6,2 %	8,3
Saône-et-Loire	4 758	- 3,6 %	9,4
Yonne	2 966	- 4,8 %	9,6
Territoire de Belfort	709	- 9,5 %	5,5
Bourgogne-Franche-Comté	20 034	- 4,2 %	7,7
France métropolitaine	390 273	- 3,0 %	6,8

Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS - Cnam (Data pathologies) pour l'évolution



Sources : SNDS DCIR-PMSI-cartographie des pathologies (2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Mortalité liée à l'alcool et au tabac

En moyenne annuelle, sur la période 2013-2017, 2 800 personnes sont décédées pour une cause liée à l'alcool et 3 650 pour une cause liée au tabac dans la région. Les taux correspondants sont significativement supérieurs aux taux nationaux (respectivement 109,3 et 200,4 en BFC et 101,6 et 191,8 pour 100 000 au niveau national). Des disparités sont observées entre les départements. L'Yonne, la Côte-d'Or, le Jura et le Doubs présentent une sous-mortalité pour l'alcool, comme pour le tabac, par rapport à la France métropolitaine. La Nièvre et la Saône-et-Loire sont en surmortalité. Le Territoire de Belfort présente un taux de mortalité liée à l'alcool inférieur au taux national. Seule la Haute-Saône est dans la moyenne nationale.

À l'échelle infra-départementale, les variations entre les valeurs extrêmes sont à interpréter avec précaution du fait des petits effectifs concernés : de 53,0 dans la CA du Grand Sénonais à 788,6 dans la CC Bresse Nord Intercom' pour la mortalité liée à l'alcool, et de 105,9 dans la CC de l'Aillantais en Bourgogne à 1 184,4 dans la CC Bresse Nord Intercom' pour le tabac.



Définition & Précisions méthodologiques

- **Taux standardisé de mortalité (TSM)** : nombre de décès pour 100 000 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul diffère, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

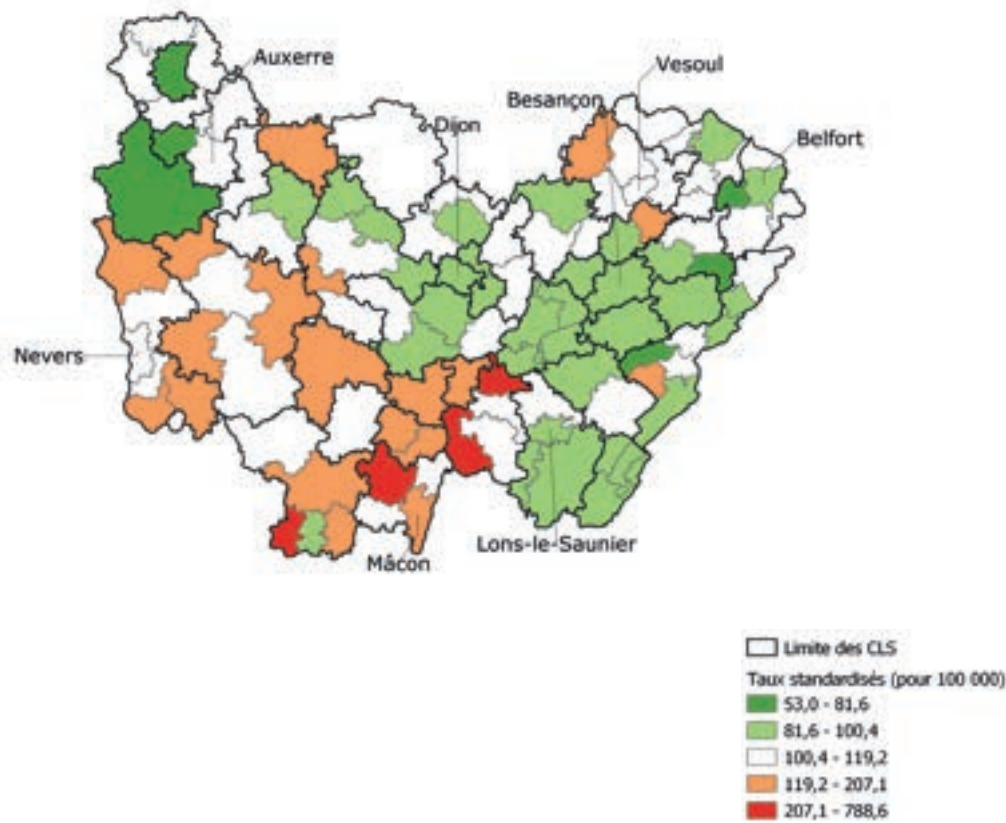
Mortalité liée à l'alcool et au tabac dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Mortalité liée à l'alcool		Mortalité liée au tabac	
	Effectifs	Taux std. /100 000	Effectifs	Taux std. /100 000
Côte-d'Or	411	93,3 *	555	178,0 *
Doubs	400	97,2 *	524	178,1 *
Jura	235	94,4 *	312	177,8 *
Nièvre	266	118,2 *	354	219,2 *
Haute-Saône	219	105,0	299	195,6
Saône-et-Loire	835	156,7 *	1 018	266,2 *
Yonne	325	88,0 *	440	167,8 *
Territoire de Belfort	108	98,8 *	154	196,0
Bourgogne-Franche-Comté	2 799	109,3 *	3 655	200,4 *
France métropolitaine	51 535	101,6	69 334	191,8

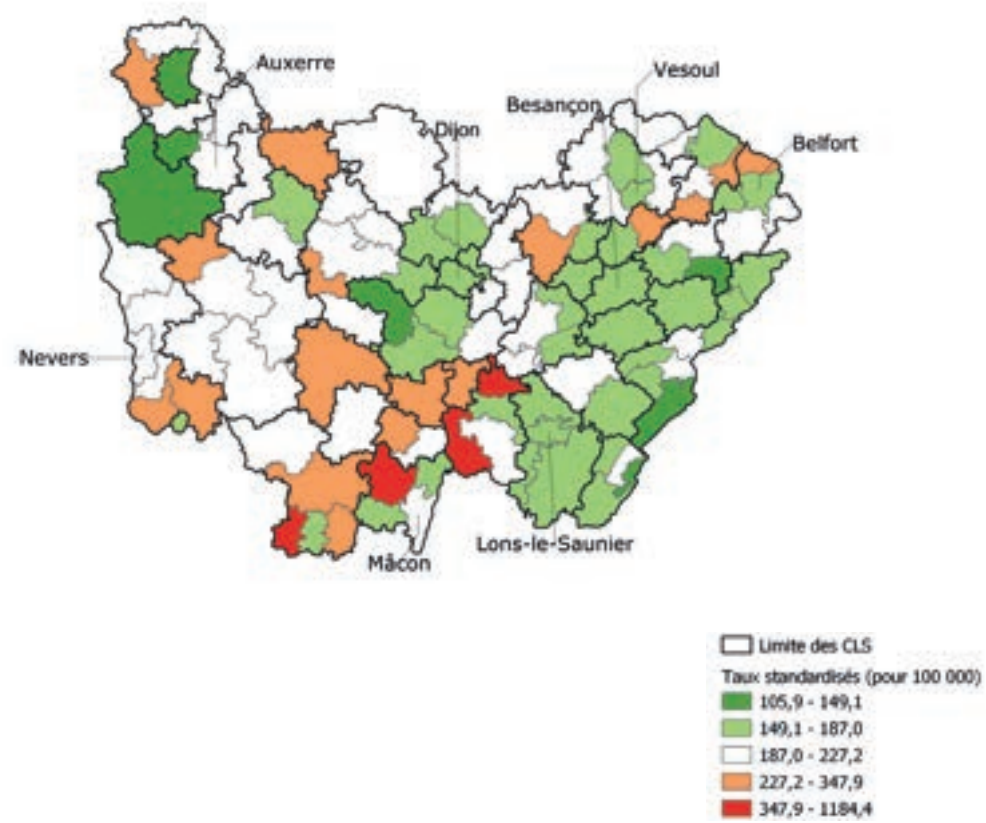
* : écart à la moyenne nationale statistiquement significatif (au seuil de 5 %)

Sources : Inserm CépiDc (2013-2017), Insee (RP). Méthodologies spécifiques pour les fractions de décès attribuables à l'alcool et au tabac : Guerin S. et al. 2013 ; Peto R. et al. 2012 - Exploitation ORS

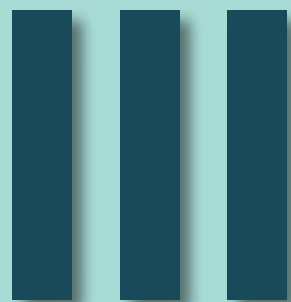
Mortalité liée à l'alcool



Mortalité liée au tabac



Sources : Inserm CépiDc (2013-2017), Insee (RP). Méthodologies spécifiques pour les fractions de décès attribuables à l'alcool et au tabac : Guerin S. et al. 2013 ; Peto R. et al. 2012 - Exploitation ORS



RECOURS AUX SOINS POUR DES ACTES LIÉS À LA PRÉVENTION

Personnes ayant déclaré un médecin traitant

Personnes âgées de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe

Femmes de 50-74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein

Personnes de 50-74 ans ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal

Femmes de 15-74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-vaginal de dépistage du cancer du col de l'utérus



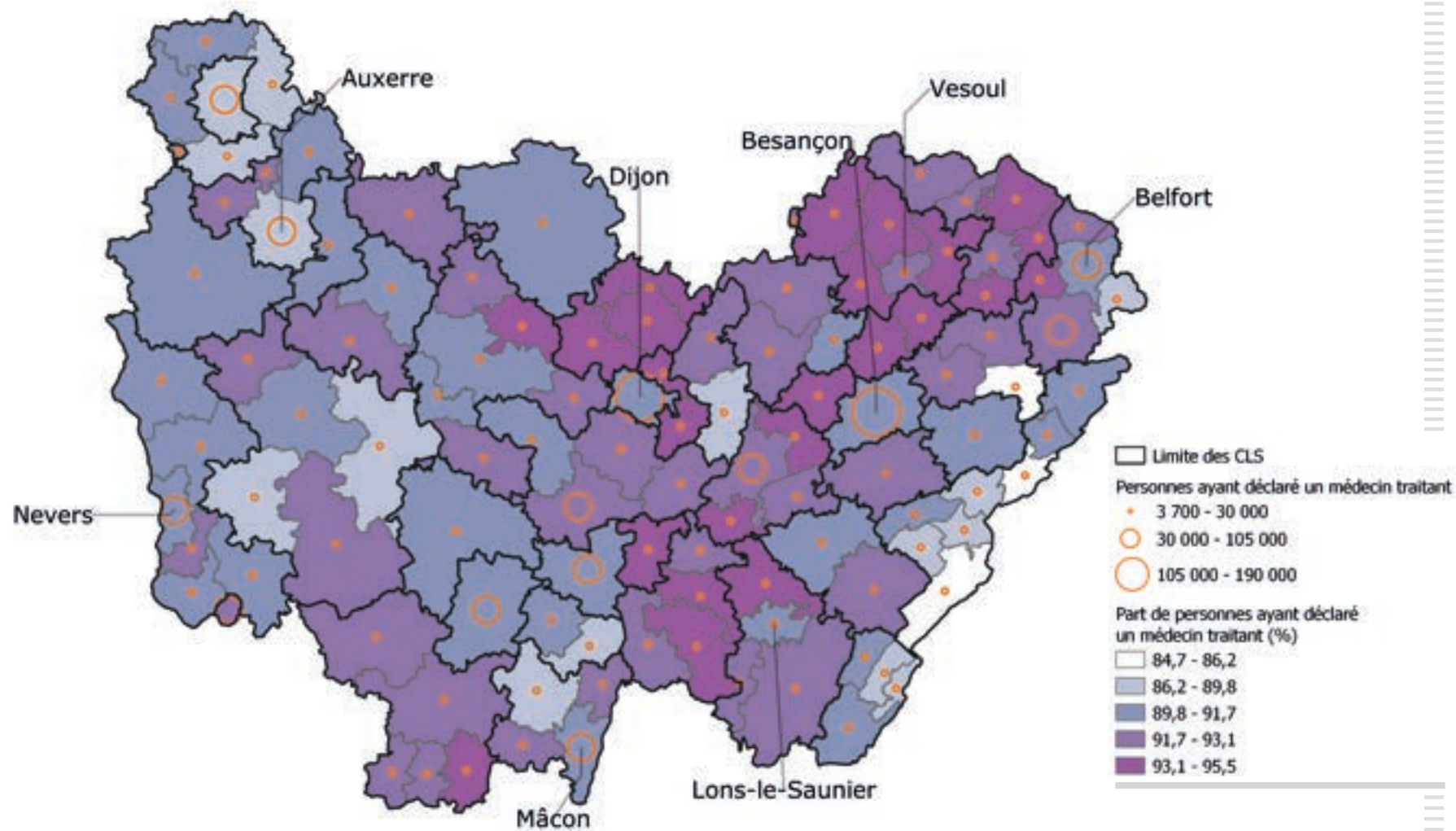
Personnes ayant déclaré un médecin traitant

En 2019, près de 2 085 500 personnes de 18 ans et plus avaient déclaré un médecin traitant en Bourgogne-Franche-Comté, soit 91,3 % de la population adulte, contre 90,1 % au niveau national. Tous les départements affichent un pourcentage supérieur à 90,0 %, la Haute-Saône présentant la valeur la plus élevée (93,4 %). Au niveau des EPCI, les valeurs varient de 84,7 % (CC du Pays de Sancey-Belleherbe) à 95,5 % (CC de la Plaine Jurassienne).

Effectifs et pourcentage de personnes de 18 ans et plus ayant déclaré un médecin traitant dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes de 18 ans et plus ayant déclaré un médecin traitant	
	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	395 008	91,2
Doubs	398 786	90,8
Jura	195 856	92,2
Nièvre	155 479	90,8
Haute-Saône	176 481	93,4
Saône-et-Loire	414 730	91,6
Yonne	247 314	90,4
Territoire de Belfort	101 826	90,3
Bourgogne-Franche-Comté	2 085 480	91,3
France métropolitaine	48 734 731	90,1

Source : SNDS DCIR-PMSI (2019) - Exploitation ORS



Source : SNDS DCIR-PMSI (2019) - Exploitation ORS



Personnes âgées de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe

Pendant la saison hivernale de 2019-2020, près de 347 800 personnes âgées de 65 ans et plus ont été vaccinées contre la grippe en Bourgogne-Franche-Comté, soit un taux de 52,3 pour 100, proche du taux national (52,5). A l'échelle des départements, la Côte-d'Or affiche le taux de personnes vaccinées le plus élevé (55,7) à l'inverse du Territoire de Belfort, qui possède le taux le plus faible (46,9). Au niveau des EPCI, les taux varient de 39,2 (CC des Vosges du Sud) à 60,5 (CC Norge et Tille).



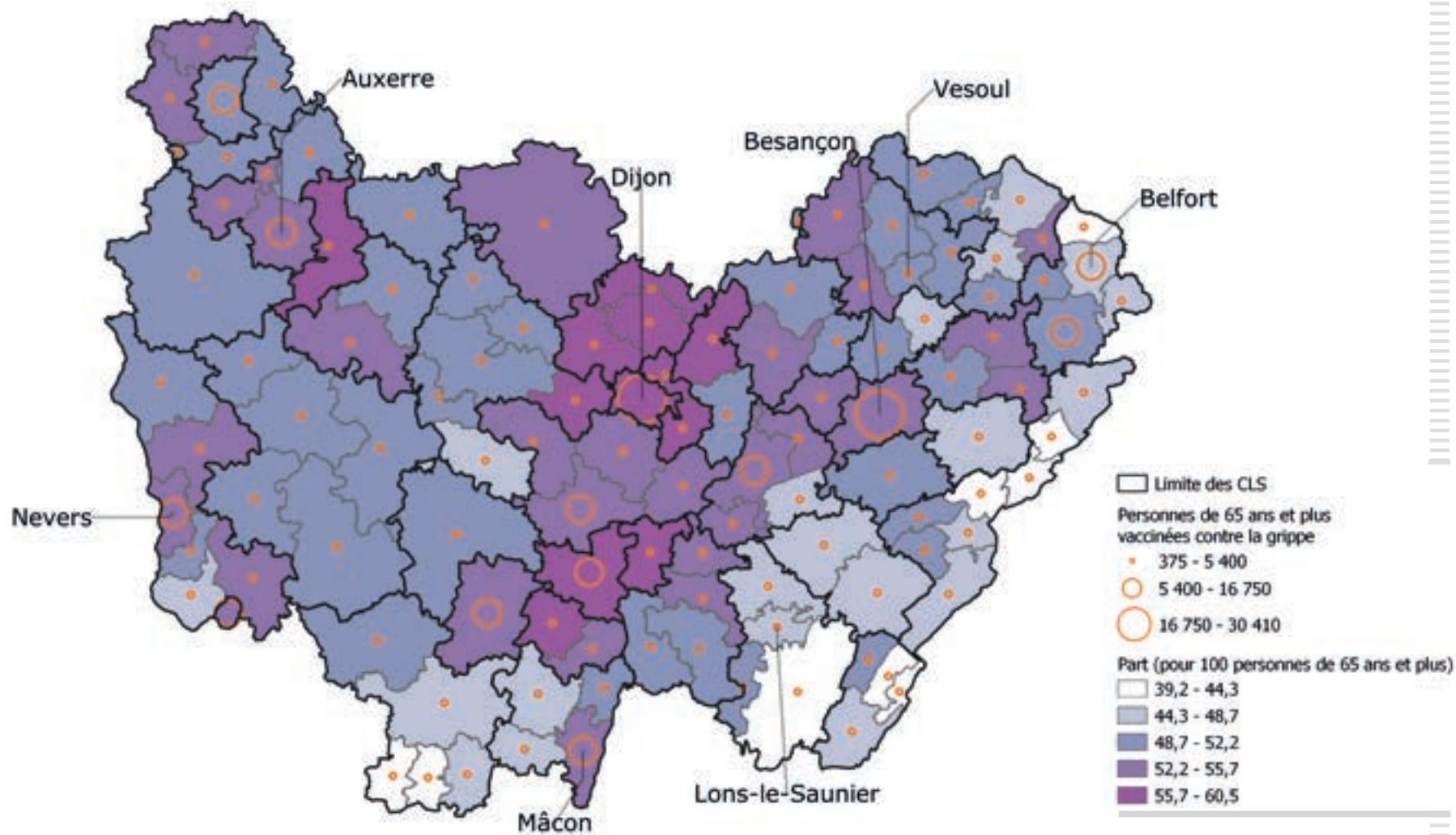
Définition & Précisions méthodologiques

- Sont comptabilisées ici les personnes âgées de 65 ans et plus ayant bénéficié d'au moins un remboursement de vaccin antigrippe dans la période de soins de 10/2019 à 02/2020.
- **Taux standardisé** : nombre de personnes pour 100 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole).

Effectifs et taux de personnes vaccinées contre la grippe dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes de 65 ans et plus vaccinées contre la grippe	
	Effectifs	Taux std. /100
Côte-d'Or	64 665	55,7
Doubs	57 602	52,0
Jura	30 884	49,1
Nièvre	32 247	52,4
Haute-Saône	27 970	50,7
Saône-et-Loire	77 274	52,6
Yonne	43 707	52,5
Territoire de Belfort	13 434	46,9
Bourgogne-Franche-Comté	347 783	52,3
France métropolitaine	7 283 819	52,5

Sources : SNDS DCIR-PMSI (10/2019-02/2020), Insee (RP) - Exploitation ORS



Sources : SNDS DCIR-PMSI (10/2019-02/2020), Insee (RP) - Exploitation ORS



Femmes de 50-74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein

Sur la période 2018-2019, plus de 281 800 femmes âgées de 50 à 74 ans ont réalisé une mammographie de dépistage du cancer du sein dans la région, soit un taux de 60,4 pour 100 femmes de cette tranche d'âge, légèrement supérieur au taux national (59,9). A l'échelle des départements, le taux le plus élevé est observé en Côte-d'Or (64,6) et le plus faible dans le Territoire de Belfort (55,4). Au niveau infra-départemental, la CC Val de Gray affiche le taux de dépistage le plus faible (49,2), celle de Norge et Tille le plus élevé (73,4).



Objectif

L'objectif de couverture recommandé au niveau européen en matière de dépistage est actuellement de **70 %** pour le **cancer du sein**.
(Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Feuille de route 2021-2025)



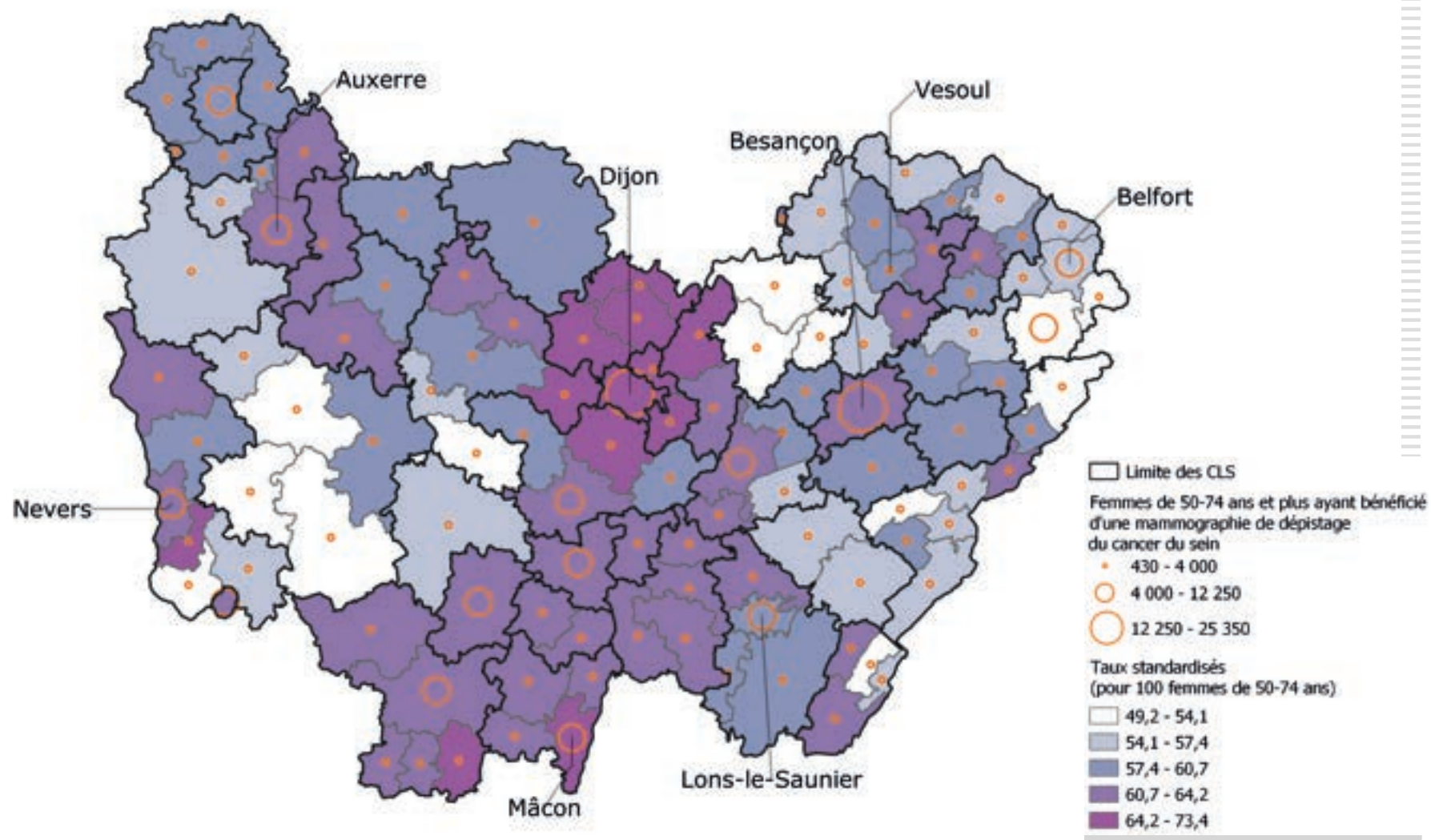
Définition & Précisions méthodologiques

- Sont comptabilisées ici les femmes âgées de 50 à 74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage, individuel ou organisé, en 2018 ou 2019.
 - **Taux standardisé** : nombre de personnes pour 100 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
- Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul ou les sources diffèrent, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

Effectifs et taux de femmes ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Femmes ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du cancer du sein	
	Effectifs	Taux std. /100
Côte-d'Or	54 971	64,6
Doubs	47 124	57,3
Jura	25 986	59,2
Nièvre	23 004	59,1
Haute-Saône	22 981	57,4
Saône-et-Loire	61 183	63,1
Yonne	34 455	59,6
Territoire de Belfort	12 105	55,4
Bourgogne-Franche-Comté	281 809	60,4
France métropolitaine	6 227 048	59,9

Sources : SNDS DCIR-PMSI (2018-2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Sources : SNDS DCIR-PMSI (2018-2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Personnes de 50-74 ans ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal

Près de 209 800 personnes âgées de 50 à 74 ans ont été dépistées pour le cancer du côlon-rectum sur la période 2018-2019. Le taux correspondant est de 22,9 pour 100, légèrement supérieur au taux national (22,4). La Côte-d'Or présente le taux le moins élevé (20,1), l'Yonne celui le plus élevé (24,3). A l'échelle infra-départementale, les taux de dépistage varient de 12,7 % (CC du Pays Arnay Liernais) à 35,0 % (CC Saône Doubs Bresse).



Objectif

L'objectif de couverture recommandé au niveau européen en matière de dépistage est actuellement de **65 %** pour le **cancer colorectal**.
(Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Feuille de route 2021-2025)



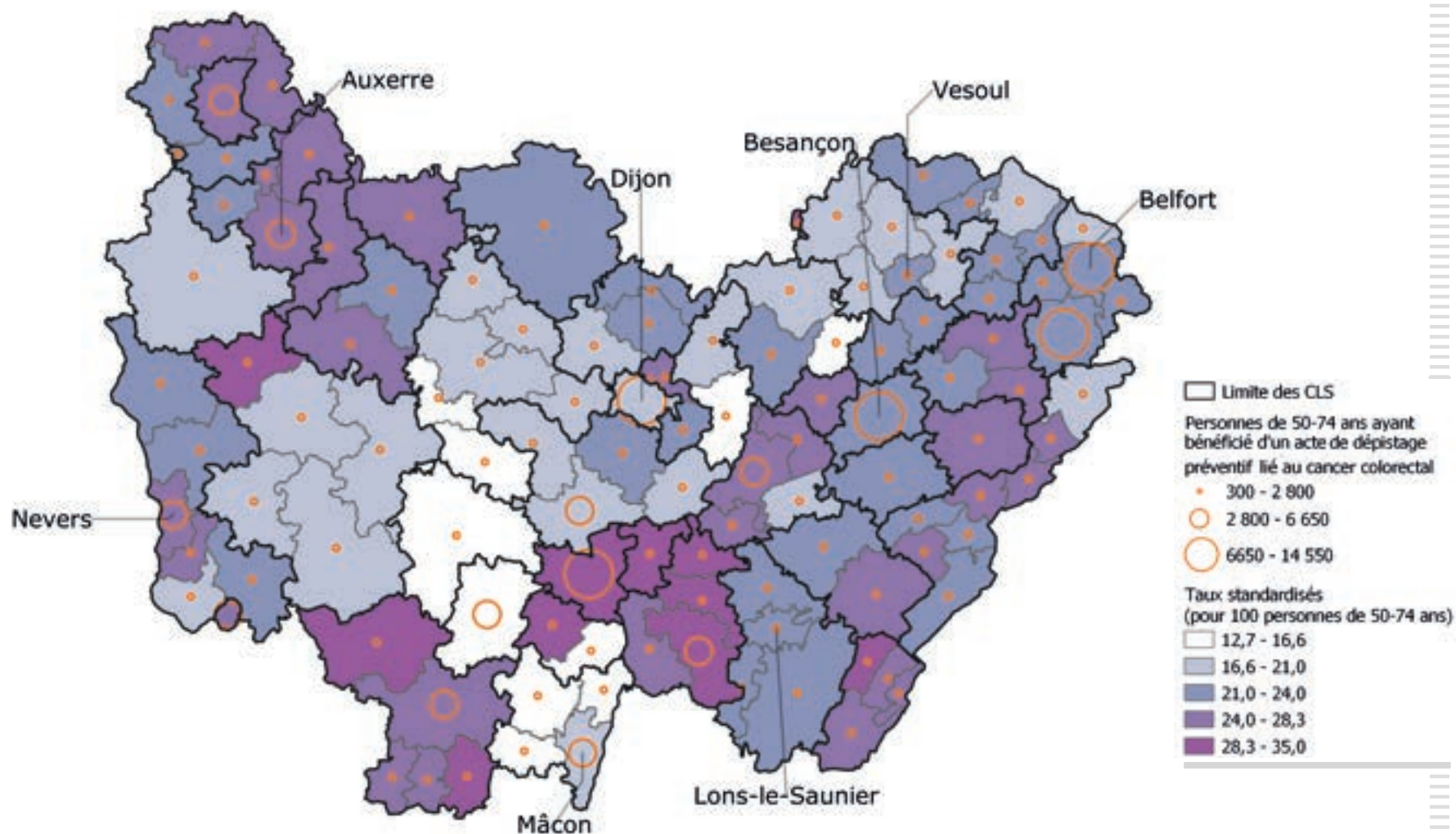
Définition & Précisions méthodologiques

- Sont comptabilisées ici les personnes âgées de 50 à 74 ans ayant bénéficié d'un acte de dépistage du cancer colorectal, en 2018 ou 2019.
 - **Taux standardisé** : nombre de personnes pour 100 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
- Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul ou les sources diffèrent, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

Effectifs et taux de personnes ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes ayant bénéficié d'un acte de dépistage préventif lié au cancer colorectal	
	Effectifs	Taux std. /100
Côte-d'Or	33 134	20,1
Doubs	38 167	23,9
Jura	20 914	24,2
Nièvre	17 833	23,2
Haute-Saône	17 309	21,8
Saône-et-Loire	45 253	23,7
Yonne	27 828	24,3
Territoire de Belfort	9 325	21,9
Bourgogne-Franche-Comté	209 763	22,9
France métropolitaine	4 533 154	22,4

Sources : SNDS DCIR-PMSI (2018-2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Sources : SNDS DCIR-PMSI (2018-2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Femmes de 15-74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-vaginal de dépistage du cancer du col de l'utérus

Sur la période 2017-2019, près de 417 900 femmes âgées de 15 à 74 ans ont bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus dans la région, soit un taux de 40,9 pour 100 femmes de cette tranche d'âge, légèrement supérieur au taux national (39,8). A l'échelle des départements, le taux le plus élevé est observé en Côte-d'Or (45,4) et le plus faible dans le Jura (37,3). Au niveau infra-départemental, la CC Haut-Jura Saint-Claude affiche le taux de dépistage le plus faible (33,3), celle de Norge et Tille le plus élevé (55,3).



Objectif

L'objectif de couverture recommandé au niveau européen en matière de dépistage est actuellement de **70 %** pour le **cancer du col de l'utérus**.
(Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030. Feuille de route 2021-2025)



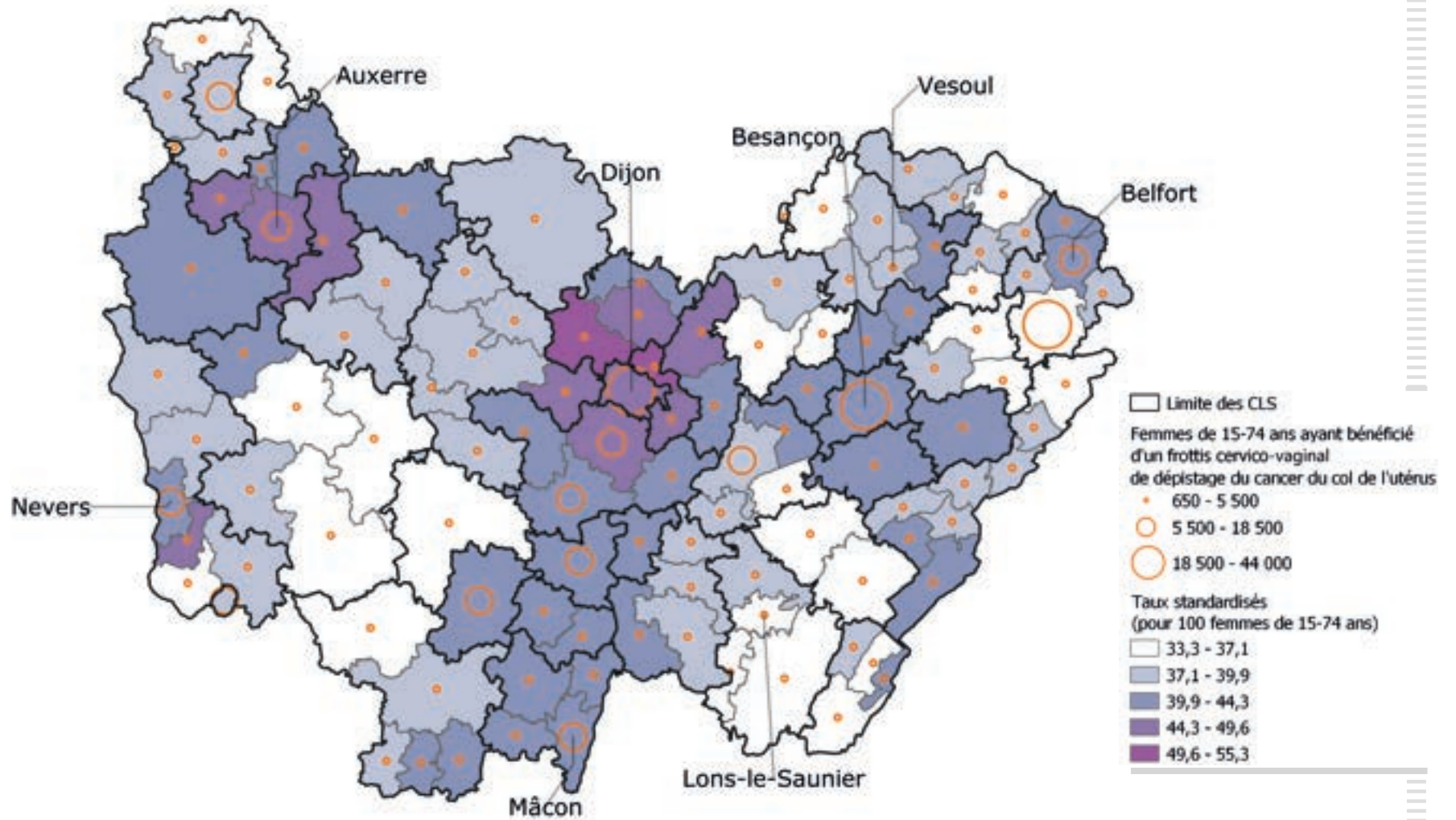
Définition & Précisions méthodologiques

- Sont comptabilisées ici les femmes âgées de 15 à 74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-vaginal sur la période 2017-2019.
 - **Taux standardisé** : nombre de personnes pour 100 habitants que l'on observerait sur un territoire donné s'il avait la même structure par âge que la population de référence (ici ensemble de la population en métropole au RP 2018).
- Les résultats présentés ne sont pas directement comparables avec des taux dont la méthode de calcul ou les sources diffèrent, comme c'est le cas dans le diagnostic régional daté de mai 2017.

Effectifs et taux de femmes ayant bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Femmes ayant bénéficié d'un frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus	
	Effectifs	Taux std. /100
Côte-d'Or	89 466	45,4
Doubs	78 934	39,0
Jura	35 193	37,3
Nièvre	28 362	38,9
Haute-Saône	32 875	38,9
Saône-et-Loire	80 318	40,8
Yonne	51 101	41,8
Territoire de Belfort	21 611	41,8
Bourgogne-Franche-Comté	417 860	40,9
France métropolitaine	10 002 301	39,8

Sources : SNDS DCIR-PMSI (2017-2019), Insee (RP) - Exploitation ORS



Sources : SNDS DCIR-PMSI (2017-2019), Insee (RP) - Exploitation ORS

IV

ACCÈS À L'OFFRE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE

Offre de soins de premier recours

Offre de soins hospitaliers

Offre médico-sociale



| Médecins généralistes libéraux ou mixtes

Au 1^{er} janvier 2020, on dénombre près de 2 380 médecins généralistes libéraux ou mixtes, en exercice en Bourgogne-Franche-Comté, dont la moitié (50,1 %) sont âgés de 55 ans et plus. La densité correspondante s'élève à 85,1 pour 100 000 habitants. Elle est légèrement plus faible que la valeur nationale (87,6).

Des disparités existent entre les départements, tant en matière d'âge des médecins que de densité. L'Yonne et la Nièvre cumulent des parts élevées de médecins âgés de 55 ans et plus et de faibles densités. La Saône-et-Loire est dans une situation moins favorable que la moyenne régionale en terme de densité spécifiquement. La Côte-d'Or, le Doubs et, dans une moindre mesure, le Jura, sont mieux dotés en médecins généralistes libéraux. Les autres départements présentent des valeurs proches des moyennes régionales.

A l'échelle infra-départementale, les contrastes sont encore plus marqués. L'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur local de répartition des professionnels de santé qui permet de rendre compte des disparités à une échelle fine. Il indique, pour une profession donnée, le volume de soins accessible pour les habitants d'une commune, compte tenu de l'offre disponible, et de la demande, au sein de la commune et dans les communes environnantes. On comptabilise ainsi 3,6 consultations de médecins généralistes accessibles par habitant et par an (à moins de 20 minutes du domicile) en moyenne sur la région. Si 48,7 % des communes de Bourgogne-Franche-Comté ont une APL suffisante pour couvrir 3 consultations annuelles par habitant, 3,4 % offrent moins d'une consultation de médecin généraliste par an et par habitant.

Définition & Précisions méthodologiques

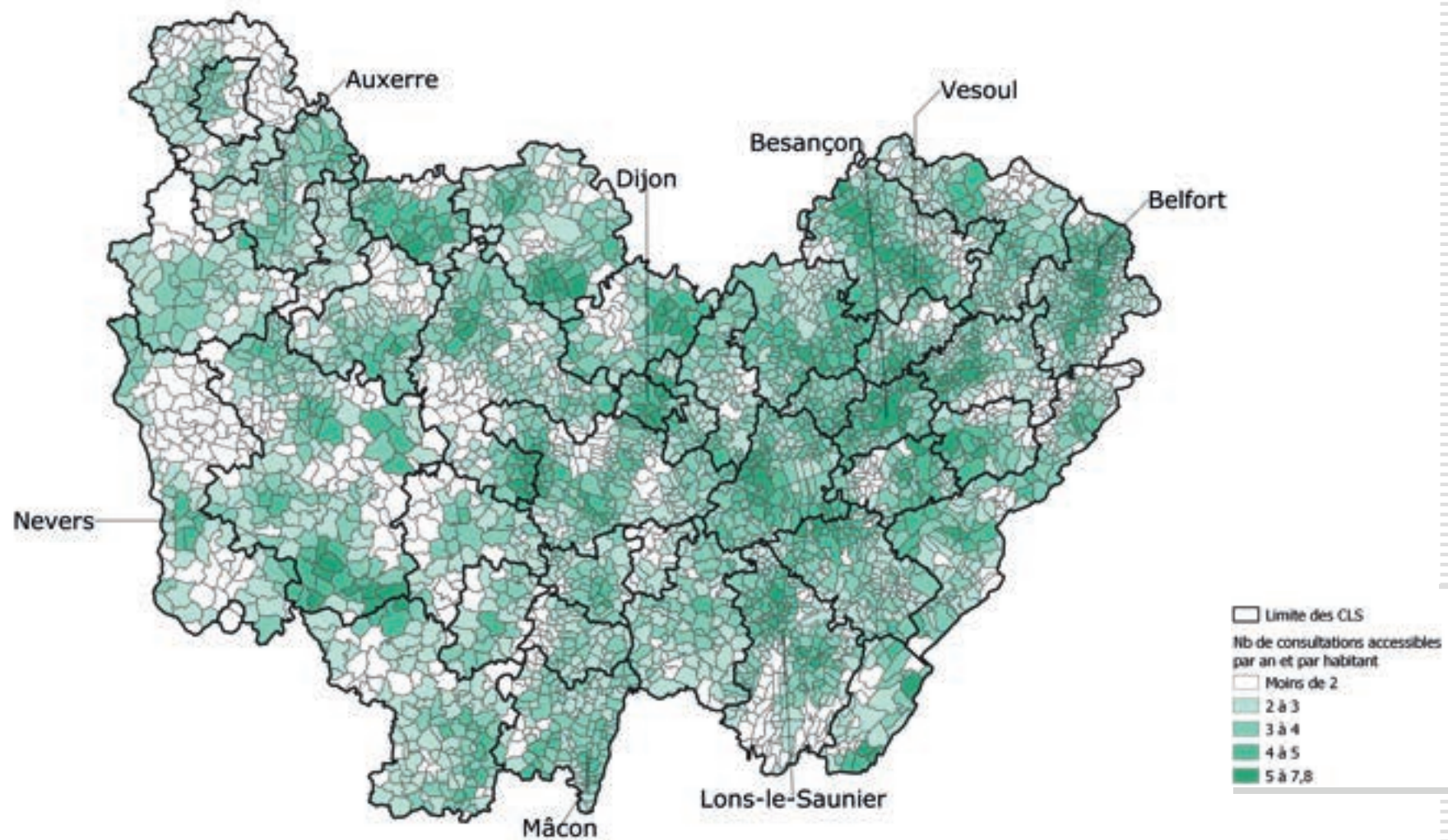


- L'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge.

Effectifs, densité et part de médecins généralistes libéraux ou mixtes, en exercice dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Médecins généralistes libéraux ou mixtes		
	Effectifs	Densité / 100 000 hab.	% de 55 ans et plus
Côte-d'Or	548	102,9	47,4
Doubs	537	98,9	43,0
Jura	235	90,8	45,1
Nièvre	143	70,9	60,8
Haute-Saône	195	83,1	51,3
Saône-et-Loire	410	74,6	50,5
Yonne	226	67,5	68,6
Territoire de Belfort	114	81,5	50,0
Bourgogne-Franche-Comté	2 378	85,1	50,1
France métropolitaine	57 073	87,6	51,7

Sources : Drees / ANS-Santé, répertoires Adeli et RPPS ; Insee, estimations de population (01/01/2020) - Exploitation Fnors



Sources : SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee ; traitements Drees 2019 - Exploitation ORS



Offre de soins de premier recours

Masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers libéraux ou mixtes

On dénombre 2 360 masseurs-kinésithérapeutes et près de 4 390 infirmiers libéraux ou mixtes, en exercice en Bourgogne-Franche-Comté début 2020. Les densités correspondantes s'élevaient respectivement à 84,5 et 157,0 professionnels de santé pour 100 000 habitants. La densité d'infirmiers est inférieure à la valeur nationale (donnée non disponible pour les masseurs-kinésithérapeutes).

A l'échelle des départements, la Haute-Saône et l'Yonne sont les moins bien dotés en masseurs-kinésithérapeutes, tandis que la Côte-d'Or présente une densité supérieure à tous les autres départements (122,8). Les densités d'infirmiers varient de 138,1 dans le Doubs à 197,7 en Saône-et-Loire.

Pour ces professions aussi, l'APL est un indicateur utilisé à une échelle géographique fine. L'unité utilisée est l'équivalent temps-plein (ETP) : on dénombre 74,8 ETP de masseurs-kinésithérapeutes et 107,7 ETP d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants en Bourgogne-Franche-Comté.



Définition & Précisions méthodologiques

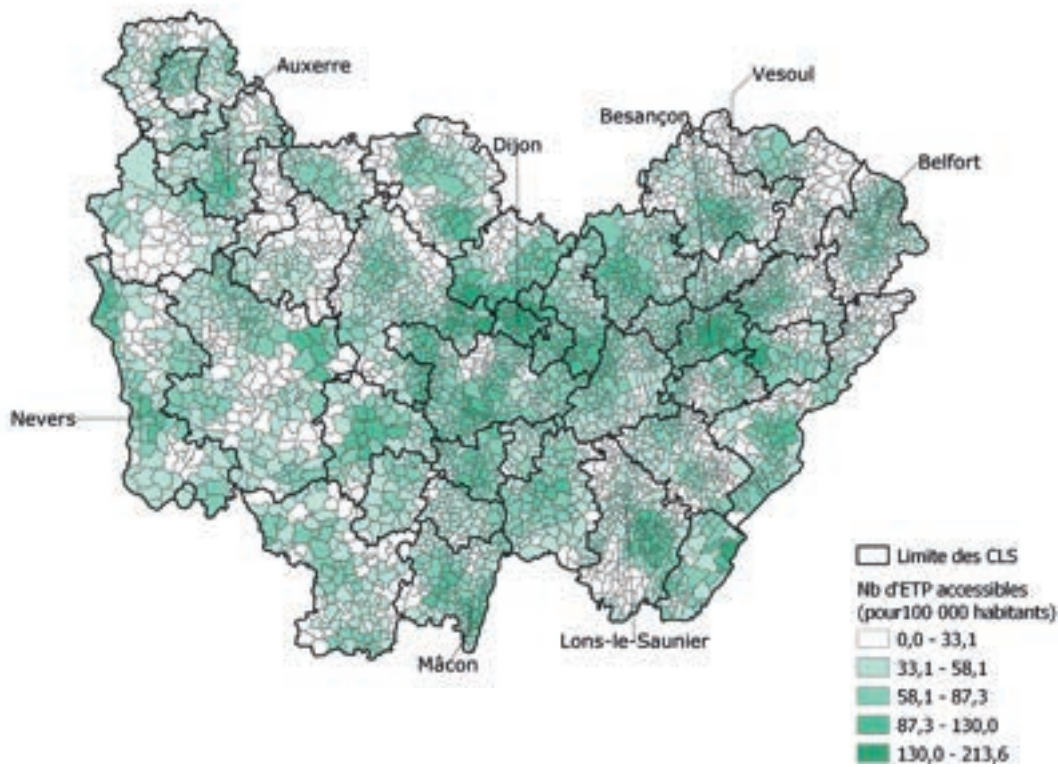
- L'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge.

Effectifs, et densité de masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers libéraux ou mixtes, en exercice dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

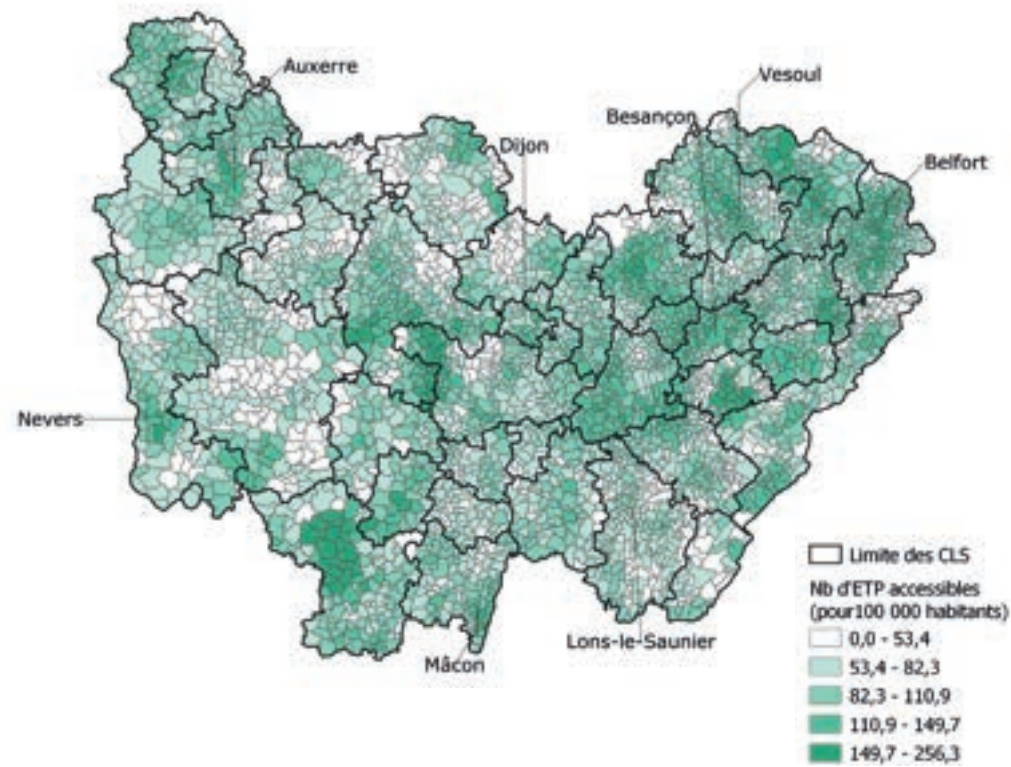
	Masseurs-kinésithérapeutes		Infirmiers	
	Effectifs	Densité / 100 000 hab.	Effectifs	Densité / 100 000 hab.
Côte-d'Or	654	122,8	828	155,5
Doubs	512	94,3	750	138,1
Jura	210	81,2	379	146,5
Nièvre	138	68,4	320	158,6
Haute-Saône	135	57,6	374	159,4
Saône-et-Loire	440	80,1	1 086	197,7
Yonne	194	58,0	504	150,6
Territoire de Belfort	90	64,3	217	155,1
Bourgogne-Franche-Comté	2 360	84,5	4 388	157,0
France métropolitaine	nd	nd	124 528	191,2

Sources : Drees / ANS-Santé, répertoires Adeli et RPPS ; Insee, estimations de population (01/01/2020) - Exploitation Fnors

Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes



Infirmiers libéraux ou mixtes



Sources : SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee ; traitements Drees 2019 - Exploitation ORS



Chirurgiens-dentistes, gynécologues/sages-femmes libéraux ou mixtes et pharmaciens

Début 2020, 1 217 chirurgiens-dentistes et 431 gynécologues ou sages-femmes (167 gynécologues et 264 sages-femmes), exerçant à titre libéral ou mixte, sont installés en Bourgogne-Franche-Comté. Ces effectifs représentent respectivement 43,5 chirurgiens-dentistes et 35,6 gynécologues ou sages-femmes pour 100 000 habitants, soit des densités plus faibles qu'au niveau national (respectivement 55,1 et 43,5 professionnels de santé pour 100 000 habitants).

Les départements de Haute-Saône et de l'Yonne sont les moins bien pourvus en chirurgiens-dentistes à l'inverse du Doubs (51,7), qui présente toutefois une densité inférieure à la valeur nationale. La Nièvre et l'Yonne présentent les densités de gynécologues et sages-femmes les plus faibles ; le Doubs et le Territoire de Belfort les plus élevés.

L'APL, indicateur utilisé à une échelle géographique fine pour témoigner de l'offre disponible, compte tenu de la demande, n'existe, à une date récente (2019), que pour les sages-femmes. On dénombre 16,0 ETP de sages-femmes pour 100 000 habitants en Bourgogne-Franche-Comté (17,3 au niveau national). Parmi les communes de la région, 18,6 % présentent des valeurs d'APL supérieures à la moyenne nationale et 23,7 % des valeurs supérieures à la valeur moyenne régionale.

Début 2020, on dénombre 3 128 pharmaciens en activité dans la région, dont 1 170 titulaires d'officine. Ces effectifs ont légèrement diminué par rapport à 2016 (respectivement 3 173 et 1 226).

Définition & Précisions méthodologiques



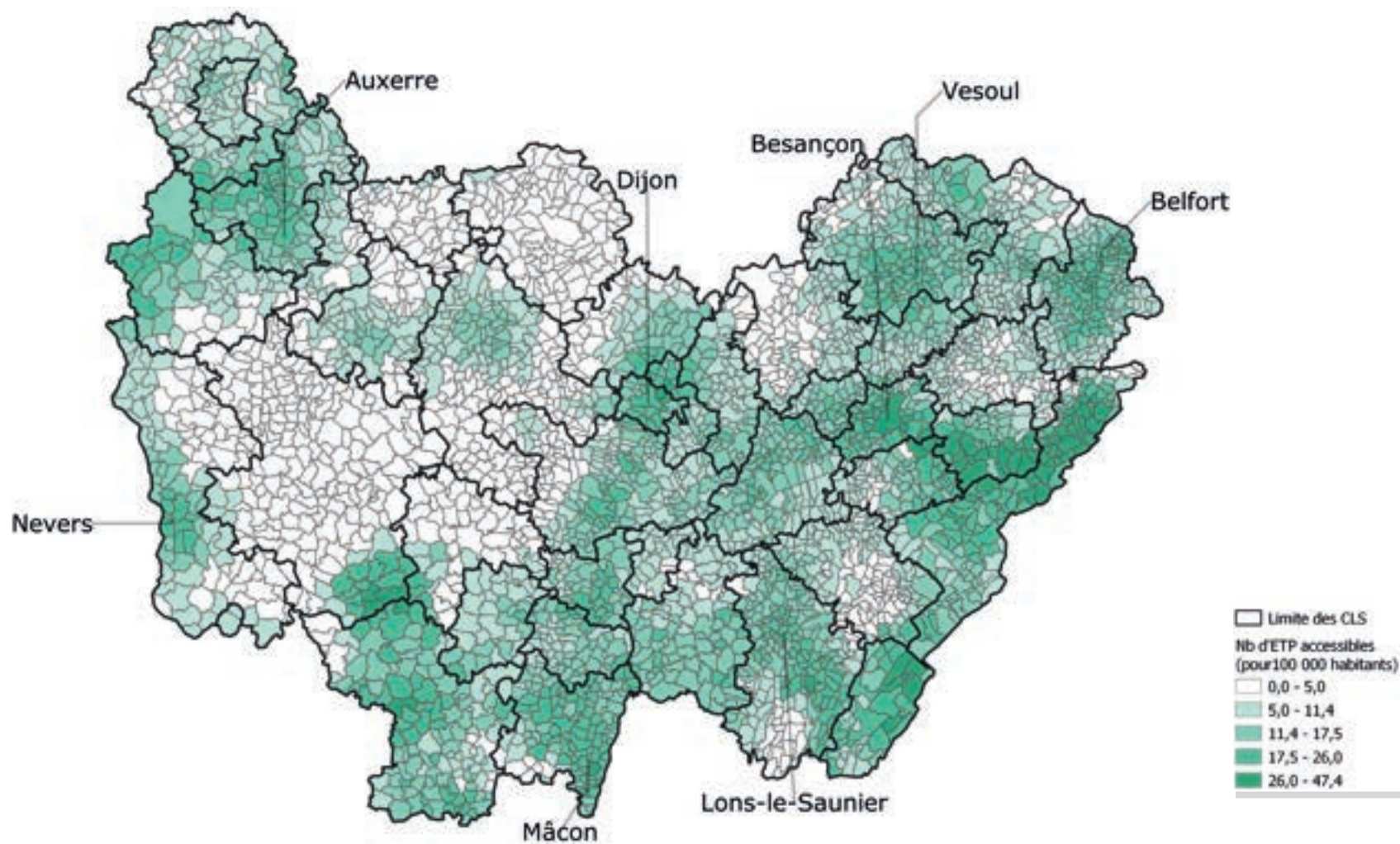
- L'indicateur d'**accessibilité potentielle localisée (APL)** est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande de soins de ville (hors hôpital). Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des professionnels de santé. Il est donc plus fin que les indicateurs usuels de densité ou de temps d'accès. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance. Il intègre en outre une estimation du niveau d'activité des professionnels en exercice, sur la base des observations passées, ainsi que des besoins de soins de la population locale, en fonction des consommations de soins moyennes observées par tranche d'âge.

Effectifs et densité de chirurgiens-dentistes et gynécologues/sages-femmes libéraux ou mixtes, en exercice dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Chirurgiens-dentistes		Gynécologues et sages-femmes	
	Effectifs	Densité / 100 000 hab.	Effectifs	Densité / 100 000 hab.*
Côte-d'Or	251	47,1	94	40,3
Doubs	281	51,7	105	46,1
Jura	110	42,5	31	27,8
Nièvre	94	46,6	21	22,7
Haute-Saône	78	33,3	28	28,0
Saône-et-Loire	236	43,0	83	34,6
Yonne	115	34,4	37	25,5
Territoire de Belfort	64	45,8	32	54,1
Bourgogne-Franche-Comté	1 217	43,5	431	35,6
France métropolitaine	35 875	55,1	12 085	43,5

* femmes de 15 ans et plus

Sources : Drees / ANS-Santé, répertoires Adeli et RPPS ; Insee (01/01/2020) - Exploitation ORS



Sources : SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; populations par sexe et âge, distancier METRIC, Insee ; traitements Drees 2019 - Exploitation ORS



| Population éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité

Plus de 26 900 personnes domiciliées en Bourgogne-Franche-Comté habitent à plus de 20 minutes d'au moins un service de santé de proximité (pharmacies, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes ou infirmiers libéraux). Si cela représente seulement 1,0 % de la population au niveau régional, à l'échelle des départements, 2,6 % des Nivernais, 2,0 % des Côte-d'Or et 1,2 % des Jurassiens sont dans ce cas. Les autres départements présentent des pourcentages inférieurs, et se rapprochent de la valeur régionale (0,5 %).

Si la moitié des EPCI ne sont pas concernée par le problème d'éloignement des services de santé de proximité, certains EPCI, localisés principalement en Nord Côte-d'Or ou dans le Morvan, comptent 15 à 30 % de leur population dans cette situation.



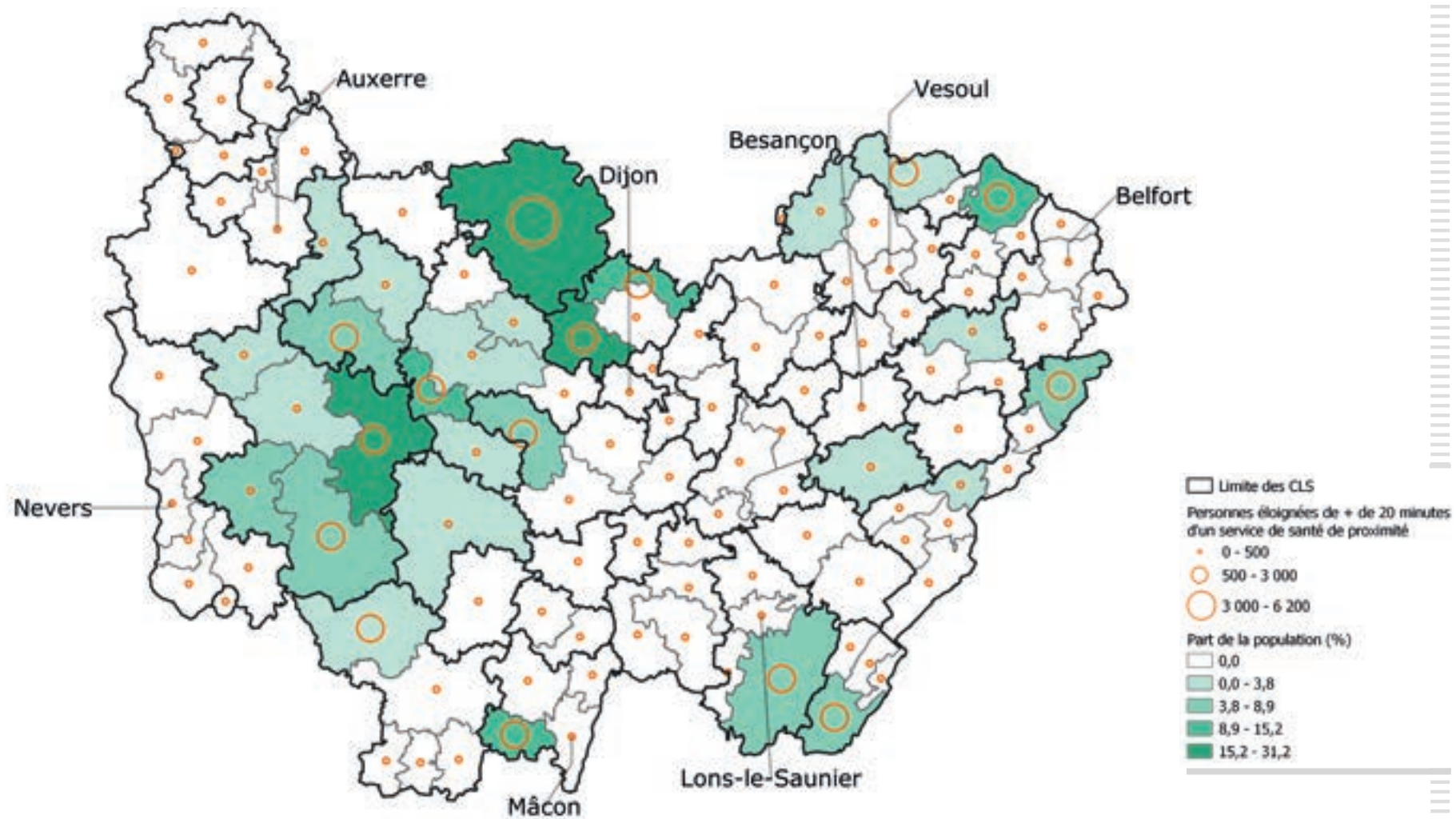
Définition & Précisions méthodologiques

- Les services de santé de proximité pris en compte ici sont les pharmacies, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes et infirmiers libéraux se trouvant à plus de 20 minutes en voiture du domicile. Les données sont calculées au niveau communal puis pondérées par la population à l'échelle des EPCI.

Effectifs et part de personnes éloignées de plus de 20 minutes des services de santé de proximité dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté

	Personnes éloignées de + de 20 min des services de santé de proximité	
	Effectifs	Pourcentages
Côte-d'Or	10 835	2,0
Doubs	1 557	0,3
Jura	3 083	1,2
Nièvre	5 271	2,6
Haute-Saône	1 978	0,8
Saône-et-Loire	2 001	0,4
Yonne	2 191	0,6
Territoire de Belfort	-	-
Bourgogne-Franche-Comté	26 916	1,0
France métropolitaine	293 676	0,5

Sources : Insee (RP 2017), BPE (2019), distancier Metric
Exploitation ORS



Sources : Insee (RP 2017), BPE (2019), distancier Metric - Exploitation ORS



Offre de soins de premier recours

| Coordination clinique de proximité et sites de télémédecine

Afin de structurer et coordonner l'offre de soins de premier recours, environ 140 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et leurs antennes maillent le territoire. Une trentaine de centres de santé viennent compléter cette offre.

De nombreux sites de télémédecine sont également mis en place dans la région, dans le but de pallier le manque de certains soins spécialisés localement. Avec la période de crise sanitaire, ces sites ont pris de l'importance.

Nombre de maisons de santé et centres de santé en fonctionnement dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Maisons de santé (sites principaux)	Centres de santé polyvalents
	Effectifs	Effectifs
Côte-d'Or	13	3
Doubs	23	6
Jura	19	3
Nièvre	19	3
Haute-Saône	18	3
Saône-et-Loire	33	7
Yonne	12	7
Territoire de Belfort	4	1
Bourgogne-Franche-Comté	141	33
France métropolitaine	2 063	1 271

Sources : ARS BFC (octobre 2021), Finess (2021)

2017

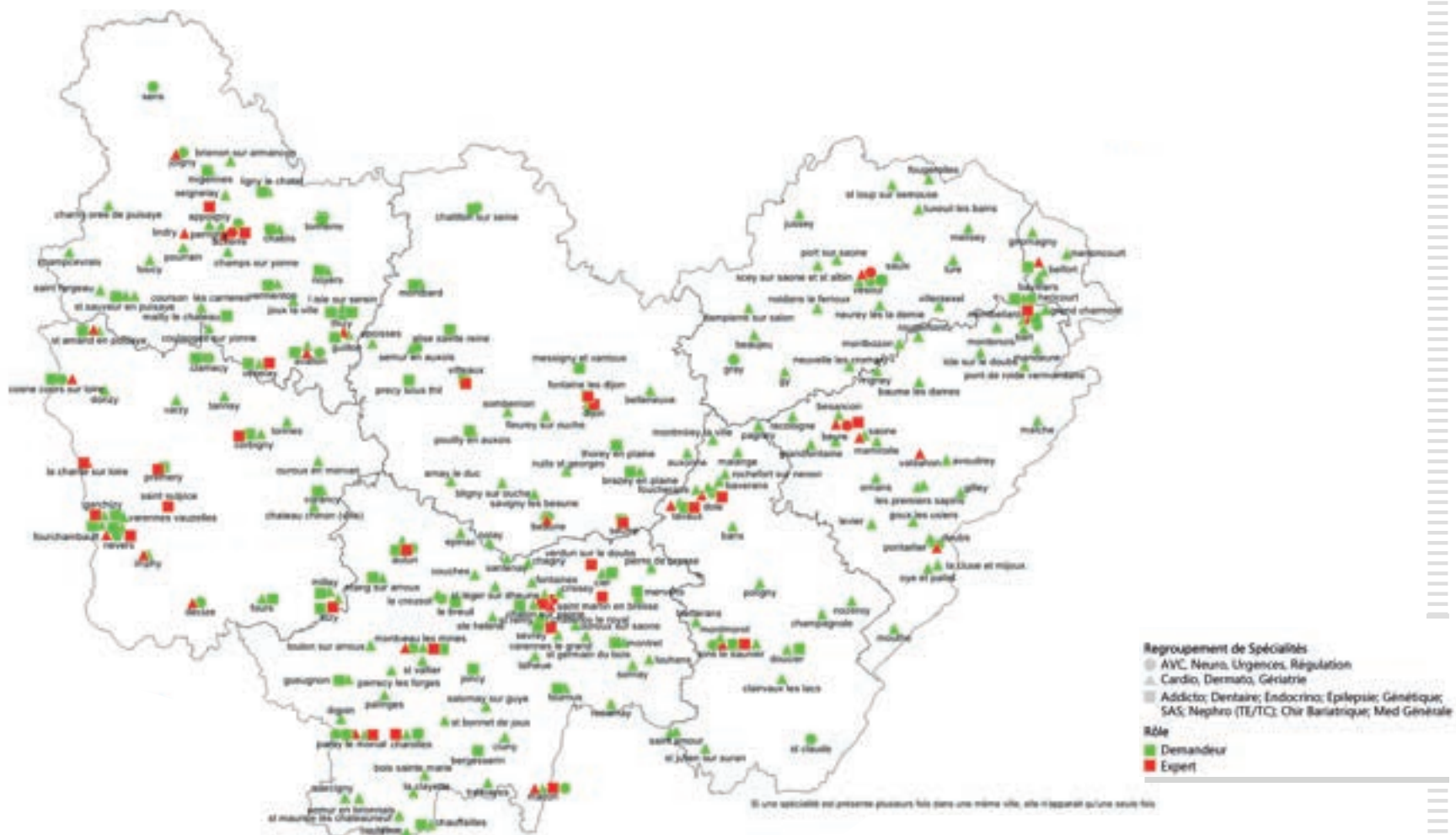


Sources : Données ARS BFC - Exploitation ARS BFC/DS/DOSA (ArcMap - Mai 2017)

2022



Sources : Données ARS BFC - Exploitation ARS BFC/DIS/DES (ArcMap - Juin 22)



Sources : C&D - ©Articque - Grades BFC 04/2022



Soins en court séjour hospitalier

Début 2020, on dénombre près de 6 000 lits en médecine, 2 400 en chirurgie et 700 en gynécologie-obstétrique dans les établissements publics ou privés de la région. Le taux d'équipement, pour 1 000 habitants, en lits et places, en médecine est supérieur au taux national. Pour la chirurgie et la gynécologie-obstétrique, les taux d'équipement sont équivalents ou presque équivalents aux taux nationaux.

La région est couverte par 11 groupements hospitaliers de territoire (GHT), dont le but est d'organiser une prise en charge équitable des patients présents sur le territoire. Au niveau de ces territoires de recours, les GHT 21-52**, Bourgogne méridionale et Centre Franche-Comté apparaissent plutôt mieux équipés que les autres. A l'inverse, le Jura et Nord Franche-Comté présentent des taux d'équipements plus faibles.

Pour 14,7 % des EPCI de la région, un service d'urgence est accessible en moins de 10 minutes tandis que pour 37,1 % d'entre eux, il faut compter au moins 30 minutes (et jusqu'à près d'une heure) pour accéder à un tel service de soins. Les CC de Tille et Venelle, de Forêts, Seine et Suzon, et de Morvan Sommets et Grands Lacs cumulent des temps moyens d'accès aux urgences supérieurs à 30 minutes et un manque de services de soins de proximité.

Taux d'équipements en lits et places selon la spécialité pour 1 000 habitants par territoire de recours aux GHT de Bourgogne-Franche-Comté

	Taux d'équipements en lits et places		
	Médecine	Chirurgie	Gynécologie-obstétrique*
21-52 **	2,8	1,3	0,7
Centre Franche-Comté	2,5	1,4	0,8
Jura	1,8	0,5	0,3
Nièvre	2,5	1,0	0,5
Haute-Saône	2,0	0,6	0,3
Saône-et-Loire Bresse-Morvan	2,0	1,2	0,5
Bourgogne Méridionale	2,7	1,3	0,6
Nord Yonne	2,2	1,3	0,5
Sud Yonne Haut-Nivernais	2,4	0,8	0,4
Nord Franche-Comté	1,5	0,7	0,6
Bourgogne-Franche-Comté	2,4	1,1	0,6
France métropolitaine	2,1	1,2	0,6

* pour 1 000 femmes de 15 ans et plus

** inclus GHT Sud Côte-d'Or et communes desservies en Haute-Marne (département 52)

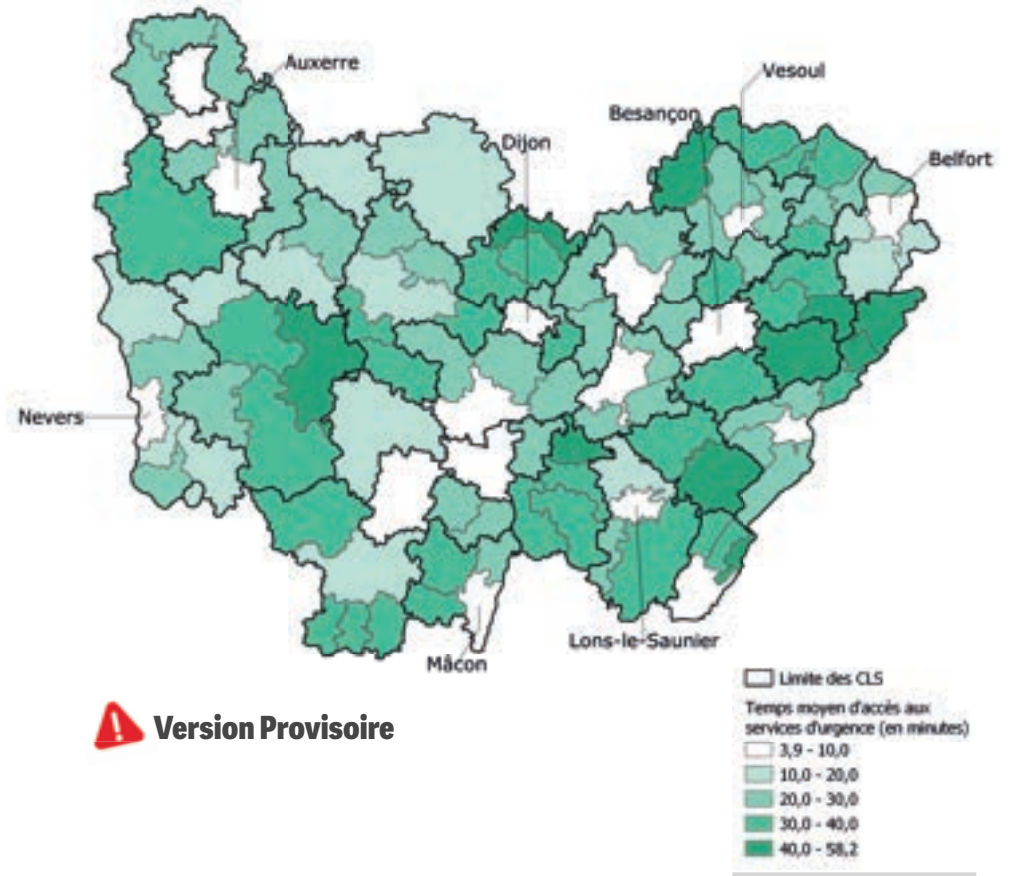
Sources : Drees, ARS - SAE, Insee (01/01/2020 et RP 2019)

Groupements Hospitaliers de Territoire en Bourgogne-Franche-Comté



Sources : ARS Bourgogne-Franche-Comté - DIS-DES - Janvier 2020

Temps moyen d'accès aux services d'urgence



Sources : FNPS - Insee distancier Metric (2021) - Exploitation ORS



Soins en psychiatrie

On dénombre 11 centres hospitaliers dédiés à la prise en charge en santé mentale et 8 maisons de santé « maladies mentales » en 2020 sur la région. Les taux d'équipement, pour les enfants comme pour les adultes, sont légèrement supérieurs aux valeurs nationales. On note des disparités infrarégionales, l'Yonne présentant notamment les taux les plus élevés en psychiatrie infanto-juvénile et en psychiatrie générale. Chez les enfants, la Côte-d'Or et le Jura sont également mieux pourvus en lits et places que les autres départements. Chez les adultes, la Haute-Saône et la Nièvre possèdent les taux les plus élevés (après l'Yonne).

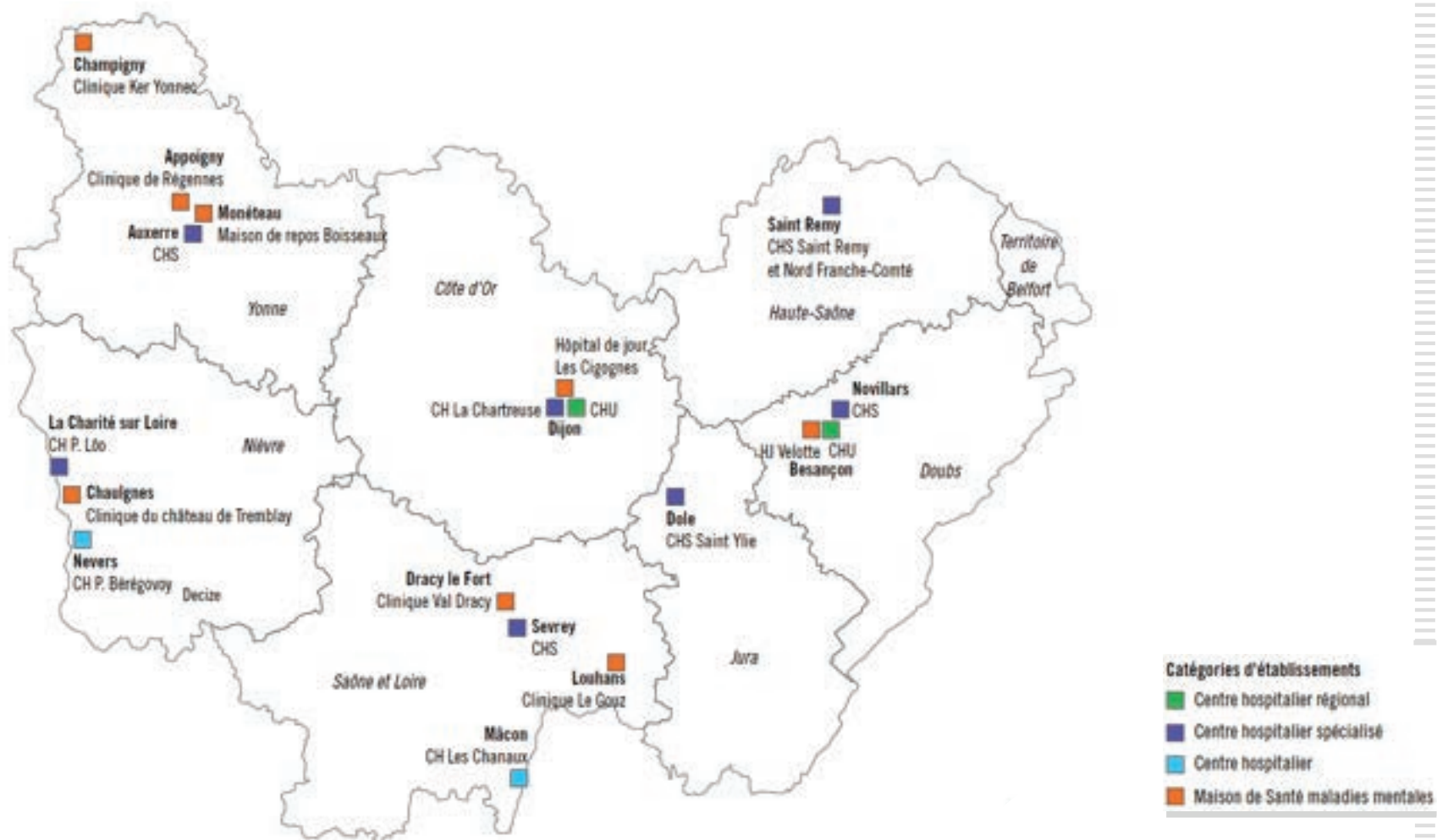
Taux d'équipements en lits et places en psychiatrie pour 1 000 habitants dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Taux d'équipements en lits et places	
	Psychiatrie infanto-juvénile ¹	Psychiatrie générale ²
Côte-d'Or	1,4	1,1
Doubs	0,6	1,1
Jura	1,4	1,5
Nièvre	1,0	1,9
Haute-Saône	0,9	2,1
Saône-et-Loire	0,8	1,4
Yonne	1,4	2,3
Territoire de Belfort	0,9	1,1
Bourgogne-Franche-Comté	1,0	1,5
France métropolitaine	0,9	1,4

¹ pour 1 000 enfants de 0 à 16 ans

² pour 1 000 personnes de plus de 16 ans

Sources : Drees, ARS - SAE, Insee (01/01/2020)



Source : Finess - Février 2020 - ARS Bourgogne-Franche-Comté - Exploitation ORS



Personnes âgées - Offre en établissements

Au 1^{er} janvier 2020, la région dispose de 33 580 places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) auxquelles s'ajoutent 630 places dans d'autres établissements d'hébergement pour personnes âgées, et près de 4 530 en résidences autonomie. On compte également près de 1 290 lits en établissements de soins de longue durée (ESLD) dans la région. De plus, afin de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible à domicile et d'aider les proches aidants, 857 places en accueil de jour sont disponibles en Bourgogne-Franche-Comté.

Rapportés à la population âgée de 75 ans et plus, les taux d'équipements en structures d'hébergement permanent et en accueil de jour sont supérieurs aux taux nationaux et s'élèvent respectivement à 129,6 et 2,8 pour 1 000 habitants. A l'échelle départementale, l'Yonne, la Saône-et-Loire et la Nièvre présentent les taux d'hébergement les plus élevés, à l'inverse du Doubs et, dans une moindre mesure, de la Haute-Saône. Au niveau de l'accueil de jour, le Territoire de Belfort est le mieux doté au contraire de la Haute-Saône.

Équipement en établissements accueillant des personnes âgées selon le type d'établissements dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	EHPAD	Résidences autonomie	Autres EHPA	ESLD	Accueil de jour ¹	Taux d'équipements en lits et places ²	
	Nombre total de places	Nombre total de places	Nombre total de places	Nombre total de lits	Nombre total de places	en structures d'hébergement permanent	en accueil de jour
Côte-d'Or	6 346	304	126	134	144	130,4	2,7
Doubs	3 574	669	122	291	148	91,8	2,9
Jura	2 999	666	78	143	112	129,3	3,7
Nièvre	3 530	253	-	270	73	141,0	2,5
Haute-Saône	2 184	457	-	30	46	107,0	1,8
Saône-et-Loire	7 868	2 022	304	203	142	148,6	2,0
Yonne	5 786	32	-	93	107	155,5	2,8
Territoire de Belfort	1 293	120	-	123	85	114,4	6,3
Bourgogne-Franche-Comté	33 580	4 523	630	1 287	857	129,6	2,8
France métropolitaine	607 755	119 960	6 273	30 485	15 680	122,4	2,5

¹ toutes structures confondues

² pour 1 000 personnes de 75 ans et plus

Sources : Drees - Finess-SAE, Insee (01/01/2020)

Les indicateurs d'APL permettent, en rapportant l'offre médicosociale disponible à proximité de chaque commune aux nombres de personnes âgées potentiellement utilisatrices de cette offre, de caractériser les territoires où l'offre est la plus « accessible géographiquement ». Près de 20 % des communes de la région ont une offre en établissements d'hébergement relativement faible, compte tenu de la demande potentielle (moins de 58 000 lits pour 100 000 résidents potentiels). Généralement, les établissements d'hébergement pour personnes âgées sont plus accessibles dans les zones urbaines. On note que la plupart des communes de l'Yonne présentent des valeurs d'APL en établissements d'hébergement assez élevées.

Près d'un quart (24 %) des communes de la région présente une APL aux résidences autonomie nulle. Les résidences autonomie apparaissent particulièrement accessibles dans les communes de Saône-et-Loire, du Jura et d'une partie de la Haute-Saône.



Définition & Précisions méthodologiques

L'indicateur d'**Accessibilité potentielle localisée** (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande d'accueil pour personnes âgées. Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des services médicosociaux. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance.

L'**APL aux établissements d'hébergement pour personnes âgées** (EHPA : établissements d'hébergement pour personnes âgées non EHPAD, Ehpad : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, et USLD : unité de soins de longue durée) donne le nombre de lits en établissements d'hébergement pour personnes âgées à moins de 60 minutes pour 100 000 résidents potentiels âgés de 60 ans ou plus. Le calcul de l'APL aux EHPA tient compte :

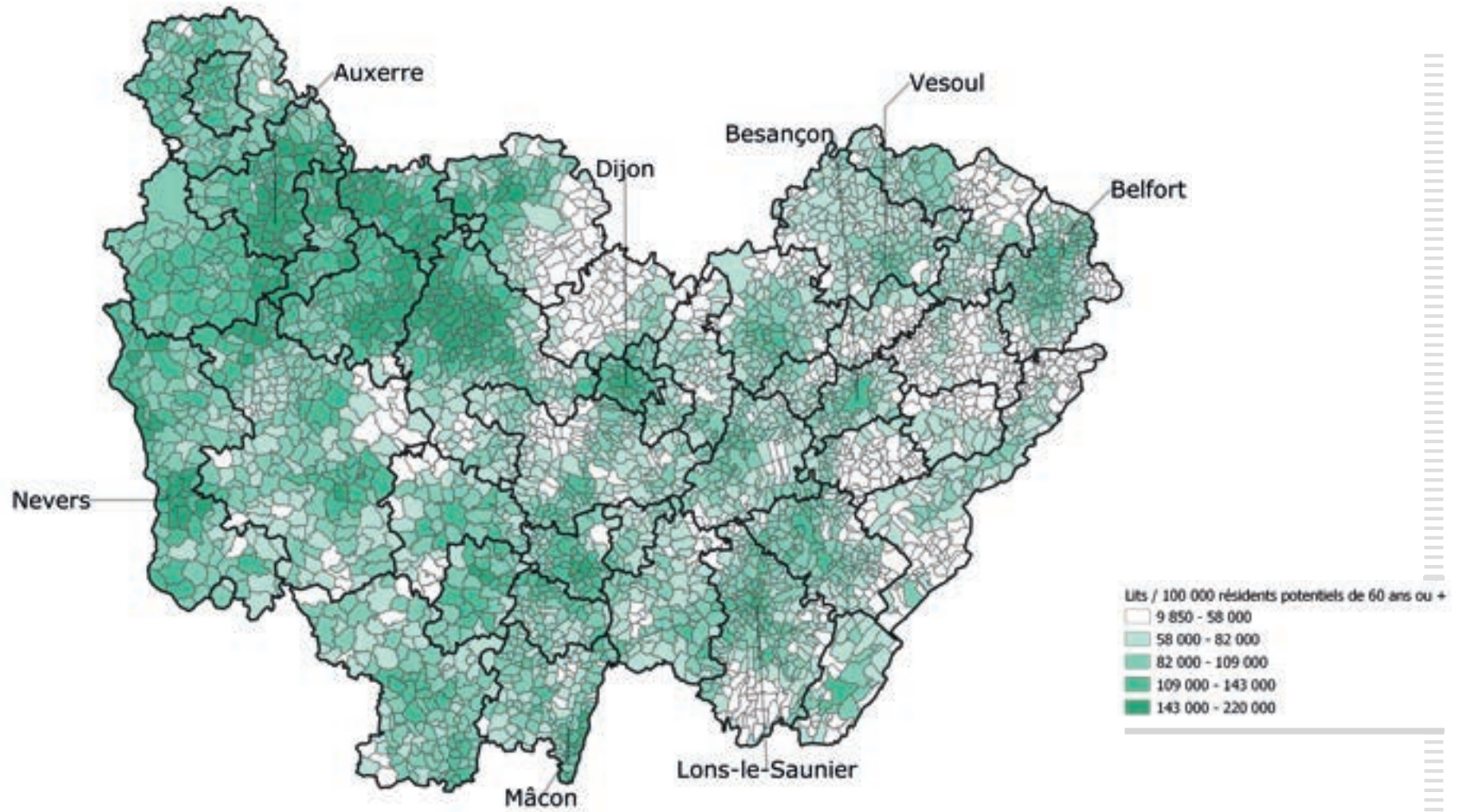
- pour la demande, du nombre de résidents potentiels âgés de 60 ans ou plus (estimé par le produit entre le taux de recours national à ces établissements par tranche d'âge et le nombre d'habitants des communes par tranche d'âge) ;
- pour le volume d'offre de prise en charge, du nombre de places (nombre de lits ou capacité installée, permanente ou temporaire) en établissements d'hébergement pour personnes âgées ;
- d'un seuil d'accessibilité à 60 minutes et d'une décroissance du recours avec la distance entre 0 et 60 minutes.

L'**APL aux résidences autonomie** donne le nombre de places en résidences autonomie à moins de 30 minutes pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus. Le calcul de l'APL aux résidences autonomie tient compte :

- pour la demande, du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- pour le volume d'offre de prise en charge, du nombre de places (nombre de chambres ou capacité installée, permanente ou temporaire) en résidences autonomie ;
- d'un seuil d'accessibilité à 30 minutes.

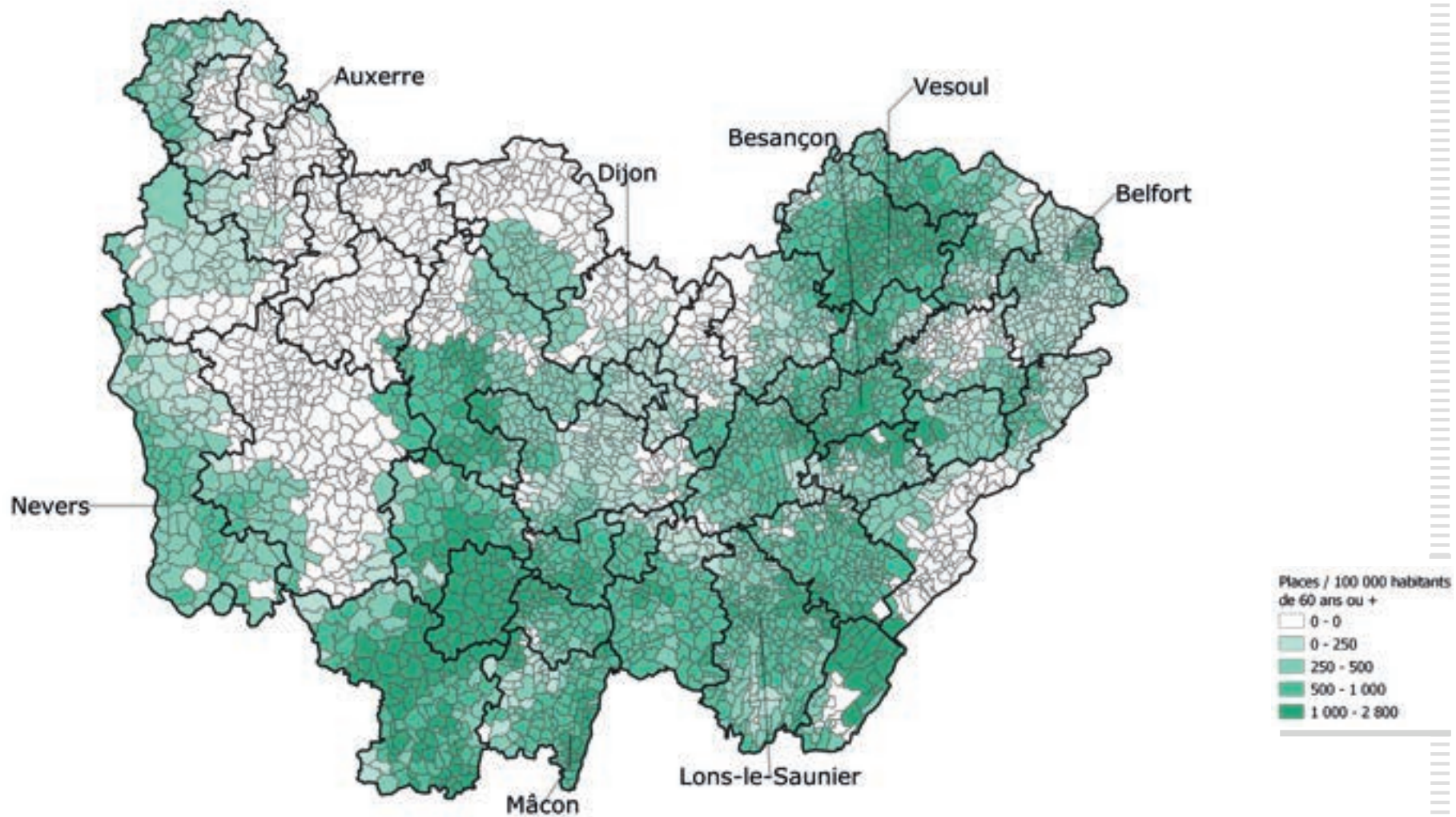


APL aux établissements d'hébergements pour personnes âgées (Ehpad, Ehpa, USLD) à moins de 60 minutes pour 100 000 résidents potentiels de 60 ans et plus



Sources : Insee (RP 2015) ; Drees, enquête EHPA 2015, complétée des données Finess
Exploitation ORS

APL aux résidences autonomie à moins de 30 minutes pour 100 000 personnes âgées de 60 ans et plus



Sources : Insee (RP 2015) ; Drees, enquête EHPA 2015 - Exploitation ORS



Personnes âgées - Offre en services à domicile

Pour compléter les équipements disponibles en établissements, plus de 6 500 places en services de soins infirmiers à domicile sont disponibles dans la région début 2020, soit 21,1 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (20,0 au niveau national).

Au niveau infrarégional, les taux varient de 18,9 en Saône-et-Loire à 24,3 en Haute-Saône.

Ici aussi l'indicateur d'APL aux services procurant une assistance aux personnes âgées à domicile (Saad) permet de caractériser les territoires où l'offre est la plus « accessible géographiquement ». Cet indicateur montre une accessibilité globalement plus homogène sur la région que les APL en établissements. Ainsi, seules 3,8 % des communes ne disposent d'aucun employé en Saad situé à moins de 30 minutes en voiture. Les communes les mieux pourvues se situent, pour la plupart en Haute-Saône.



Définition & Précisions méthodologiques

L'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL) est un indicateur d'adéquation territoriale entre l'offre et la demande d'accueil pour personnes âgées. Il permet de mesurer à la fois la proximité et la disponibilité des services médicosociaux. Calculé au niveau de la commune, il tient compte de l'offre et de la demande issues des communes environnantes, de façon décroissante avec la distance.

L'APL aux services procurant une assistance aux personnes âgées (Sapa) donne le nombre d'employés d'un service d'aide à domicile pour l'assistance des personnes âgées à moins de 30 minutes, pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus. Le calcul de l'APL aux Sapa tient compte :

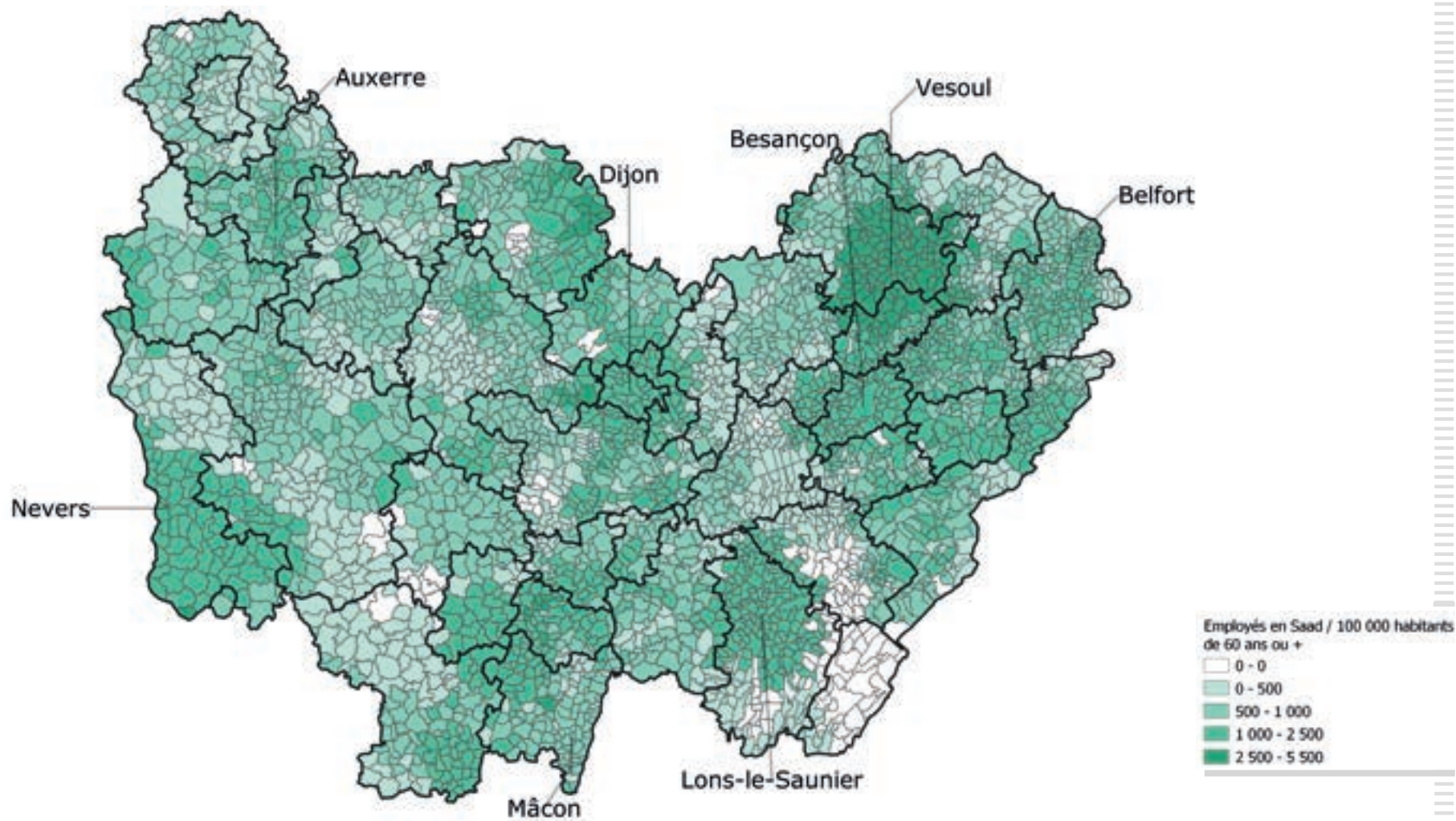
- pour la demande, du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- pour le volume d'offre de prise en charge, du nombre d'employés dans les services d'aide à domicile procurant une assistance aux personnes âgées ;
- d'un seuil d'accessibilité à 30 minutes.

Équipement en services de soins à domicile pour personnes âgées dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD-SPASAD)	
	Nombre de places	Taux d'équipement ¹
Côte-d'Or	1 066	20,1
Doubs	1 089	21,5
Jura	699	23,3
Nièvre	683	23,8
Haute-Saône	606	24,3
Saône-et-Loire	1 320	18,9
Yonne	767	20,2
Territoire de Belfort	275	20,5
Bourgogne-Franche-Comté	6 505	21,1
France métropolitaine	124 731	20,0

¹ pour 1 000 personnes de 75 ans et plus

Sources : Drees - Finess, Insee (01/01/2020)



Sources : Insee (RP 2015) ; DGE-NOVA 2015 - Exploitation ORS



Personnes en situation de handicap - Adultes

Au 1^{er} janvier 2020, les 72 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de la région proposent 5 777 places, soit 4,4 places pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans (3,6 en France métropolitaine).

La région dispose de 189 foyers de vie comptant 5 442 places, soit 2,5 places pour 1 000 personnes de 20-59 ans (1,8 au niveau national). Les taux en accueil spécialisé (1,0) et en accueil médicalisé (1,1) disponibles dans les nombreuses structures de la région sont proches des taux nationaux (respectivement 1,0 et 0,9).

Équipement en places¹ dans les établissements pour adultes handicapés selon le type d'établissements dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Établissements d'hébergement pour adultes handicapés			Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
	Accueil spécialisé	Accueil médicalisé	Foyers de vie	
Côte-d'Or	0,5	1,2	1,1	3,9
Doubs	1,1	0,5	1,7	4,2
Jura	1,1	1,0	2,6	4,9
Nièvre	1,2	1,4	5,5	5,3
Haute-Saône	2,3	0,5	1,2	4,7
Saône-et-Loire	0,9	1,6	3,5	4,2
Yonne	0,6	1,6	4,0	4,3
Territoire de Belfort	1,2	0,3	1,5	5,0
Bourgogne-Franche-Comté	1,0	1,1	2,5	4,4
France métropolitaine	1,0	0,9	1,8	3,6

¹ pour 1 000 personnes de 20-59 ans

Sources : Drees - Finess, Insee (01/01/2020)

| Personnes en situation de handicap - Enfants et adolescents

Début 2020, le taux d'équipement global en établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap (hors SESSAD, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) est de 8,1 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans (6,7 au niveau national).

A cette même date, le taux d'équipement global en services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) est de 4,4 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans contre 3,3 places pour 1 000 en France métropolitaine).

Equipement en places¹ dans les établissements pour enfants et adolescents handicapés selon le type d'établissements dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

	Etablissements pour enfants handicapés ²	Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
Côte-d'Or	7,1	5,2
Doubs	8,5	5,2
Jura	7,7	4,0
Nièvre	10,9	4,9
Haute-Saône	8,4	4,0
Saône-et-Loire	6,5	4,1
Yonne	9,2	2,6
Territoire de Belfort	10,7	3,3
Bourgogne-Franche-Comté	8,1	4,4
France métropolitaine	6,7	3,3

¹ pour 1 000 personnes de moins de 20 ans

² hors SESSAD, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire

Sources : Drees - Finess, Insee (01/01/2020)

PRS 2018-2028

Diagnostic comparé à mi-parcours



Le Mazarin
5 rue des Perrières - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 65 08 10
contact@orsbfc.org
www.orsbfc.org



Le Diapason
2 place des Savoirs
CS 73535
21035 DIJON CEDEX
www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr

*Ce travail a été réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé
avec l'appui financier de l'Agence Régionale de la Santé de Bourgogne-Franche-Comté*